

# 2024 : NOS PRIORITÉS, LEURS PROGRAMMES

Quels sont les enjeux des élections du 9 juin 2024 ? Comment se positionnent les différents partis par rapport à des thématiques régulièrement traitées dans Ensemble ! ?

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)



p. 104.) La formation d'une majorité séparatiste au parlement flamand puis au niveau du gouvernement régional flamand, regroupant le Vlaams Belang et la N-VA, paraît mathématiquement envisageable, même si à ce stade la N-VA dit ne pas vouloir s'engager dans cette direction. Le fait que la N-VA ait toujours refusé d'adhérer au principe de « cordon sanitaire » vis-à-vis de l'extrême droite (Lire p. 4) n'est pas fait pour rassurer. (1)

## La menace d'une majorité flamande séparatiste

Quoiqu'il en soit, cette majorité parlementaire « nationaliste » potentielle risque de remettre en avant des revendications communautaires et séparatistes flamandes, si pas des projets de démantèlement des solidarités organisées au niveau fédéral. En 2021, l'historien Bruno De Wever (à ne pas confondre avec son frère, dont ils ne partagent pas vraiment les opinions politiques) attirait déjà notre attention sur les scénarios séparatistes envisageables : « Il est clair qu'une fois que le résultat électoral sera connu, si celui-ci donne des possibilités aux nationalistes en Flandre de poursuivre leurs exigences, alors beaucoup de choses seront possibles. Ils pourraient probablement former un gouvernement pour la région flamande et bloquer la mise sur pied d'un éventuel gouvernement fédéral. Si cela se réalise, nous pourrions assister au grand kladderadatsch, l'éclatement total, (2) où

tout est possible ». (3) Il est également possible que le président de la N-VA conditionne l'entrée de certains partis dans la coalition régionale flamande au fait que ceux-ci ouvrent à la N-VA non seulement la porte de la majorité au niveau fédéral mais également celle du gouvernement régional bruxellois. Les observateurs attentifs auront à cet égard relevé combien, sous l'impulsion de son ex-président, Conner Rousseau, Vooruit s'est évertué à se rapprocher de la N-VA, que ce soit sur la question de l'immigration ou sur celle du chômage. (4) Au vu de l'objectif réaffirmé de M. De Wever de sortir la Flandre de la Belgique, on ne peut que craindre qu'une telle entrée de la N-VA dans le gouvernement bruxellois conduise celui-ci à une paralysie qui

Les élections fédérales et régionales de 2024 pourraient être particulièrement décisives pour la Belgique et ses régions. D'une part celles-ci seront suivies de l'élection des mandataires communaux (pour six ans), qui se dérouleront en octobre. Après les communales, sauf dissolution des Chambres fédérales, il ne devrait plus y avoir d'élections en Belgique avant 2029. Les majorités gouvernementales qui seront installées à la suite du scrutin du 9 juin ne pourront donc plus être sanctionnées électoralement avant cinq ans. Ce qui leur laissera une certaine marge de manœuvre pour prendre des décisions qui déplaisent à une partie de la population. D'autre part, du côté flamand, un parti d'extrême droite séparatiste, le Vlaams Belang, caracole loin en tête dans les sondages électoraux. (Lire

apporterait la « démonstration » que les institutions belges ne sont plus capables de fonctionner.

### L'irruption du PTB-PVDA

Les élections 2024 sont aussi exceptionnelles au vu de l'intérêt grandissant rencontré par le PTB-PVDA, de l'autre côté du spectre politique. A en croire les sondages, de plus en plus d'électeurs.trices semblent avoir l'intention de se tourner vers ce parti, qui a mis en avant un positionnement de « gauche authentique ». Et ce non seulement à Bruxelles et en Wallonie, mais également, dans un moindre mesure, en Flandre. Ce qui n'est pas sans poser des questions sur ce que peut signifier concrètement assumer cette étiquette « authentique » en termes de participation (ou non) à des majorités et à des gouvernements dans un contexte difficile.

### Lire, juger, voter

Le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl, association pluraliste, et sa revue *Ensemble !* n'ont aucun mot d'ordre à donner au niveau électoral. Nous essayons néanmoins d'apporter, à travers le dossier qui suit, notre contribution d'une part à la réflexion électorale de chacun et de chacune, d'autre part à la mise en avant de nos préoccupations et propositions dans cette campagne.

Pour ce faire, nous avons interviewé Thierry Bodson, président de la FGTB (*Lire p. 30*) et Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE-CSC (*Lire p. 34*), deux syndicalistes de premier plan qui sont depuis très longtemps de (presque) tous les combats pour défendre les acquis sociaux et les droits humains en Belgique. Nous avons également donné la parole dans nos pages à une figure de proue de chacun des trois partis politiques francophones qui se revendiquent de la gauche, à la fois pour évoquer la législature écoulée, les propositions que met en avant leur parti et les perspectives post-électorales. Avec chacun d'entre eux, nous avons abordé ces sujets par le biais d'un de leurs domaines d'activités.

Avec Ahmed Laaouej, chef de groupe du PS à la Chambre et candidat en tête de liste aux élections régionales bruxelloises, nous avons avant tout abordé la question des finances publiques et de la fiscalité, deux de ses sujets de prédilection. (*Lire p. 39.*) Avec Alain Maron, ministre bruxellois de l'Environnement et du Climat, mais aussi de la Santé et de l'Action sociale, nous avons principalement abordé le bilan de son action, les liens entre les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les priorités d'Ecolo pour la nouvelle législature régionale. (*Lire p. 43.*) Enfin, avec Peter Mertens, secrétaire général du PTB et député à la Chambre, nous avons d'abord discuté de son récent livre (« Mutinerie »), qui essaie d'appréhender comment « le monde bascule » en regardant bien au-delà des frontières de la petite Belgique. Nous avons également échangé sur l'essor du Vlaams Belang et sur les conditions que le PTB met pour d'éventuelles participations gouvernementales. (*Lire p. 48.*)

### 6 partis, 42 questions

La partie la plus importante de ce dossier est constitué des quarante-deux questions que nous avons adressées aux partis politiques francophones représentés dans les parlements, auxquelles ils ont tous répondu. Ces questions sont articulées en six thématiques sur lesquelles nous avons publié des analyses ces dernières années et par rapport auxquelles nous avons demandé aux partis de se positionner sur certaines propositions générales ou plus précises.

Les thèmes qui ont été retenus sont : la défense de la qualité d'emploi et des revenus des travailleurs.euses (*Lire p. 53*), la défense du droit à l'assurance chômage (*Lire p. 62*), la défense de l'aide sociale et du revenu d'intégration (*Lire p. 70*), le rapport à l'Union euro-

péenne au regard des objectifs sociaux et environnementaux (*Lire p. 78*), l'accès de tous à l'énergie (*Lire p. 83*) et, enfin, la lutte contre la pollution électromagnétique (*Lire p. 91*). Chaque thématique est précédée d'une courte mise en contexte et suivie d'une brève analyse du positionnement des partis. Vous souhaitez savoir quels sont les partis qui sont favorables ou opposés à la suppression des régimes d'exonération visant les voitures de société ? Rendez-vous p. 61. Vous souhaitez savoir quels sont les partis favorables ou opposés à l'instauration d'une limitation dans le temps des allocations

de chômage ? Rendez-vous p. 65. Vous souhaitez savoir quels sont les partis favorables ou opposés à l'instauration de droits de douane supplémentaires selon des critères sociaux et écologiques (les émissions carbone et les pollutions, par exemple) ? Rendez-vous p. 82.

Notre questionnaire est loin de donner une vision d'ensemble du programme des différents partis. Il a toutefois le mérite de permettre une comparaison aisée de leurs positionnements sur les six thématiques choisies, sans les enfermer dans des possibilités de réponse de type binaires (« oui » / « non ») et en leur laissant la possibilité d'expliquer succinctement leur position. Enfin, les deux derniers articles analysent les programmes des partis flamands sur les deux sujets sur lesquels nous avons le plus travaillé ces dernières années : le droit au chômage et le droit à l'aide sociale (*Lire p. 97 et p. 101*). □

(1) Arnaud Lismond-Mertes et Paul Vanlerberghe, interview de Jos Geysels : « Notre cordon sanitaire tient bon », *Ensemble !* n° 100, septembre 2019.

(2) L'expression d'origine berlinoise « Kladderadatsch », courante en néerlandais, est une onomatopée qui évoque le bruit de quelque chose qui tombe sur le sol et vole en éclats.

(3) Paul Vanlerberghe, « Bruno De Wever : Nous pourrions assister au grand kladderadatsch », *Ensemble !* n° 106, décembre 2021.

(4) Arnaud Lismond-Mertes, « Le 1er mai anti chômeurs de Vooruit », *Ensemble !* n° 110, juillet 2023.

**Les majorités  
gouvernementales  
installées après  
le 9 juin ne pourront  
être sanctionnées  
électoralement que  
dans cinq ans**

# T. Bodson (FGTB) : « Maintenir l'index, augmenter les salaires »

Le président de la FGTB revient sur le bilan de la coalition Vivaldi et évoque les enjeux des élections de 2024.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

**P**résident de la FGTB-ABVV depuis 2020, Thierry Bodson, a commencé son parcours syndical comme responsable du service chômage de la FGTB Liège-Huy-Waremme. Sans doute est-ce là la source de sa connaissance des situations concrètes des sans-emploi et de sa volonté de les défendre dans toutes les fonctions qu'il a occupées ensuite. Adjoint du secrétaire régional de la FGTB Liège-Huy-Waremme de 1994 à 2002, il occupa lui-même ce poste de secrétaire régional de 2002 à 2008 et fut donc aux premiers postes lors de l'adoption de la chasse aux chômeurs de 2004. Il devint ensuite secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB en 2008, où il est resté jusqu'à sa désignation à la tête du niveau national du syndicat en 2020. Il n'a jamais hésité à plaider pour des coalitions les plus progressistes possibles tout en

le cas avec la suédoise. Sur le fond, il y a eu du positif aussi. En ce qui concerne la Sécurité sociale, la dotation d'équilibre (2) est désormais structurelle, la norme de croissance en soins de santé à 2,5 % est une réalité. L'augmentation de la pension minimum est une avancée intéressante, qu'il faut acter. Malheureusement, cela passe par des calculs qui en compliquent l'accès. C'est une constante que l'on observe de façon transversale dans ce bilan : il y a un certain nombre d'avancées mais avec des restrictions imposées par la droite de ce gouvernement. La droite a obtenu notamment la limitation de la prise en compte des périodes assimilables pour le calcul de la carrière donnant droit à une pension complète. Elle a décroché aussi des succès (favorables aux patrons) en matière de flexibilisation accrue du marché de l'emploi, qu'il s'agisse de l'élargissement des flexi-jobs ou de celui du travail étudiant.

**« Il y a eu un véritable retour de la concertation sociale et une prise en compte à certains moments des positions syndicales »**

ne manquant pas de critiquer les partis qui acceptaient des mesures contraires aux intérêts des travailleuses et travailleurs, avec et sans emploi. Nous lui avons demandé son bilan de la coalition Vivaldi et la façon dont il percevait les enjeux électoraux et post-électoraux de 2024.

**Ensemble ! : En tant que syndicaliste, quel bilan tirez-vous de la législature fédérale écoulée ?**

**Thierry Bodson :** Pour commencer par du positif, on a quand même vu avec la « Vivaldi » une différence dans le bon sens du terme par rapport à la coalition précédente, la « suédoise ». (1) Tout n'a pas été parfait, loin de là. Mais, sur la forme, en termes de concertation sociale, il y a eu un véritable retour de celle-ci et une prise en compte à certains moments des positions des organisations syndicales, ce qui n'était pas du tout

**Vous épinglez d'autres points négatifs en Sécurité sociale ?**

Oui, malheureusement. Les interlocuteurs sociaux avaient rendu un avis unanime sur les exonérations de cotisations ONSS (à vie sur le premier engagé et temporairement pour les cinq suivants). Nous demandions de limiter la période pour le premier travailleur à un maximum de trois ans par exemple et que cela ne concerne que ce travailleur (et pas le travailleur *à ad vitam* même si ce n'est plus le premier qui a été à ce poste). Ces cadeaux sont maintenus même si l'entreprise se porte comme un charme. À nouveau, c'est le MR qui s'est opposé seul à cette limitation, alors que nous avons conclu un accord avec les patrons là-dessus ! Nous avons néanmoins obtenu que les exonérations pour les travailleurs suivants ne concernent plus que trois travailleurs (et non plus cinq) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Mais, si nous avons été suivis, cela aurait représenté, en rythme de croisière, un milliard d'euros de rentrées supplémentaires ! Autre point négatif, concernant la limitation à trois ans des allocations d'insertion, alors que nous avons obtenu une kyrielle de décisions favorables aux chômeurs devant les juridictions du travail, le gouvernement n'a pas jugé bon de modifier la réglementation. Ce n'est pas seulement regrettable, c'est incompréhensible vu le nombre de

décisions de justices obtenues dans le sens du droit aux allocations.

### D'autres griefs à formuler envers la Vivaldi ?

Un grand regret restera aussi l'absence de réforme fiscale qu'on ne peut imputer à l'ensemble de la Vivaldi mais bien, là aussi, au seul MR.

### La réforme proposée était tout de même timide, non ?

La réforme prônée par le ministre des Finances Vincent Van Peteghem n'était certainement pas celle que la FGTB aurait espérée mais, si elle était passée, cela aurait tout de même été un progrès. Il y avait peu de négatif dans ce projet même s'il y manquait pas mal de choses : sur l'impôt des sociétés, sur la globalisation des revenus, sur la réinstauration de tranches à 55 % quand on dépasse des revenus de 8 ou 9.000 euros par mois. Mais il y avait néanmoins un rééquilibrage de la taxation entre les revenus du travail d'une part et les autres revenus d'autre part, rééquilibrage à l'avantage des premiers. Le renoncement à cette réforme est donc un immense point noir de ce gouvernement.

### Le bilan est donc fort contrasté !

En effet. Nous ne nions pas par exemple qu'il a fallu l'aide du gouvernement pour augmenter les salaires minimums. Lors de l'accord interprofessionnel de juin 2021, les interlocuteurs sociaux se sont mis d'accord pour augmenter le revenu minimum mensuel moyen garanti interprofessionnel (RMMMG). C'est une avancée majeure. Cette augmentation a été prévue en trois étapes, dont la seconde vient d'avoir lieu au 1er avril 2024 (la prochaine en 2026). Au 1er avril 2024, le RMMMG a passé pour la première fois la barre des deux mille euros (2.029,88 €). Et, contrairement à ce qu'on pense souvent, remonter le salaire minimum ne profite pas qu'à ceux qui y sont. La borne salariale de la réduction structurelle des cotisations pour les très bas salaires augmente aussi. Pour le dire plus simplement, lorsque 70.000 personnes au RMMMG voient leur salaire remonter, plus de 250.000 autres travailleurs qui sont un peu au-dessus (jusqu'à 2.900 € bruts) voient aussi leur salaire revalorisé de 1 à 49 euros (montant dégressif selon le salaire) !

### La question des salaires justement a aussi été souvent à l'ordre du jour...

Oui et, malheureusement, les partis progressistes du gouvernement n'ont pas réussi à faire en sorte de découpler la négociation sur l'enveloppe bien-être (*Lire Ensemble ! n°110, p. 76*) de celle sur la marge salariale. Ce qui est un autre gros point négatif étant donné la façon dont la loi de 96 (*Lire l'encadré p. 32*) bloque la négociation des salaires. Les partis progressistes savent que la FGTB n'acceptera pas qu'ils entrent dans un gouvernement qui ne modifierait pas en profondeur la loi de 96 et qui ne reviendrait pas au minimum à la version d'avant 2017, quand elle avait été durcie par la suédoise. L'Organisation internationale du travail (OIT) a d'ailleurs posé des questions à la Belgique sur cette loi et notre pays n'y a pas encore répondu. L'OIT considère en effet que cette loi interfère



trop dans la négociation et qu'elle doit être modifiée afin de remédier à ce problème.

### Vos priorités en matière de salaires pour l'après élections ?

La FGTB exige bien sûr le maintien de l'indexation automatique pleine et entière des salaires et ce sans la moindre contrepartie. Elle demande aussi une accélération de l'augmentation du salaire minimum afin de le revaloriser plus vite que la troisième étape de hausse de cinquante euros planifiée pour avril 2026. Nous voulons qu'une concertation sociale digne de ce nom se penche sur la flexibilité accrue du marché du travail, sur le nécessaire encadrement du télétravail et sur l'encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le travail. Nous revendiquons que la cinquième semaine de vacances annuelles, déjà négociée dans certains secteurs, devienne obligatoire de façon collective pour tous les salariés.

### Et quid des fins de carrière ?

Il est urgent qu'il y ait des avancées très fortes en matière de pénibilité au travail. Il y a aujourd'hui 600.000 personnes en invalidité, c'est le symptôme d'un mauvais fonctionnement du système. En effet, même si ce n'est pas la seule cause, il ne faut pas se cacher qu'en invalidité on retrouve un paquet de travailleurs et travailleuses de 55 ans et plus qui ont des métiers lourds et n'en peuvent plus. Il faut donc plus de possibilités d'aménagement des fins de carrière. Étant donné qu'il n'y a plus de possibilités de prépensions, ces travailleurs n'ont plus que l'invalidité comme échappatoire, ce qui est contreproductif car, s'il y avait des formules d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail, certains de ces travailleurs et travailleuses pourraient continuer à être actifs et actives pendant quelques années supplémentaires. Nous essayons de convaincre les employeurs que ce serait du *win-win* : ils se plaignent, parfois à juste titre, d'avoir des difficultés à trouver de la main-d'œuvre et il y a là des travailleurs

Thierry Bodson  
(à droite sur la photo) : « Le bilan de la Vivaldi est fait d'avancées et de points noirs ».

**« Un grand regret est l'absence de réforme fiscale à cause du seul MR »**



« Les partis progressistes savent que la FGTB n'acceptera pas qu'ils entrent dans un gouvernement qui ne modifierait pas en profondeur la loi de 96 ».

⇒ expérimentés et disponibles qui, si on prenait des mesures pour adoucir leur fin de carrière, pourraient encore bosser, par exemple à temps partiel.

Le raisonnement vaut aussi évidemment pour les pensions : nous revendiquons le retour de l'âge légal de la retraite à 65 ans et, en attendant, qu'il y ait des aménagements pour toute une série de métiers lourds et/ou pénibles. Car force est de constater qu'il n'y a eu aucune avancée sur la pénibilité alors que c'était censé être le pendant du relèvement à 67 ans et de la suppression des prépensions. Dans le reste de la Sécu, nos revendications historiques sont toujours d'actualité : nous demandons que les allocations sociales les plus basses soient au moins à 110 % du seuil de pauvreté et que le statut cohabitant soit supprimé.

### Qu'en est-il de la fiscalité ?

La réforme fiscale que nous prôtons consiste pour l'impôt des personnes physiques à mettre en place une globalisation des revenus et à rétablir les tranches à 52,5 et 55 % pour la partie de revenus imposables

dépassant 8.000 ou 9.000 euros mensuels, tranches supprimées par Didier Reynders en l'an 2000. (3) Il s'agirait aussi de ne plus permettre que des professions libérales se mettent en société pour des raisons uniquement fiscales. Concernant l'impôt des sociétés, il faut que l'on revienne à un impôt de 35 % sur les bénéfices des entreprises qu'on peut qualifier de surprofits et que l'on supprime la flopée de niches fiscales afin que l'impôt des sociétés de base soit vraiment de 25 % minimum et qu'il ne soit plus possible que de grandes entreprises comme Interbrew ne paient pas ou presque pas d'impôts.

**« L'augmentation  
du salaire minimum  
est une avancée  
majeure »**

□ □ □

## LA LOI DE 1996

Tous les deux ans, le gouvernement fédéral fixe une norme salariale, c'est-à-dire la marge d'augmentation légalement possible des coûts salariaux. C'est la « loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité », modifiée et adaptée par la « loi du 19 mars 2017 portant modification de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité », qui constitue la base légale de cette possibilité de limiter de façon préventive l'évolution possible des coûts salariaux en

Belgique à l'évolution attendue des coûts salariaux chez nos principaux partenaires commerciaux que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Cette norme salariale pose un carcan sur la négociation collective des salaires entre les interlocuteurs sociaux.

Les syndicats, dont la FGTB, réclament le retour à la liberté de négociation des interlocuteurs sociaux. Le 11 novembre 2022, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adressé une recommandation claire à la Belgique indiquant que cette loi

de 1996 violait cette liberté fondamentale.

La FGTB dénonce aussi le fait que, concrètement, ce blocage des salaires et de la négociation sur leur augmentation :

- prive les travailleuses et travailleurs de leur dû en ne répercutant pas dans les salaires l'augmentation de leur productivité
- se base sur une comparaison erronée puisque les subventions salariales et les mesures de réduction des coûts salariaux du *tax shift* ne sont pas prises en compte dans cette comparaison.

Plus largement, au niveau économique, la FGTB demande qu'il y ait une accélération des investissements publics orientés vers l'économie bas carbone, la transition juste, pour permettre aux entreprises de s'adapter mais aussi d'assurer obligatoirement une formation aux travailleurs et travailleuses afin qu'ils ne soient pas laissés de côté par ces évolutions. Signalons à cet égard qu'actuellement les patrons râlent très forts car le ministre du Travail Dermagne a mis en place une procédure de contrôle très strict des obligations des entreprises en matière de formation. Ils se plaignent que cela provoque une surcharge administrative mais c'est pourtant la voie à suivre : il faut obliger les employeurs à respecter les cinq jours de formation minimum par an qu'ils doivent fournir à leurs travailleurs et travailleuses.

**Pour l'après élections, que pensez-vous de deals qui sont évoqués tels que la révision de la loi de 96 contre des sauts d'index ou la limitation à deux ans des allocations de chômage contre la suppression du statut cohabitant ?**

Il est évidemment hors de question d'accepter des deals de ce type. Outre que ce serait inacceptable sur le principe, des études aux niveaux micro comme le baromètre de la FGTB et macro telles que de nombreuses études internationales ont montré que la limitation dans le temps des allocations de chômage n'a jamais rien réglé en termes d'emploi. En outre, quand on pointe le caractère illimité des allocations, on oublie de dire que, dans les pays voisins, on ne laisse pas mourir de faim les gens en fin de droit au chômage. D'autres systèmes d'aide sociale prennent le relais. La particularité en Belgique est que cela représenterait un transfert de la Sécurité sociale fédérale vers l'aide sociale communale, ce qui est une forme de régionalisation de la Sécurité



par lui-même aussi, étant donné qu'il met la barre tellement haut qu'il rend impossible sa montée au pouvoir. Dès lors qu'il est bien sûr exclu de gouverner avec l'extrême droite, il se posera une seule question après les élections : fait-on un gouvernement avec ou sans la N-VA ? Si le VB et le PTB représentent à eux deux quarante à quarante-cinq des cent cinquante députés, il faudra trouver une majorité parlementaire d'au moins quatre-vingts parmi les cent cinq ou cent dix restants. Donc, si on fait un peu de politique fiction, qu'est-ce qu'on va examiner au soir des élections ? Au nord du pays, combien font la N-VA et le VB ensemble ? Et, au sud du pays, le MR est-il contournable ?

*Thierry Bodson : « Il faut plus de possibilités d'aménagement des fins de carrière. Nous essayons de convaincre les employeurs que ce serait du win-win. »*

**Et pourrait-on imaginer que côté francophone des coalitions progressistes se mettent néanmoins en place avec le PTB ?**

Je suis l'un des seuls à avoir plaidé plusieurs fois en ce sens mais je vois bien que je prêche dans le vide... □

**« Nous revendiquons la cinquième semaine de vacances annuelles obligatoire pour tous les salariés »**

qui ne dit pas son nom. Tout cela dans un contexte où la richesse créée par l'activité économique est de plus en plus orientée vers la rémunération du capital et de moins en moins vers la rémunération des travailleurs. De tels deals ne feraient qu'amplifier ces mouvements qui vont dans le mauvais sens. D'autant plus si on doit entrer dans le cadre budgétaire dans lequel on est en train de nous enfermer au niveau européen, avec le retour aux critères de Maastricht et sa logique d'austérité. En rythme de croisière, cela signifierait, pour un pays comme la Belgique, un effort budgétaire s'élevant à trente milliards d'économies, soit plus de 10 % du budget de l'État, ce qui serait évidemment intenable. Cela provoquerait un saccage social. Ce contexte justifie d'autant plus une réforme fiscale qui permette de travailler aussi à une augmentation des recettes et pas seulement à la sempiternelle réduction des dépenses.

**Quelles seraient les coalitions idéales pour la FGTB ?**

En termes de coalitions, il faut bien constater que le PTB est exclu de toute coalition, par les autres mais

(1) La suédoise est le nom donné à la coalition de droite constituée en octobre 2014 par le libéral francophone (MR) Charles Michel. La composition de cette coalition (N-VA / MR / CD&V / Open VLD) était inédite, intégrant pour la première fois au niveau fédéral la N-VA, et comportant une large majorité des députés qui forment le groupe linguistique néerlandophone de la Chambre des représentants, mais une minorité seulement de ceux composant le groupe linguistique francophone de l'assemblée. Cette coalition chute en décembre 2018.

(2) La dotation d'équilibre est une dotation de l'État qui comble l'écart entre le financement de base de la Sécurité sociale et les dépenses effectives de celle-ci. Le montant de la dotation d'équilibre du régime des salariés s'élève à 7.142.964.000 euros pour l'année 2024 et celle du régime des indépendants à 760.741.000 euros.

(3) La globalisation des revenus consiste à taxer l'ensemble des revenus, y compris par exemple les revenus locatifs, alors qu'actuellement ce sont principalement les revenus du travail qui sont imposés. Rétablir les tranches à 52,5 et 55 % pour la partie de revenus imposables dépassant 8.000 ou 9.000 euros mensuels signifie que si, par exemple, quelqu'un gagne 12.000 euros par mois, il paierait 52,5 % d'impôts sur la tranche entre 8.000 et 10.000 euros et 55 % sur la tranche entre 10.000 et 12.000 euros.

# F. Van Keirsbilck (CSC-CNE):

Le Secrétaire général de la CNE, la Centrale Nationale des Employés de la CSC, revient sur le bilan de la coalition Vivaldi et aborde les élections de 2024.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

**A** la tête des 165.000 membres de la Centrale Nationale des Employés de la CSC (qui représentent plus de 10 % des membres de la CSC-ACV) depuis 2009, Felipe Van Keirsbilck est une figure de proue de la gauche syndicale belge. Il se distingue notamment par l'ampleur de ses réflexions et de ses engagements, qui l'ont depuis longtemps amené à concevoir le militantisme syndical d'une façon qui dépasse de loin les portes des entreprises et est pleinement ouverte sur la Cité. Nous lui avons demandé comment il percevait les enjeux électoraux et post-électoraux de cette année 2024.

De longue date attaché à la création d'un « front populaire » large, le syndicaliste ne renonce pas à cet objectif, même s'il constate que nous n'y sommes à ce stade pas encore arrivés. Cela reste, dit-il « *une nécessité en tous temps, y compris quand c'est moins facile. Ceux qui s'y essaient et échouent doivent essayer mieux. Ceux qui n'essaient pas doivent se poser la question de leurs intentions véritables* ». A bon entendeur...

**Ensemble ! : En tant que syndicaliste, quel bilan tirez-vous de la législature fédérale écoulée ?**

**Felipe Van Keirsbilck :** Suite à une récente conversation politique à laquelle elle assistait, ma fille de sept ans m'a dit : « *Si je comprends bien, dans le gouvernement il y a en même temps ceux qui sont pour les riches et ceux qui sont pour les pauvres. Donc le gouvernement ne fait rien et ceux qui avaient tout au début ont toujours tout à la fin* ». C'est un peu simpliste, mais il me semble que ça résume tout de même pas mal la situation. Sur les dossiers essentiels (liberté de négocier les salaires, Sécurité sociale, transition juste), le gouvernement Vivaldi n'a pas apporté grand-chose de positif pour les travailleurs et pour la population en général. Rien sur la suppression du statut cohabitant. La pension légale reste fixée à 67 ans et les régimes de fin de carrière continuent à être démantelés. Le seul vrai régime de fin de carrière encore existant est devenu, de fait, le statut de malade de longue durée. 600.000 malades de longue durée : c'est devenu une norme sociale, à la fois douloureuse et coûteuse. En matière salariale, la loi de blocage des salaires continue à s'appliquer, y compris dans sa version radicalisée de 2017. Bien que

les partis de l'aile progressiste du gouvernement disent soutenir la levée de ce carcan, il faut constater qu'ils n'en font pas un *casus belli*. Les partis de droite, par contre, bloquent tout ce qui toucherait aux privilèges de leur mandants : pas question de toucher à la fiscalité sur les fortunes... Pour ce qui concerne la liberté de l'action collective, la Vivaldi a été un gouvernement de grande régression, qui a couvert une judiciarisation des conflits sociaux et a tenté de faire passer une loi anti-manifestants. Pour les politiques d'accueil, il s'est enfoncé dans la honte de l'ère Francken...

**Et en comparaison au gouvernement Michel (N-VA/MR/CD&V/VLD) de 2014-2018 ?**

Il vaut toujours mieux quelque chose de « pas bien » que de « très mauvais ». Il vaut mieux un gouvernement qui ne fait à peu près rien qu'un gouvernement qui détruit l'État social. La Vivaldi a donc été beaucoup mieux que le gouvernement Michel, qui a dégradé très brutalement la situation des travailleurs, notamment à travers un saut d'index, représentant une perte d'en moyenne 25.000 euros par personne sur une carrière. Le gouvernement Michel avait également démantelé très activement les régimes de fin de carrière. Mais on se demande quelles conditions politiques il faudrait réunir pour avoir en Belgique un gouvernement qui reconstruise ce qui a été détruit et qui fasse avancer les intérêts des travailleurs et des travailleuses – pas seulement en paroles, mais aussi le jour où ça devient une question de gouvernement...

**En tant qu'organisation syndicale, que faites-vous pour faire advenir ces conditions politiques ?**

Il faut malheureusement commencer par le négatif. La montée de l'extrême droite est tellement rapide et importante que notre premier objectif est de limiter l'implantation du fascisme en Flandre, mais aussi à Bruxelles et en Wallonie. Jusqu'à présent, la Belgique francophone a été assez protégée de l'extrême droite, notamment grâce à la force du secteur associatif et du mouvement syndical. Mais rien n'est acquis en la matière. Si l'on en croit certains sondages, il y a de la place pour des idées et pour un pouvoir d'extrême droite dans une partie de la population, y compris en Wallonie et à Bruxelles. Nous avons des désac-



Felipe Van Keirsbilck, une figure de proue de la gauche syndicale belge.

# « Porter les **bonnes questions** dans le débat public »

cordes fondamentaux avec les partis de droite classique, mais estimons toutefois que l'extrême droite et les fascistes, c'est un danger politique d'une autre nature. Ce qu'ils veulent mettre en place, c'est un régime politique radicalement différent, que ce soit pour les femmes, pour les homosexuels ou pour les travailleurs, les associations, les syndicats, les migrants... Il ne s'agit pas pour nous de faire la morale aux personnes qui votent pour ces partis ou de les traiter de « débiles » parce qu'elles apprécient « Chez nous » ou les dérapages bien contrôlés de Georges-Louis Bouchez. Nous devons faire un travail d'explication, et surtout de construction des clivages légitimes, qui sont les clivages de classes, féministes, antiracistes ... montrer qu'il ne faut pas se tromper d'adversaires, que les raisons de la colère sont avant tout sociales et économiques. Face au dégoût légitime qu'inspire la Macronie ou l'Europe néolibérale, on peut comprendre la tentation de soutenir des partis fascistes. Mais leur projet est d'instaurer un État autoritaire qui renforce les violences sociales, et, s'ils ont parfois des discours « sociaux », on sait qu'ils font toujours alliance *in fine* avec la grande bourgeoisie.

Par ailleurs, dans l'espace politique belge francophone, le MR se distingue comme un adversaire particulièrement dangereux pour les travailleurs ainsi que pour leurs intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Leur slogan « *Il y a 50 nuances de gauche, et il y a le MR* » a un fond de vérité. Il y a cinquante nuances du centre mou à la gauche incertaine, il y a la droite « civilisée » (Défi, Engagés) et puis il y a un parti, le MR, véritablement différent et dangereux. Tant aux niveaux social et économique que par rapport à sa porosité aux idées et à la rhétorique de l'extrême droite. Dans le cadre de la défense syndicale des intérêts des travailleurs et des travailleuses, nous leur adressons à la veille des élections un message clair : les partis d'extrême droite et fascistes n'apportent aucune solution et sont vraiment dangereux. Ne vous laissez pas séduire par ceux-ci. Par ailleurs, votez pour qui vous voulez, mais rendez-vous compte que voter pour le MR, si vous êtes un ouvrier, un employé, un cadre, un petit indépendant, un chômeur ou un pensionné, c'est vraiment vous tirer une balle dans le pied.

Si la CNE a des adversaires politiques identifiés, nous avons pour principe de ne pas avoir de parti politique « ami ». Nous n'avons pas de consigne positive de vote

à donner. Le parti qui défendrait les intérêts bien compris de la classe travailleuse, ce serait un parti attaché à la Sécu et à la concertation sociale, un parti vraiment écologiste et un parti anti-capitaliste radical. Ce serait donc un parti qui aurait à la fois des qualités que l'on trouve en principe plutôt dans le PS, dans Ecolo ou dans le PTB – sans les défauts propres à chacun de ces trois partis... On peut rêver ! Aujourd'hui, nous avons

un urgent besoin d'un changement à la fois radical, social et écologique. La situation actuelle est donc frustrante pour les électeurs, qui sont amenés à devoir choisir quelle tranche de leurs intérêts fondamentaux ils vont soutenir par leur vote, au détriment des autres tranches.

**A en croire les sondages, en Wallonie et à Bruxelles, ces trois partis pourraient former ensemble des majorités régionales...**

La Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont besoin de gouvernements anti-libéraux. Les coalitions qui mettront le MR dans l'opposition seront meilleures pour les Bruxellois et les Wallons que celles qui se feront avec le MR. Je crains malheureusement que les logiques d'appareil des différents partis ne priment sur les intérêts de leurs électeurs. D'un côté, le PS semble préférer former des coalitions avec

**« Le MR se distingue comme un adversaire particulièrement dangereux pour les travailleurs »**

le MR, avec lequel il loge un peu partout et a une certaine habitude de gouverner. De l'autre, le PTB paraît se plaire dans l'opposition, position sans doute jugée plus favorable au développement de leur parti, mais qui profite *de facto* surtout au MR.

En tant que syndicat, notre rôle dans les élections c'est avant tout de porter les bonnes questions dans le débat public. L'extrême droite - avec laquelle Georges-Louis Bouchez flirte dangereusement - veut mettre au centre du débat électoral des questions comme la place de l'islam, la laïcité, la drogue, l'insécurité, etc. Un général qui parvient à imposer son choix du champ de



⇒ bataille gagne la bataille. De même, s'ils parviennent à imposer leurs questions, ils gagneront l'élection. Nous invitons donc les citoyens de ce pays, à commencer par les 165.000 membres de la CNE, à réfléchir. Combien d'entre eux sont victimes du terrorisme islamiste ? Combien d'entre eux ont un problème réel avec le burkini ? Et combien d'entre eux sont victimes du blocage des salaires, du définancement des crèches, des insuffisances des transports en commun ? Où sont les vrais problèmes ? Si les questions posées dans le débat concernent les problèmes réels des gens, il deviendra manifeste que le MR n'apporte que des mauvaises réponses.

Nous devons forcer le débat autour de nos besoins et de nos exigences. Par exemple, la taxation des grandes fortunes, à partir d'un million d'euros au-delà du domicile personnel. Cela ferait rentrer des milliards d'euros dans les caisses de l'État. Par exemple, le refus de l'austérité budgétaire que l'Union européenne est occupée à réinstaurer. Nous avons au contraire besoin que les pouvoirs publics puissent dépenser et investir, notamment en faveur d'une transition écologique juste. Besoin du retour d'une pleine et entière liberté de négociation collective des salaires. D'un refinancement massif des soins de santé et des services publics. Du développement du financement des transports publics et l'instauration de leur gratuité, financée par les entreprises...

### **Pour le moment, les entreprises interviennent déjà de façon importante dans ce financement...**

Nous suggérons de s'inspirer de systèmes de financement existants qui prévoient qu'à la place d'une prise en charge de l'abonnement de transport public par l'employeur pour chaque membre de son personnel qui l'utilise, on instaure une « cotisation mobilité » payée pour tous les travailleurs, quel que soit leur mode de transport. Cette cotisation finançant l'instauration d'une gratuité générale des transports en commun, à introduire en parallèle avec une augmentation de l'offre de transports publics.

**Toutes les mesures que vous citez se décident au niveau fédéral, or les coalitions « progressistes » que vous évoquiez sont plutôt possibles au niveau régional bruxellois ou wallon... Dès lors qu'elle n'ont pas des leviers macro-économiques, des coalitions régionales de type PS-PTB-ECOLO ne risqueraient-elles pas d'aboutir *in fine* à des résultats en demi-teinte ?**

Au niveau régional, il y a quand même un certain nombre de leviers importants en matière de logement, de transports en commun et de régularisation des sans-papiers. Concernant les maisons de repos, les régions sont compétentes pour imposer un plafond au nombre d'établissements commerciaux et pour créer de nouvelles maisons de repos publiques.

**Pour tout cela il faut des sous...**

C'est vrai, mais il y a certaines dépenses régionales qui pourrait être remises en cause sans nuire à l'immense majorité de la population. Par ailleurs, les pouvoirs régionaux pourraient, dans le cadre des concertations entre le fédéral et les régions, interdire à la Belgique de souscrire aux dispositions austéritaires européennes, ce qui donnerait de l'air à tous les pouvoirs publics en Belgique. Les régions pourraient également interdire à la Belgique de signer des traités de libre-échange comme celui négocié avec le Mercosur. (1)

### **A en croire les sondages, en Flandre, la participation au pouvoir de l'extrême droite après les prochaines élections n'est plus une improbable hypothèse théorique. Comment la CSC-ACV réagit-elle à cette situation ?**

La CSC-ACV compte 1.500.000 membres, dont environ un million en Flandre : nous sommes directement exposés à cette situation. Il y a forcément des membres qui reçoivent des messages racistes et certains qui y adhèrent peu ou prou, consciemment ou pas. En la matière, je suis heureux et fier de ce que fait la CSC-ACV. La nouvelle présidente et mes collègues du Nord sont d'une clarté sans faille sur ce sujet. Un affilié ou un militant de la CSC-ACV qui fait de la propagande active pour un parti d'extrême droite comme le Vlaams Belang, ou pour des idées racistes, antisémites, islamophobes, homophobes... ne peut rester membre de notre organisation syndicale. On peut lui laisser une chance de se rétracter après discussion et s'il s'est rendu compte qu'il a fait une faute. S'il persiste, il sera exclu de notre organisation. Nous avons zéro espace de tolérance envers les discours d'extrême droite. Nous assumons de risquer de perdre des membres en nous opposant frontalement à l'extrême droite et de susciter

ainsi des attaques de celle-ci. C'est eux ou nous. Dans une société où l'extrême droite gagne, les organisations syndicales comme la nôtre sont vouées à disparaître. Dans la société que nous voulons, l'extrême droite doit disparaître. Quant à la façon de combattre l'extrême droite et les idées d'extrême droite, il y a une multitude d'initiatives qui sont prises. Pour ma part, je reste persuadé que le plus efficace est de rendre visible et compréhensible le conflit de

classes, tant sur les enjeux économiques que sociaux et écologiques.

### **Une nouvelle réforme institutionnelle après les élections du 9 juin, ce serait avec la CSC-ACV, ou contre celle-ci ? Ou bien ne se sent-elle pas concernée par ce sujet ?**

Nous sommes concernés (mais pas concertés) par tout ce qui touche aux conditions de vie de nos membres : Sécu, territoires, services publics ... La position traditionnelle de la CSC-ACV en la matière est que l'on défend le caractère unitaire et fédéral de la Sécurité sociale, des soins de santé, de la législation sociale et de la négociation collective. Pour le reste, on ne rentre pas tellement dans le débat institutionnel. Est-ce que

les crèches ou la politique du sport doivent être une compétence des régions ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Nous n'avons pas vraiment de position là-dessus ; si ce n'est que l'enseignement et la culture doivent impérativement rester unifiés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes favorables au maintien des solidarités entre Wallons et Bruxellois, et constatons que les arguments pour régionaliser la Fédé W-Bxl sont le plus souvent des astuces budgétaires qui ne font que renvoyer d'une entité à l'autre la patate chaude du sous-financement structurel des pouvoirs publics. Globalement, nous sommes donc peu favorables aux réformes de l'État : elles n'ont jamais rien apporté aux travailleurs et elles font tout le temps peser la menace d'un démantèlement de pans entiers de la Sécurité sociale ou de mettre en concurrence les territoires.

**« Dans une société où  
l'extrême droite gagne,  
les organisations syndicales  
sont vouées à disparaître »**

Du côté flamand, s'il y a réellement une possibilité d'une majorité parlementaire du Vlaams Belang et de la N-VA, je ne suis pas persuadé que celle-ci se concrétisera à travers la mise en place d'un gouvernement composé de ces deux partis. La N-VA n'a pas nécessairement intérêt à faire ça maintenant et le Vlaams Belang estime sans doute que ses idées avancent pour le moment mieux dans une situation où ils n'occupent pas eux-mêmes le pouvoir. Mais la N-VA pourrait alors, à tout moment, que ce soit vis-à-vis du PS ou du CD&V, faire du chantage pour imposer ses conditions à sa participation au pouvoir, sous la menace de former en Flandre une majorité alternative avec le VB.

**La limitation dans le temps des allocations de chômage et/ou leur régionalisation, c'est une des mesures que la droite flamande pourrait imposer ou tenter d'imposer pour la constitution du prochain gouvernement fédéral ?**

Je le crains. C'est un sujet qui rencontre deux objectifs structurels de l'agenda des néolibéraux : réorienter l'argent vers les plus riches et inciter à la haine des plus pauvres. Peut-être que, s'il cède, Paul Magnette dira qu'il a « le cœur qui saigne » ainsi que l'avait fait Elio Di Rupo après la législature 2011 - 2014, suite à la mesure d'exclusion des chômeurs ayant ouvert leur droit sur la base de leurs études. C'est un sujet par rapport auquel, en particulier, les partis politiques francophones devraient bien peser leur positionnement. En la matière les Engagés, qui ont pris parti pour cette limitation, sont un exemple de ce qu'il ne faudrait surtout pas faire.

Il y a notamment deux données objectives qu'il faut prendre en compte en la matière. Premièrement, c'est que, pour encourager à l'emploi, l'effet d'une limita-



tion dans le temps ou d'une fin de droit aux allocations de chômage est à peu près nul. C'est documenté par la recherche au niveau international. Esther Duflo a encore récemment publié un article dépourvu d'ambiguïté sur le sujet : selon elle, l'effet des fins de droit aux allocations sur la reprise du travail est nul. Affamer les chômeurs pour qu'ils reprennent le travail, ça ne fonctionne pas ! Ce qui fonctionne, c'est de leur proposer des emplois de qualité et accessibles, créer des conditions de vie qui leur correspondent, mettre à disposition de ceux qui sont enclavés un réseau performant de transports publics, augmenter l'offre de place en crèches pour celles qui ont un problème de garde d'enfants, etc. Deuxièmement, en Belgique, mettre fin au droit aux allocations de chômage après deux ans, ça signifie transférer une importante charge de dépenses de la Sécurité sociale fédérale vers les CPAS wallons et bruxellois. Le président des Engagés, Maxime Prévot, lorsqu'il fait la promotion de ce type de mesure en Wallonie et à Bruxelles, devrait savoir que ça revient à donner de l'argent des contribuables wallons et bruxel-

*Suite à une conversation politique à laquelle elle assistait, ma fille de sept ans a assez bien résumé la situation : « Le gouvernement ne fait rien et ceux qui avaient tout au début ont toujours tout à la fin ».*

« Nous devons construire des clivages légitimes : de classes, féministes, antiracistes... »



⇒ lois aux entreprises flamandes, et qu'il est occupé à travailler à la réalisation du programme de la N-VA et du Vlaams Belang.

Vous évoquez la nécessité de mettre en avant des priorités sociales et écologiques dans le débat public, de constituer des fronts, etc. Après les élections de 2014, des mouvements pluralistes, rassemblant des citoyens, des associations et des organisations syndicales, dont la CNE, ont tenté de le faire. *Hart Boven Hard* et *Toute autre Chose*, puis la campagne « *Tam-tam* » à la veille des élections de 2019. Ces initiatives ne sont plus présentes au moment du débat pré-électoral de 2024. Quelle en est la cause ?

## « Mettre fin au droit aux allocations de chômage après deux ans, ça signifie transférer des dépenses de la Sécu fédérale vers les CPAS wallons et bruxellois »

Le monde associatif et militant a beaucoup plus facile à s'organiser face à une menace claire. *Hart Boven Hard* est né en réaction au premier gouvernement dans lequel la N-VA était présente en Flandre. *Toute Autre Chose* et puis *Tam-tam* ont été une réaction au gouvernement Michel. C'était un gouvernement à la fois anti-social et largement dépourvu d'une base électorale du côté francophone, puisque seul le MR y participait. Avec le gouvernement De Croo, la situation a changé. Le PS et Ecolo font partie de la coalition et – on connaît la chanson - « *sans eux ce serait pire* ». Une partie du monde syndical et associatif ne se sent donc pas menacé de la même façon. La campagne *Tam-tam* a

été, selon moi, très bien faite et très utile. Chaque euro dépensé pour cette campagne a été cent fois ou mille fois plus efficace pour toucher le public que ne l'aurait été le même euro investi dans les canaux classiques (et dispersés) de communication institutionnelle des organisations membres. La composition hétérogène du gouvernement Vivaldi a rendu beaucoup plus complexe l'animation d'un front politique anti-libéral. Ce gouvernement a été vécu comme tiède, l'après Vivaldi est perçu comme très vague. C'est un contexte qui n'est manifestement pas favorable aux mobilisations. Mais dire cela, ça ne nous exonère pas de nos responsabilités : constituer un « front populaire » large reste une nécessité en tous temps, y compris quand c'est moins facile. Ceux qui s'y essaient et échouent doivent essayer mieux. Ceux qui n'essaient pas doivent se poser la question de leurs intentions véritables ...

Par ailleurs, additionner simplement des revendications catégorielles - comme la suppression du statut co-habitant pour les féministes, celle du glyphosate pour les écologistes, etc. – n'aboutit pas à un mouvement social d'ensemble. On ne peut que constater que les progressistes de tous bords ne sont jusqu'ici parvenus à se rassembler pour définir collectivement un modèle de société désirable, les priorités pour y arriver et à engager des mobilisations pour en imposer la mise en œuvre. Au moment de la crise du Corona, il y a eu une amorce de dynamique de ce type, sous le label « Faire front », dans l'idée de mettre en avant nos priorités dans ce que nous appelons « le monde d'après ». On y arrive globalement au niveau des idées, mais à mon grand regret pas encore au niveau de la mobilisation d'énergies militantes ou de la mise en place de mobilisations. A ce stade, il n'y a pas de mobilisation transorganisations en faveur d'un autre projet de société. □

(1) Le Marché commun du Sud, couramment abrégé Mercosur ou Mercosul, est une zone de libre-échange qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du Sud. Il est composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay.

# A. Laaouej (PS) : « Fournir 300 euros nets par mois en plus aux travailleurs »

Pour le président de la Fédération bruxelloise du PS, la priorité pour la prochaine législature fédérale est une réforme fiscale qui augmente significativement les revenus des travailleurs à bas et moyens salaires.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**J**uriste, spécialisé en droit économique et fiscal, Ahmed Laaouej a commencé sa carrière au ministère des Finances et notamment à l'Inspection spéciale des impôts (ISI). Chef de groupe PS à la Chambre depuis 2017 et bourgmestre de Koekelberg depuis 2018, il est aujourd'hui président de la Fédération bruxelloise du PS et candidat en tête de liste aux prochaines élections régionales. Expert en matière fiscale et budgétaire, nous lui avons demandé d'esquisser un bilan de la législature qui s'achève et des priorités du PS. Nous l'avons également interrogé sur les futures majorités possibles.

Ahmed Laaouej défend le bilan du PS au sein de la majorité Vivaldi ainsi qu'une ambitieuse augmentation des revenus des travailleurs à bas et moyens salaires, dont il estime le coût à six milliards d'euros. Tout en ne cachant pas qu'au vu du contexte budgétaire et des possibles partenaires gouvernementaux, l'obtenir « *Ce sera le combat* » de cette mandature. Tranchant vis-à-vis du MR, la tête de liste régionale socialiste n'est pas plus tendre pour le PTB : « *Si, demain, on a un gouvernement dirigé par la droite en région bruxelloise, les responsables en seront fondamentalement les gens du PTB* ».

**Ensemble ! : En tant que spécialiste des matières fiscales et budgétaires, que retenir-vous du bilan de la législature qui se termine ?**

**Ahmed Laaouej :** Cette législature a été fortement marquée par la gestion de la crise du Covid. Celle-ci a, tout d'abord, remis en lumière l'importance de notre système de soins de santé, tant celle de la première ligne que celle des capacités hospitalières. Ce fut un démenti patent de tous ceux qui dénigrent notre modèle de gestion, de financement et d'organisation publique des soins de santé. Cela a rappelé l'importance de la Sécurité

sociale ainsi que d'un système de soins de santé suffisamment efficace, distribué et suffisamment doté. Il faut s'en souvenir à l'heure où un certain nombre de forces du marché, relayées par les partis de droite, regardent avec avidité le secteur des soins de santé, qu'elles souhaitent privatiser, comme c'est le cas dans d'autres pays. L'épidémie a également révélé des fragilités de notre système. Assez rapidement, nous avons été confrontés à une capacité insuffisante de nos hôpitaux en termes d'accueil en soins intensifs. Cela appelle des réformes qui renforcent non seulement la médecine de première ligne mais également les services d'urgence hospitaliers. Enfin, l'épidémie a mis nos finances publiques à rude épreuve. Les pouvoirs publics ont soutenu différents acteurs (les travailleurs, les allocataires, les entreprises ainsi que le secteur associatif), qui subissaient de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire à travers les fermetures d'entreprises, la mise à l'arrêt de secteurs entiers, le chômage...

L'État a injecté plus de trente milliards d'euros pour faire en sorte que notre système économique et social ne s'effondre pas, tandis que le ralentissement de l'économie générerait une diminution des recettes fiscales et parafiscales. Le résultat a été un creusement du déficit ↗



Ahmed Laaouej est aujourd'hui président de la Fédération bruxelloise du PS.

**« L'Etat a injecté plus de 30 milliards d'euros pour que notre système économique et social ne s'effondre pas »**

⇒ public et de l'endettement de l'État. Certains, à droite, voudraient aujourd'hui profiter de ce déficit pour imposer, lors de la prochaine législature, leur vision et leur politique d'austérité et de coupes budgétaires. C'est donc un enjeu politique majeur de rappeler d'où provient ce déficit. Si l'État n'était pas intervenu comme il l'a fait, notre pays serait aujourd'hui un cimetière économique et social d'entreprises en faillite et de travailleurs précarisés. Les déficits publics actuels ne sont pas le fruit d'une « mauvaise gestion » de l'État mais de la crise du Covid, à laquelle s'est rajouté l'impact de la guerre en Ukraine qui a engendré une augmentation des prix de l'énergie et a nourri l'inflation ainsi que le ralentissement de l'économie. Je retiendrai en particulier de cette législature que c'est grâce à notre système public de soins de santé et à nos interventions publiques que nous avons réussi à surmonter la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face, mieux que d'autres pays qui ont été moins interventionnistes.

Ahmed Laaouej  
à la Marche  
pour le climat,  
10 octobre 2021.

**Le PS va aux prochaines élections avec un programme socialement généreux, mais la Banque nationale appelle à mettre en place des politiques d'austérité budgétaire sous la prochaine législature. Les deux sont-ils compatibles ?**



Ce sera le combat. Nous pensons qu'il faut refinancer les pouvoirs publics pour leur permettre d'opérer leur politique de redistribution, tant à travers la Sécurité sociale qu'à travers les services publics. Nous sommes favorables à un refinancement des pouvoirs publics et à une fiscalité juste, qui mette à contribution les profiteurs de crise ainsi que les grands patrimoines à travers un impôt de solidarité. Il faut taxer la spéculation et les plus-values, renforcer la lutte contre la grande fraude fiscale, par exemple contre les fondations qui permettent d'éviter certains droits de succession, au profit des familles les plus riches. La droite, au contraire, veut restreindre l'action des pouvoirs publics au nom de la soi-disant vertu du « laisser-faire » et du marché, lesquels ne servent en fait que des intérêts privés,

## « Il faut refinancer les pouvoirs publics pour leur permettre d'opérer leur politique de redistribution »

qui espèrent tirer profit de privatisations de services publics ou de composantes de la Sécurité sociale.

**Sous la législature écoulée, où le PS a participé aux majorités en place aux différents niveaux de pouvoir, celles-ci se sont accordées sur des augmentations de dépenses publiques via un endettement, réalisé dans un contexte où les taux d'intérêt étaient au plancher, mais pas sur le volet des recettes fiscales...**

En matière de recettes fiscales, il y a eu une avancée importante, avec l'introduction d'une taxe sur les comptes-titres, c'est-à-dire sur les grands patrimoines financiers au-delà d'un million d'euros. (*Lire l'encadré p. 41.*) J'ai

entendu les critiques du PTB à cet égard, mais après quarante ans d'existence on s'interroge toujours sur leur bilan, mis à part faire du blabla et vocaliser l'indignation sans aboutir à aucun résultat. La taxe sur les comptes-titres vise les patrimoines financiers. Même si certains s'organisent pour y échapper, cette taxe a eu, depuis son introduction, un rendement de plus d'un milliard d'euros. Ce n'est pas négligeable. A quoi il faut ajouter que l'on n'a pas touché, malgré les souhaits de certains, au précompte mobilier de 30 % sur les revenus financiers, qui rapporte environ quatre milliards d'euros. On a également supprimé le système des « intérêts notionnels ». Depuis que les

socialistes participent au pouvoir au niveau fédéral, on a une mise à contribution des revenus du capital qui va crescendo et qui contribue également au financement de la Sécurité sociale, ce dont nous nous réjouissons. Sur le terrain de la lutte contre la fraude fiscale, il y a également eu des avancées. C'était un combat de plus de vingt ans pour le PS de rendre aux agents de l'Inspection spéciale des impôts (ISI) des pouvoirs d'officier de police judiciaire. C'est chose faite. On a renforcé la police fédérale en tirant les leçons de l'affaire SKY ECC. On a commencé à renforcer les parquets et les cadres de la magistrature, même si ce n'est pas encore suffisant. Il faudra continuer à marquer des avancées dans ces domaines, sachant qu'elles sont difficiles dans un contexte de coalition avec la droite.

### Quelles sont les choses que vous souhaitez absolument réaliser sous la prochaine législature ?

Une vraie réforme fiscale. Nous devons la faire sous cette législature, mais la droite l'a bloquée, s'opposant à toute recette fiscale nouvelle. Nous sommes favorables à une diminution de l'impôt sur les revenus du travail, à commencer par les bas et moyens revenus, mais nous souhaitons que des recettes fiscales nouvelles compensent les pertes pour l'État. Nous voulons baisser l'impôt sur le travail en le finançant par un plus grand prélèvement sur les revenus du capital et financiers ainsi que, ce qui serait encore mieux, par un impôt sur les grands patrimoines. Le MR s'y oppose, il veut baisser les recettes fiscales sans compensation, ce qui aurait pour conséquence immédiate de mettre la pression sur le budget de l'État, les services publics, les soins de santé et la Sécurité sociale en général. Notre priorité pour la prochaine législature sera de baisser la fiscalité sur les revenus du travail pour permettre aux travailleurs d'avoir un gain net de trois cents euros par mois, en ciblant les bas et moyens revenus. Cela permettra de redonner de l'oxygène à ceux et celles qui sont aujourd'hui des travailleurs pauvres, qui travaillent mais ont du mal à boucler leurs fins de mois. Tout en considérant que la meilleure manière d'augmenter les revenus des travailleurs sont les augmentations salariales.

### Globalement, combien coûterait cette augmentation de trois cents euros nets par mois, comment serait-elle financée et *in fine* qui la paierait ?

Fournir une augmentation de trois cents euros nets par mois aux bas et moyens salaires constitue un engagement essentiel du Parti socialiste envers les travailleurs. Le coût annuel de cette mesure est estimé à environ six milliards d'euros. Pour cette augmentation significative, nous avons proposé un modèle de financement qui repose sur une fiscalité plus équitable, notamment en renforçant la taxation des grandes fortunes et en globalisant les revenus. Cela inclut l'introduction d'un impôt progressif sur les patrimoines élevés, avec des taux allant de 0,40 % à 1,50 % selon les tranches de patrimoine au-delà de 1,25 million d'euros. Nous visons également à globaliser les

revenus mobiliers, en appliquant des taux progressifs pour assurer que chaque euro issu des capitaux soit taxé de manière équitable comparativement aux revenus professionnels.

Cette stratégie de financement signifie que les coûts de cette augmentation ne seront pas supportés par les travailleurs eux-mêmes, mais principalement par ceux qui sont dans les positions économiques les plus élevées. Les grandes fortunes et les revenus issus de capitaux contribueront ainsi de manière significative au bien-être général des travailleurs, leur permettant de vivre avec dignité et de faire face à l'inflation et aux autres défis économiques. Nous restons très attachés à notre objectif de renforcer la justice fiscale et de soutenir les ménages qui dépendent de leur travail pour leurs revenus, améliorant ainsi leur capacité économique et leur qualité de vie.

### Toute une série de propositions du programme du PS sont ciblées sur les travailleurs à bas salaires : réductions de la fiscalité, complément de « revenu de dignité » à 115 % du seuil de risque de pauvreté, etc. Ce ciblage des aides ne risque-t-il pas de constituer

une prime à l'emploi précaire et mal payé, qui exonère les patrons de leur responsabilité en matière salariale ?

On pourrait avoir le même raisonnement pour la baisse des impôts sur les salaires bas et moyens, en considérant que celle-ci n'encouragerait pas les employeurs à augmenter ces salaires bruts. Non, je pense qu'il faut faire les deux en même temps, augmenter les bas salaires bruts et diminuer la pression fiscale sur ceux-ci. Un État qui se veut moderne, solidaire et efficace se doit de soutenir les travailleurs. On ne peut pas considérer qu'il s'agit d'un effet d'aubaine pour les employeurs. En suivant ce raisonnement, on en viendrait à supprimer des aides ciblées sur les bas revenus. Par exemple, les bourses d'études, dont l'octroi est lié au niveau de revenu des parents. Devrait-on octroyer le même montant pour tout le monde ? Je ne le crois pas, la redistribution passe aussi par un ajustement du niveau des aides en fonction des niveaux de revenus des gens. Ce qui est aujourd'hui

## « Un plus grand prélèvement sur les revenus du capital et financiers »



## QU'EST-CE QUE LA TAXE ANNUELLE SUR LES COMPTES-TITRES ?

Un compte-titres est un compte qui permet de conserver et gérer des investissements (actions, obligations, bons de caisse ou fonds). Un tel compte est comparable à un compte bancaire classique : il dispose d'un numéro de compte que l'on peut souvent gérer via Internet ou via une application mobile, des extraits en sont créés et il est protégé par le fonds de protection. La différence avec les comptes à vue et d'épargne est qu'il peut être utilisé uniquement pour des investissements et non pour des opérations quotidiennes.

En vigueur depuis le 26 février 2021, la taxe annuelle sur

les comptes-titres est une taxe due annuellement sur les comptes-titres lorsque la valeur moyenne des instruments financiers imposables détenus sur le compte est supérieure à un million d'euros au cours de la période de référence. La période de référence ordinaire est une période de douze mois consécutifs qui commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Tous les titulaires d'un compte-titres, tant les personnes physiques que les personnes morales (sociétés, fondations, ASBL), sont soumis à la taxe annuelle sur les comptes-titres. Le taux de la taxe annuelle est de 0,15 %.

⇒ primordial, c'est de mettre fin à la situation des travailleurs pauvres, c'est-à-dire des personnes qui ont des difficultés à assumer leurs dépenses quotidiennes malgré le fait qu'elles travaillent.

**La dernière édition du baromètre social bruxellois dresse un portrait inquiétant de la région bruxelloise, avec un pourcentage de la population en situation de risque de pauvreté d'environ 30 %, contre 8 % en Flandre et 18 % en Wallonie. La région est-elle aujourd'hui en difficulté ? Risque-t-elle de l'être plus encore, notamment au vu de l'évolution de l'électorat flamand, en cas de nouvelles réformes institutionnelles ?**

Il y a effectivement des risques de blocage préjudiciable du côté néerlandophone, qui sont liés à l'évolution de cet électorat. C'est un sujet d'inquiétude, mais l'élection n'est pas encore faite. La dynamique de campagne vient à peine de démarrer, il faudra voir si les sondages se confirment. A ce stade, il faut rester prudent. Il est vrai qu'il y a des lubies de certains partis politiques flamands qui veulent mettre la région bruxelloise sous tutelle et en faire une institution de second rang. Ce serait inacceptable pour les socialistes. Nous défendrons sans relâche la région bruxelloise en tant que région à part entière. Peut-il y avoir des réaménagements à l'intérieur des institutions régionales ? Sans doute, mais à condition que cela aille vers plus d'efficacité.

Par ailleurs, la région bruxelloise a effectivement des difficultés budgétaires, comme d'autres niveaux de pouvoir, alors qu'elle est défavorisée fiscalement par le fait que l'impôt sur les personnes physiques est payé selon le lieu de résidence et non de travail. La richesse est produite à Bruxelles, mais l'impôt des navetteurs est payé dans les autres régions. La crise Covid a également nuit aux finances régionales en ralentissant certains secteurs économiques importants pour les recettes fiscales régionales, comme par exemple le secteur de la construction et de la rénovation. La région subit par ailleurs toujours les impacts du choc démographique qui l'a vu passer de 1.000.000 à 1.200.000 habitants. Une partie de ces nouveaux habitants sont des personnes en situation de précarité, ce qui renforce la dualité sociale. Nous payons à maints égards le prix de la carence des politiques fédérales menées en matière de migration et d'asile, qui a pour effet d'imposer à la région et aux communes l'ensemble de la prise en charge sociale de ces situations.

**Au sortir des élections, une coalition gouvernementale qui serait ouverte au PTB-PVDA en région bruxelloise, cela vous paraît-il envisageable ?**

Je pense que c'est un jeu de dupes. Le PTB fait semblant de vouloir mettre en œuvre des réformes, mais en vérité il ne veut assumer aucune responsabilité dans un gouvernement. Pour la façade, ils prétendent qu'ils



*Ahmed Laaouej : « Ce qui est aujourd'hui primordial, c'est de mettre fin à la situation des travailleurs pauvres ».*

CC BY-NC-SA 2.0 DEED – PES COMMUNICATION

**« Le coût annuel  
de cette mesure  
est estimé à environ  
6 milliards d'euros »**

sont intéressés par certaines majorités communales. Mais pour les élections régionales, ils sont clairs : si l'ensemble de leur programme n'est pas rencontré, voire même si certaines règles budgétaires n'évoluent pas au niveau européen, ça ne les intéresse pas de participer au niveau régional. Je crois que fondamentalement le PTB veut rester un groupe de pression, un pôle d'indignation, ce qui est peu compatible avec le fait d'assumer des responsabilités gouvernementales dans une situation difficile. Ils refusent de mettre les mains dans le cambouis, ce qui est très inquiétant pour nous, parce que cela signifie que chaque voix pour le PTB est une voix perdue pour la gauche responsable, celle qui assume. Cela renforce mécaniquement la droite. Si, demain, on a un gouvernement dirigé par la droite en région bruxelloise, les responsables en seront fondamentalement les gens du PTB.

**Vous n'avez pas de tabou par rapport à une coalition régionale qui serait ouverte au PTB ?**

C'est eux qui ont des tabous et même clairement une volonté de ne pas concourir pour une participation gouvernementale. Ça ne les intéresse pas. Ils peuvent raconter ce qu'ils veulent, ils seront aux abonnés absents au lendemain du 9 juin.

**La N-VA dans le gouvernement régional bruxellois, c'est un danger ?**

Pour en juger, nous attendrons le résultat des élections. Les institutions bruxelloises sont ainsi faites qu'une majorité doit être constituée dans chacun des deux groupes linguistiques régionaux pour former le gouvernement. C'est un vrai sujet d'inquiétude, mais il faut attendre que la campagne électorale se déroule et que l'on connaisse les résultats électoraux. J'observe que la N-VA est en train de perdre des plumes au Nord du pays, il faut voir si cette dynamique va également se marquer en région bruxelloise. □

# A. Maron : « Mettre en œuvre la transition **juste** »

Le ministre écologiste bruxellois aborde avec nous le bilan de son action ainsi que les priorités d'Ecolo pour la nouvelle législature régionale.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

« Comme le dit Zakia Khattabi, notre tête de liste aux prochaines élections régionales, la question climatique et environnementale est la question sociale du siècle. C'est en tous cas l'une des questions sociales du siècle ». Le ton est donné. Alain Maron revendique le fait d'avoir conçu ses politiques en posant l'objectif de justice sociale parallèlement aux objectifs environnementaux et climatiques. « L'un ne se fera pas sans l'autre », précise-t-il. Étant à la fois ministre bruxellois de l'Environnement et du Climat, mais aussi ministre de la Santé et de l'Action sociale, il a également pu aborder dans son mandat ces thématiques d'une façon spécifique.

Mais, concrètement, où en est la réalisation de ces objectifs à Bruxelles, par exemple, pour l'amélioration de la performance énergétique des logements donnés en location ou en matière de sans-abrisme ? Qu'est-ce qui a été fait ? Quels sont les problèmes rencontrés et comment propose-t-il d'y remédier ? Le ministre n'hésite pas à pointer les responsabilités politiques de certains blocages, à commencer pour le sans-abrisme par « le refus de toute régularisation, qui est une pure position idéologique de droite, non exempte de certains relents racistes » ou concernant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) des logements donnés en location, les difficultés d'avancer du fait de « certains partis qui sont opposés à l'idée de grilles de loyers, estimant que le marché s'autorégule de façon optimale par son libre jeu. »

**Ensemble ! : Au terme de cette législature régionale, quels sont les éléments les plus saillants de votre bilan ?**

**Alain Maron :** En 2019, Ecolo avait négocié un accord de majorité bruxelloise qui comportait de nombreuses

mesures en faveur d'une transition écologique et climatique juste. Il s'agissait de relancer et de structurer la politique climatique et de biodiversité de la région, qui avait été mise en pause sous la législature précédente, en veillant à une mise en œuvre socialement juste. Cette relance est aujourd'hui chose faite, sous mon impulsion. Un des points centraux a été de structurer ces politiques et de les inscrire dans des ordonnances qui prévoient, par exemple, que la région doit



atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 47 % d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. L'ordonnance climat instaure également un comité d'experts indépendants, chargés de rédiger et rendre public annuellement un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de ces objectifs climatiques et de biodiversité, et ce pour l'ensemble des compétences du gouvernement bruxellois. Pour réaliser cette transformation sociétale majeure en permettant une participation des personnes, nous avons également créé une *Assemblée citoyenne permanente pour le climat*, constituée sur la base d'invitations à la participation directe envoyées à 10.000 personnes tirées au sort. Ce processus a abouti à la réaction de recommandations adressées au gouvernement, auxquelles il est tenu de répondre de façon circonstanciée. Toutes nos politiques environnementales sont concertées. C'est notamment le cas pour

**A. Maron :**  
« On a drastiquement renforcé les moyens mis à disposition du secteur social/santé bruxellois. »

**« La région doit atteindre  
une réduction des émissions  
de gaz à effet de serre  
de 47 % d'ici 2030 »**



⇒ la politique de rénovation et d'isolation du bâti « Rénovation », qui a mobilisé les moyens les plus importants. Beaucoup de moyens supplémentaires ont été dégagés pour aider les personnes, les pouvoirs publics et les PME à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments, diminuer leurs consommations et réaliser des économies d'énergie. Cette stratégie n'est pas seulement mise en œuvre à travers des primes et des prêts ECORENO mais également grâce à des services d'accompagnement des citoyens dans ces démarches, avec *Homegrade* et le *Réseau Habitat*. Y compris dans des quartiers populaires. Huit groupes de travail ont été mis en place avec les différents acteurs concernés pour avancer sur ces matières, qui vont de la *Fédération de la construction* jusqu'aux interlocuteurs sociaux en passant par les pouvoirs publics, les représentants des locataires et des propriétaires, etc.

A tous les niveaux de ces politiques, dont l'ordonnance climat, l'objectif de justice sociale a été posé parallèlement aux objectifs environnementaux et climatiques. L'un ne se fera pas sans l'autre. Ce que nous voulons, en tant qu'Ecolo, c'est continuer dans cette direction. Comme le dit Zakia Khattabi, notre tête de liste aux prochaines élections régionales, « *la question climatique et environnementale est la question sociale du siècle* ». C'est en tous cas l'une des questions sociales du siècle. Les victimes de problèmes climatiques ou environnementaux sont avant tout les plus fragiles. On l'a vu lors des inondations qui se sont produites en Wallonie. On le voit lors des canicules ou encore concernant la pollution de l'air, qui se concentre d'abord dans les quartiers où il y a beaucoup de circulation automobile. Ce sont souvent les mêmes quartiers qui comportent beaucoup d'habitants dépourvus de voiture et qui sont essentiellement des quartiers populaires. Nous voulons offrir des solutions directes pour toutes les catégories d'habitants. L'investissement dans les transports en commun est donc pour nous une priorité absolue. Ceux-ci constituent, avec la marche à pied, le moyen de transport le plus démocratique et le plus ouvert, accessible à tout le monde, tant aux enfants qu'aux personnes âgées, à l'exception des personnes en grande perte d'autonomie. Ils ne nécessitent en outre aucun permis. Nous souhaitons donc poursuivre les investissements massifs en la matière afin d'offrir, à tous et dans tous les quartiers, un droit effectif à la mobilité.

Pour la rénovation du bâti, un investissement supplémentaire de 350 millions d'euros a été prévu sous cette législature pour les politiques environnementales et climatiques bruxelloises. Il faudra encore passer à des niveaux supérieurs pour garantir à tous l'accès effectif au crédit de rénovation, y compris pour des personnes plus âgées ou qui sont propriétaires de leur maison mais n'ont que de faibles revenus. Il faut lever les freins aux investissements qui génèrent des économies d'énergie. On a commencé à faire des choses qui fonctionnent en la matière : le prêt à taux zéro, le prêt ECORENO,



« Pour la rénovation du bâti, un investissement supplémentaire de 350 millions d'euros a été prévu sous cette législature. »

mais elles doivent être amplifiées et de nouveaux mécanismes, notamment publics ou associatifs, doivent encore être mis en place. Cela pourrait notamment se faire parallèlement avec un ciblage sur les quartiers les plus populaires où les besoins sont les plus importants, ainsi qu'avec le développement de réseaux de chaleur, de la géothermie ainsi que des pompes à chaleur.

**Les effets des politiques bruxelloises de réduction de la production de CO<sub>2</sub> sont-ils déjà mesurables?**

**A-t-on évalué si les 60 % des ménages bruxellois qui sont locataires avaient bénéficié d'une façon juste et équitable des politiques d'aide pour l'accès à la rénovation et aux économies d'énergie ?**

Les chiffres de réduction de la production de CO<sub>2</sub> en région bruxelloise sont encourageants et bien meilleurs que ceux des deux autres régions. Par rapport à 2005, qui est l'année de référence au niveau européen, nous sommes à -27 % d'émissions directes de gaz à effet de serre en région bruxelloise. La réduction est encore plus

importante (-35%) dans le secteur du bâtiment, c'est là que s'est produite la diminution la plus forte. Il ne s'agit pas d'estimations, mais d'une mesure constatée de l'évolution de la consommation réelle de gaz et de mazout. De tels chiffres n'ont pas uniquement été atteints à travers des rénovations dans le secteur des propriétaires occupants. En outre, pour la première fois ces dernières années, on a diminué les émissions dans le domaine de la mobilité. Notre politique produit

**« Les victimes de problèmes climatiques ou environnementaux sont avant tout les plus fragiles »**

des effets mesurables. Depuis 2005, nous sommes à -27 % d'émissions de CO<sub>2</sub> et nous devons atteindre -47 % d'ici 2030. Cela signifie que nous sommes dans la bonne direction, mais qu'il faudra amplifier les politiques environnementales et climatiques.

Il est exact que les locataires n'ont globalement pas vraiment la possibilité d'engager les travaux de rénovation du logement qu'ils occupent. Des instruments existent néanmoins pour le soutien à la rénovation de ces logements, dont des primes ouvertes aux bailleurs, et même aux locataires, qui font parfois réaliser eux-mêmes certains travaux spécifiques. On n'a pas avancé assez vite sur les techniques de conventionnement et on doit progresser à ce sujet : l'idée générale, qu'il faudra faire inscrire dans le prochain accord de majorité régionale pour amplifier le soutien public à la rénovation aux bailleurs – et donc indirectement à la facture énergétique et au confort des locataires – doit être que celui-ci doit être conditionné à un conventionnement qui engage le bailleur à respecter la grille de loyers régionale. C'est le cas pour les logements mis en location dans le cadre des Agences immobilières sociales (AIS), qui accèdent déjà aux primes pour les rénovations lourdes. Il faut avancer dans cette direction, même si ce n'est pas aisé dans un contexte où certains partis sont opposés à l'idée de grilles de loyers, estimant que le marché s'autorégule de façon optimale par son libre jeu. C'est une vision idéologique déconnectée du réel, qui ne permet pas de garantir l'accès au logement, ni *a fortiori* à un logement ayant des performances énergétiques décentes.

**Sous cette législation, il y a eu une mesure d'incitation forte (mais temporaire) à l'amélioration des performances énergétiques ciblée sur les logements à très faible PEB donnés en location : le blocage de l'indexation de leurs loyers. Est-ce un type de mesure que vous défendez pour l'avenir ?**

C'est une mesure que nous avons soutenue. Nous avons fait de la rénovation des passoires énergétiques une obligation légale à atteindre d'ici dix ans. Notre enjeu, c'est désormais d'y arriver et d'aider tout le monde à y arriver en utilisant au mieux l'argent public. Cela doit être notre priorité. D'une part, parce que c'est dans cette partie du bâti que la rentabilité des travaux en termes d'économies d'énergie est la plus grande. D'autre part, parce que c'est là où vit le public le plus précaire. L'avantage du blocage de l'indexation des loyers des passoires énergétiques, c'est que ça consti-

tue une sérieuse motivation pour le bailleur à engager des travaux et à améliorer le PEB de son bien. Nous ne voulons cependant pas non plus qu'il y ait des augmentations subites de loyers, ce qui a été le cas lorsque l'on a levé le blocage temporaire de leur indexation. Ce type de blocage ne peut pas être indéfini. Au moment où on le lève, c'est douloureux pour le locataire. Il faut donc bien réfléchir au calibrage de ce genre de mesure. On l'a soutenue sous cette législation, dans un contexte où une très forte augmentation des prix du gaz avait causé l'explosion des factures d'énergie des locataires, en particulier de ceux qui logeaient dans un logement à faible PEB. Il semblait extrêmement injuste de leur imposer en même temps une forte augmentation de leur loyer. C'était d'autant plus injuste que cette indexation du loyer n'avait pas de véritable justification économique. Même lorsque la propriété du bien du bailleur est liée



à un prêt consenti pour son achat, les remboursements de celui-ci ne sont généralement pas liés à l'index mais sont stables ou évoluent légèrement, proportionnellement bien moins que l'indexation. L'indexation des loyers constituait donc un enrichissement sans cause pour les bailleurs. Est-ce qu'une mesure de ce type fait encore sens aujourd'hui ? Je n'ai pas de tabou à cet égard. Je pense qu'il faut l'étudier et vérifier qu'elle répond toujours bien à son double objectif : garantir le droit au logement pour tous et faire rénover les biens, à commencer par les passoires énergétiques.

**Vous êtes également le ministre de l'Action sociale et de la Santé...**

Ça a été un choix politique et un choix de cœur de revendiquer l'exercice de ces compétences. Lors de la législature précédente, ces compétences étaient divisées dans les mains de cinq ministres bruxellois différents. Nous avons tout rassemblé dans les mains d'un seul cabinet en promouvant une gestion intégrée des politiques sociales et des politiques de santé. Ce ↗

*Le Médibus offre des soins gratuits aux personnes qui vivent dans la rue.*



Près de la gare du Midi, un nouveau centre de jour mixte qui offrira des repas, une douche et un espace de repos aux personnes dans le besoin.

⇒ qui fait écho au fait que les publics qui ont le plus de problèmes de santé sont souvent les plus précaires, et que ces problèmes sont souvent intriqués. Cela nous a conduit à adopter le premier « plan social/santé intégré » de la région, qui a pour ambition de promouvoir la coordination et la transversalité entre ces secteurs. Un autre aspect de ce plan est la « territorialisation » de l'action dans ces matières, qui part du principe que l'on doit la fonder sur l'analyse des besoins locaux spécifiques des populations.

Nous avons par ailleurs drastiquement renforcé les moyens mis à disposition du secteur social/santé bruxellois. Il n'y a jamais eu autant de moyens qui y ont été consacrés en région bruxelloise. On est passé de 40 à 55 maisons médicales soutenues. On a porté à 942.000 le nombre d'heures de soin à domicile (+70.000 heures). Pour la politique d'aide aux sans-abri, on a doublé les budgets et le nombre de solutions apportées : on est passé d'un budget de 34 millions d'euros à 73 millions...

**La région n'a cependant pas diminué par deux le nombre de ses sans-abri...**

Là où on progresse, c'est sur le sans-abrisme « classique ». On a augmenté les solutions de *housing first*, qui ont triplé au cours de la législature. On a augmenté l'habitat accompagné, les dispositifs de post-hébergement dans les maisons d'accueil, pour accompagner

les personnes lors de leur sortie, etc. Sauf concernant les places supplémentaires ouvertes pendant la période hivernale (« buffers hivernaux »), l'accueil dans ces structures d'urgence se fait désormais 24 heures sur 24, alors qu'avant elles mettaient les gens à la rue le matin. On a également mis fin à la politique du « thermomètre », qui voulait qu'on ne mette à disposition que très peu de places d'accueil d'urgence durant la belle saison et qu'on renvoyait tout le monde à la rue durant cette période. C'est terminé, des places d'accueil ont été créées 12 mois sur 12. Un *master plan* commun pour l'ensemble du secteur a été adopté, ce qui était inimaginable il y a quelques années. Tout cela produit des résultats en matière de sans-abrisme.

Il y a cependant deux problèmes qui nous empêchent d'atteindre notre objectif de « zéro sans abri ». Il s'agit, d'une part, de la pénurie de logements accessibles. On a desserré un verrou en la matière. Je suis très fier d'avoir beaucoup poussé et obtenu, alors que ça ne figurait pas dans l'accord de majorité, que le gouvernement instaure une obligation faite au secteur du logement social de réserver un pourcentage de ses attributions de logements au public qui est à la rue, tout en prévoyant un accompagnement social spécifique. C'est une décision qui a enfin été adoptée il y a quelques semaines. L'autre problème auquel on est confronté, c'est le statut, au regard de

leur droit de séjour sur le territoire, d'une partie des personnes se trouvant aujourd'hui à la rue ou dans des centres d'accueil d'urgence. Il s'agit majoritairement de personnes sans papiers, candidates à l'asile ou bénéficiaires d'un régime de protection internationale mais qui ne sont actuellement pas prises en charge par l'administration fédérale, dont c'est pourtant la mis-

**« Le blocage de l'indexation des loyers des passoires énergétiques constitue une sérieuse motivation pour le bailleur à améliorer le PEB de son bien »**

sion, Fedasil. Ça représente aujourd'hui des milliers de personnes et un énorme problème. Pour 50.000 à 100.000 sans-papiers que compte la région, assurer un droit au logement est extrêmement compliqué. Ces personnes ont juste le droit à l'aide médicale urgente (AMU), mais pas le droit à travailler, pas les droits aux prestations de Sécurité sociale ni de revenu d'intégration, etc. Avec toutes les conséquences que cela comporte, notamment par rapport au travail au noir, à l'accès aux soins, à la santé mentale ainsi qu'à la santé publique. Les travailleurs sociaux sont confrontés à des situations dramatiques par rapport auxquelles ils ont très peu de solutions à apporter : pas d'accès au revenu

d'intégration, à la mutuelle, aux soins de santé « non urgents » etc. La politique d'immigration et d'asile du fédéral a un effet délétère sur la région bruxelloise. A l'échelle du pays, deux tiers des aides médicales urgentes délivrées aux sans-papiers sont dispensées dans la petite région bruxelloise et celles-ci sont plus particulièrement concentrées dans sept à huit communes. Certaines forces politiques ne veulent pas entendre parler de régularisation des sans-papiers. Au-delà des considérations humaines, c'est une position insensée du simple point de vue pragmatique. Laisser autant de personnes sans droits sur le territoire est complètement délétère pour le tissu social ainsi que pour l'économie. Le refus de toute régularisation est une pure position idéologique de droite, non exempte de certains relents racistes. Cela met la cohésion sociale de notre région en péril. Obtenir l'adoption d'une régularisation au niveau fédéral doit être une priorité pour la prochaine législature.

**La région bruxelloise semble en difficulté budgétaire. Cela ne sera-t-il dès lors pas compliqué de mener les ambitieuses politiques publiques que vous appelez de vos vœux pour la prochaine législature ? Qu'est-ce qui se fera si Ecolo est dans la majorité régionale et qu'est-ce qui ne se fera pas s'il n'y est pas ?**

La prochaine négociation gouvernementale commencera par une négociation budgétaire. Il y a cinq ans, on avait déjà demandé à voir clair sur les perspectives budgétaires pour l'ensemble de la législature et de trouver un accord sur les priorités avec l'ensemble des partenaires. Il a fallu un an pour que nous l'obtenions. Ce cadre budgétaire a par la suite volé en éclat suite aux dépenses qui ont été imposées par les crises auxquelles nous avons dû faire face. Celle du Covid, puis celles des prix de l'énergie et de l'inflation qui en a résulté. Par ailleurs, l'accord de majorité prévoyait une recette nouvelle importante, à travers l'instauration d'une taxe kilométrique intelligente, qui *in fine* n'a pas été mise en place. L'impact de cette taxe, compensé par une suppression de la taxe de circulation actuelle, aurait été financièrement neutre pour les ménages bruxellois, mais elle aurait permis de faire contribuer aux finances régionales les personnes qui viennent à Bruxelles en voiture, profitent de ses attraits de capitale internationale et de ses emplois, tout en payant leurs impôts en Wallonie ou en Flandre. Le projet de taxe kilométrique intelligente qui figurait dans l'accord de majorité n'était ni parfait ni le modèle promu par Ecolo. Mais c'était le fruit d'un compromis patiemment négocié entre les partenaires de la majorité. Je ne puis que constater qu'en décidant de bloquer la mise en œuvre de cette taxe, le PS a été déloyal à l'accord de gouvernement qu'il avait lui-même négocié en tant que premier parti et qu'il a privé la région d'importantes recettes.

Pour ce qui nous concerne, il est exclu que la négociation budgétaire qui devra s'ouvrir entre les futurs partenaires se traduise par des économies dans les

politiques de mise en œuvre d'une transition juste. Des objectifs ont été fixés en la matière et les moyens publics nécessaires doivent y être dédiés, avec une attention particulière pour la justice sociale. Il y a par ailleurs des pistes d'économies potentielles au niveau du fonctionnement institutionnel de la région. Dix-neuf communes, dix-neuf CPAS, six zones de police, trois commissions communautaires en plus de la région, etc. Il y a là un échec institutionnel qui a eu un sens historique mais qui ne correspond plus aux moyens, aux attentes et aux réalités des Bruxellois d'aujourd'hui. Est-il normal d'avoir des droits à certaines aides sociales qui diffèrent tellement selon la commune où l'on réside ? Est-il normal d'avoir des taxes aussi dif-

férentielles selon les communes ? De payer son entrée à la piscine à un tarif différent selon la rue où l'on habite ? Il faut simplifier et rationaliser cette lasagne institutionnelle au bénéfice des citoyens. Du côté des dépenses, il faudra oser remettre en cause certains « éléphants blancs » régionaux. La région ne peut plus se payer certains grands projets dont l'intérêt est difficilement mesurable. Elle a dépensé beaucoup d'argent pour créer le Musée de la bière dans le bâtiment de la Bourse... c'est une très belle rénovation, mais manifestement ce musée ne trouve pas son public. Faut-il poursuivre le projet de métro Nord, qui risque de coûter cinq ou six milliards d'euros pour créer des solutions de mobilité à Schaerbeek et à Evere, alors que des alternatives pourraient être trouvées à moindre coût et que d'autres besoins en matière de transport en commun sont criants ? Doit-on encore investir dans le musée Kanal d'art contemporain autant que c'est programmé ? Ce n'est pas un mauvais projet en soi, mais il est vraiment très coûteux. Ne faut-il pas en adapter l'ampleur à la réalité des finances régionales ?

Trente pour cent des personnes en situation de pauvreté en région bruxelloise, c'est inacceptable. Il faut faire diminuer ce chiffre significativement. Il faut ouvrir les droits sociaux des personnes, leur mettre le pied à l'étrier. Par ailleurs, il faut impérativement atteindre nos objectifs environnementaux, mettre en œuvre la transition juste, développer le réseau de transports en commun. Enfin, nous devons soutenir le tissu économique de la région, avec des PME, des commerces de proximité, de l'industrie et de l'artisanat urbain, etc. Il faudra faire des choix et c'est sur ce type d'objectifs prioritaires que nous souhaitons recentrer les moyens de la région.

Du côté des recettes, outre l'instauration d'une taxe kilométrique intelligente, l'idéal serait d'obtenir, à l'occasion d'une négociation institutionnelle, qu'une partie de l'impôt des navetteurs soit payée à la région dans laquelle ils travaillent. La situation actuelle est notoirement défavorable à la région bruxelloise, qui ne bénéficie pas des moyens qui correspondent à son activité et à ses responsabilités de capitale. □

## « La prochaine négociation gouvernementale commencera par une négociation budgétaire »

# P. Mertens (PTB) : « La population veut des avancées de base réalisables aujourd'hui »

Le secrétaire général du PTB évoque avec nous son dernier livre, mais aussi le positionnement de son parti, tiraillé entre la volonté de porter une véritable « rupture » politique et celle de répondre à des attentes immédiates.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**N**ous avons rencontré Peter Mertens, secrétaire général du PTB-PVDA, tout d'abord pour aborder son neuvième livre, « Mutinerie – comment le monde bascule » (Ed. Agone 2024). L'ouvrage, écrit en néerlandais, a été traduit en six langues. Il fait le pari d'essayer de mettre en lumière à la fois une série de modifications des rapports de force mondiaux (la montée en puissance de la Chine et des BRICS, la guerre avec la Russie...) mais pointe également, comme Jeremy Corbyn le relève, « les superprofits de multinationales lointaines, anonymes, établies dans les paradis fiscaux, qui constituent le véritable problème de ce monde », tout en les mettant en relation avec des situations d'exploitation et des mouvements sociaux qui se produisent aux quatre coins de la planète, que ce soit parmi du personnel soignant anglais, des métallos américains ou des paysans indiens. L'auteur fait le pari de l'envie des lecteurs et des lectrices de découvrir un autre regard sur le monde que celui qui prévaut dans la plupart des médias. Où peut-on lire, si ce n'est dans ces pages, l'info qu'en août 2023, selon Eurostat, « plus d'une personne sur dix en Allemagne n'avait pas les moyens de consommer un repas nourrissant au moins quotidiennement » ?

Pour Peter Mertens, la réflexion politique n'est pas séparée de l'engagement. Ex-président du PTB-PVDA, il est également conseiller communal à Anvers et a été élu à la Chambre dans sa circonscription, avec plus de 45.000 voix de préférence, mandat auquel il se représente en juin. Nous l'avons donc également interrogé sur le sens du « choix de la rupture » que le PTB-PVDA dit vouloir porter au niveau politique dans cette campagne électorale. Là où il y a vingt ans le PTB aurait cité Marx et Lénine, son secrétaire général fait aujourd'hui

des appels du pied aux « forces politiques keynésiennes qui défendent des politiques de la demande et d'investissement dans les services publics, qui veulent démocratiser l'économie et s'appuyer sur les mouvements sociaux ». Mais jusqu'où va cette volonté de s'insérer dans des coalitions de gauche avec des partis moins orientés vers la rupture ? La volonté d'entrée dans des majorités communales en octobre est clairement affichée, notamment à Anvers, où une coalition PVDA-Vooruit-Groen pourrait réunir 44 % des suffrages, dit-il. C'est-à-dire qu'elle pourrait être en position de détrôner Bart De Wever. L'ambition de rentrer dans des majorités au niveau régional semble à ce stade moins affirmée, même si la porte ne paraît pas fermée.

**« De nombreux  
pays du Sud  
ne suivent plus  
les directives  
des USA »**

Le responsable du PTB-PVDA est par ailleurs bien conscient des difficultés qui risquent de suivre les élections, notamment en région bruxelloise : « On n'échappera pas à un débat institutionnel après les élections de juin », relève-t-il, indiquant notamment que De Wever veut « rentrer dans le gouvernement bruxellois comme le ver dans la pomme » pour « paralyser la région de l'intérieur tant au niveau politique, économique que culturel ». Plus globalement, Peter Mertens met les démocrates en garde contre la

conséquence prévisible de la poursuite des politiques *main stream* : « adopter un nouvel ensemble de politiques d'austérité et foncer en avant dans la militarisation de l'Europe créera un terrain encore plus propice au succès de l'extrême droite ».

Peut-on voir « Mutinerie » comme un ensemble de clés de compréhension des basculements du monde qui sont le contexte du déclenchement de la guerre en Ukraine ?

**Peter Mertens** : Le but et sous-titre du livre est de comprendre « comment le monde bascule » aujourd'hui. Il y a plusieurs points de bascule que l'on peut repérer, l'un est l'émergence des BRICS (*Lire ci-dessous*), l'autre est le déclenchement de la guerre en Ukraine. Au niveau international, la majorité des pays ont à juste titre condamné la guerre d'agression déclenchée par la Russie. Mais Washington a dû constater qu'une partie de ces pays n'ont pas accepté de suivre sa politique de sanctions économiques contre la Russie. Cela a été qualifié par Fiona Hill, ancienne collaboratrice du National Security Council des USA, de « *mutinerie du Sud global contre l'Occident collectif* ». C'est de là que vient le titre du livre. De nombreux pays du Sud ne suivent plus les directives des USA, on le voit également par rapport à la guerre que mène Israël à Gaza. A ce niveau Israël et les États-Unis sont de plus en plus isolés au sein de l'ONU.



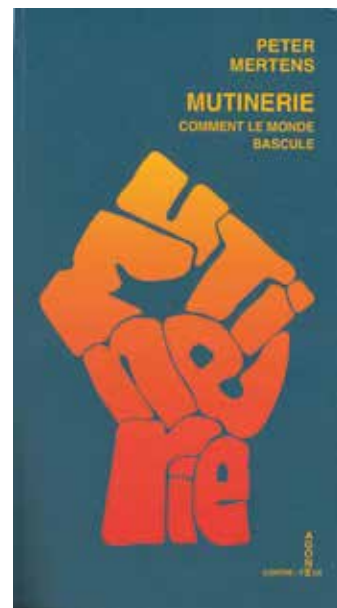
P. Mertens : « Un grand défi pour la gauche au niveau de l'Europe est de s'allier avec ces mouvements sociaux et les orienter vers la gauche ».

La guerre d'agression déclenchée par la Russie en Ukraine demande de prendre du recul pour être comprise d'une façon qui ne soit pas réductrice. J'essaie d'apporter des éléments d'intelligibilité à ce sujet dans mon livre en revenant sur l'histoire récente de la Russie, où je repère trois phases. Celle des privatisations sauvages qui a commencé en 1991, immédiatement après la chute du système soviétique, qui a été particulièrement violente, entraînant une baisse spectaculaire de l'espérance de vie en Russie. Il y a eu ensuite, à partir de 2000, une phase de remise en marche de l'appareil d'État avec l'arrivée au pouvoir de Poutine, qui a recadré les oligarques et stabilisé la société. Ce qui lui a valu à l'époque le soutien de l'Occident. Une troisième phase a été ouverte en 2008 avec le Sommet de Bucarest, où pour la première fois les pays de l'OTAN ont ouvertement déclaré qu'ils souhaitaient que la Géorgie et l'Ukraine rejoignent cette structure militaire. Ils savaient très bien qu'après la chute du Mur de Berlin ils avaient promis à la Russie que l'OTAN ne s'étendrait pas jusqu'à ses frontières et donc qu'ils franchissaient une « ligne rouge » pour Moscou en faisant cette déclai-

ration, mais ils sont passés outre cette promesse. En 2014, il y a eu une proposition d'intégrer économiquement l'Ukraine avec l'Union européenne (UE), que le président ukrainien de l'époque, qui voulait maintenir une relation équilibrée de son pays à la fois avec la Russie et l'UE, n'a pas voulu signer. Ce refus a donné lieu aux protestations du Maïdan contre le président, qui a été renversé, puis à des protestations en sens inverse dans la région du Dombas, qui ont été militairement réprimées. Ça a été le début d'une guerre civile en Ukraine, qui avait déjà fait 14.000 morts en 2022. Des accords ont été conclus à Minsk pour tenter d'apaiser le conflit, mais ils n'ont finalement été respectés par aucune des parties. La voie a ainsi été ouverte pour la marche vers une guerre avec une puissance nucléaire dangereuse. Rien ne justifie une guerre d'agression et c'est également valable dans ce cas-ci. La Russie devra retirer ses troupes de l'Ukraine, mais il faut ouvrir le débat et comprendre le contexte de cette guerre si l'on veut s'en sortir et stopper l'escalade militaire.

**Le contexte de cette guerre, qui permet à la Russie de supporter les sanctions économiques occidentales, c'est un autre basculement du monde qui est en cours au niveau économique...**

Les sanctions européennes ont fermé les robinets des pipe-lines de gaz entre l'UE et la Russie, ce qui a eu pour conséquence de faire rentrer l'Allemagne dans une récession économique, son industrie étant dépendante du gaz russe à bas prix. Les États-Unis sont les



Le neuvième livre de Peter Mertens, écrit en néerlandais, a été traduit en six langues.

## « De plus en plus de colonels et d'experts militaires envahissent les plateaux de télévision »

grands gagnants de cette opération puisque désormais l'Allemagne et l'UE doivent importer du gaz de schiste américain pour faire tourner leur industrie, bien que celui-ci soit plus cher, plus polluant et beaucoup plus néfaste pour le climat. L'UE est la grande perdante de cette guerre tandis que la Russie s'en sort économiquement assez bien. Ils ont réorienté vers l'Inde la vente de leur gaz et ont trouvé en Chine les approvisionnements nécessaires en produits manufacturés.

**Pour le PTB-PVDA, la guerre en Ukraine est-elle une question politique importante également en Belgique ? Pensez-vous qu'il y a un risque sérieux d'embrassement du conflit ?**

La guerre, c'est la pire des choses. Le durcissement d'une guerre avec une puissance nucléaire n'est pas à prendre à la légère. Dans l'immédiat, il y a le danger

⇒ d'une militarisation de l'économie, qui est engagée au niveau de l'UE. Cela signifie une augmentation des budgets militaires qui pourrait représenter chaque année cinq milliards d'euros pour la Belgique. L'UE veut parallèlement imposer quatre milliards de réduction du déficit budgétaire belge. Si cela se met en place, les victimes seront les services publics : ça signifie moins d'argent pour les bâtiments des écoles, pour les logements sociaux, pour les transports publics... au moment même où l'on devrait réaliser des investissements publics massifs pour réaliser la transition écologique. La militarisation des esprits est également un sujet d'inquiétude. Macron propose d'envoyer des troupes militaires françaises, c'est-à-dire des fils d'ouvriers et des milieux populaires, combattre sur le sol ukrainien. Si on s'engage dans cette voie-là, on marche

à développer leurs échanges économiques, l'utilisation de leurs propres monnaies plutôt que le dollar pour régler leurs échanges. Ils ont aussi créé une banque de développement pour financer leurs projets. En mai 2023, il s'est produit une révolution silencieuse dont beaucoup d'Européens n'ont pas encore pris conscience ou dont ils ne mesurent pas la portée. Pour la première fois depuis plusieurs siècles, la part des pays des BRICS dans le Produit intérieur brut (PIB) mondial a dépassé la part des pays du G7 (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Canada, Italie). C'est une évolution économique et politique fondamentale qui rend Washington et ses alliés nerveux. Il s'agit non seulement d'une montée en puissance de la Chine mais aussi de l'Inde, qui va devenir la troisième puissance économique mondiale.

*P. Mertens :  
« Nous pensons  
qu'il faut refuser  
cette austérité  
programmée.  
Ce n'est pas,  
à ce stade, le cas  
des socialistes et  
des écologistes. »*



comme des somnambules droit vers une troisième guerre mondiale. Il y a des forces qui préparent les esprits en ce sens : de plus en plus de colonels et « d'experts militaires » envahissent les plateaux de télévision.

### **Votre livre attire également l'attention sur la montée en puissance de la Chine...**

Après la chute de l'Union soviétique en 1991, beaucoup ont cru que le monde serait désormais unipolaire, avec les États-Unis comme seule superpuissance, et que ceux-ci pourraient régir seuls l'ordre du monde avec leurs alliés. Mais, progressivement, de plus en plus de pays contestent cette domination. Après la crise financière de 2008, plusieurs pays du « Sud global », les BRIC (c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine), ont commencé à développer des liens économiques entre eux, indépendamment de la tutelle des USA. Ils ont notamment été rejoints par l'Afrique du Sud (devenant ainsi les « BRICS ») et ont commencé

**Vous utilisez le terme de « mutinerie » à la fois pour décrire des mouvements sociaux revendicatifs et pour désigner des tensions entre des États, alors qu'il y a vingt ans vous auriez sans doute parlé de « révolutions » et de « contradictions interimpérialistes ». Vous citez désormais plus volontiers le FMI que Lénine. C'est seulement un changement de forme ou aussi de fond ?**

Il s'agit avant tout d'essayer de comprendre et de mettre des mots sur la situation actuelle. L'idée de mutinerie s'applique à différents niveaux de cette réalité et tout d'abord à tous ceux qui disent non à l'ordre établi. Toutes ces « mutineries » actuelles ne vont pas uniquement vers la gauche et ne sont pas mues par ce que l'on aurait hier désigné comme une « conscience socialiste » ou une « conscience anti-impérialiste ». Il s'agit de désigner les mouvements actuels tels qu'ils sont, avec leurs aspects progressistes mais aussi leurs limites, sans se méprendre par rapport à ceux-ci.

Dans votre livre, vous évoquez de nombreux mouvements sociaux, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Inde, mais on n'en voit pas vraiment la traduction politique. Corbyn et Sanders, qui ont un temps incarné des espoirs de « gauche authentique » au niveau politique, ont été marginalisés. Syriza a viré à droite...

En effet, les mutineries actuelles sont des actes de résistance qui restent à ce stade assez confus. Il y a récemment eu de grands mouvements sociaux de protestation dans des pays européens. En 2022, il y a eu au Royaume-Uni un « été du mécontentement » où l'on a enregistré plus de grèves qu'à l'époque de Thatcher, dans les années 80. En 2023, il y a eu plus de journées de grève en France, contre la réforme des retraites, qu'il n'y en avait eu en 1968. Il y a des résistances, mais le grand problème est qu'elles n'ont pas de traduction politique pour le moment. C'est un grand défi pour la gauche au niveau de l'Europe : se reconstruire, s'allier avec ces mouvements sociaux et les orienter vers la gauche. Si on ne politise pas ces mouvements dans un sens démocratique, écologique et social, les mêmes personnes qui font les grèves finiront par voter pour Le Pen, tout comme les grévistes anglais avaient précédemment été captés par le mouvement en faveur du Brexit.

**Les sondages préélectorales prévoient non seulement une nette progression du PTB-PVDA partout en Belgique mais également une forte poussée du Vlaams Belang en Flandre. Estimez-vous que l'extrême droite est aujourd'hui un vrai danger pour la Belgique ? Faites-vous une différence de nature entre le Vlaams Belang et la N-VA ?**

Pour nous, il y a effectivement une différence de nature, qualitative, entre le Vlaams Belang et tous les autres partis. Celui-ci n'est pas un simple mouvement populiste de droite. C'est un parti, énorme et très bien organisé, qui historiquement est né dans la mouvance nazie et s'est développé sur cette base. Ces dernières années, ils ont repris les idées de la Nouvelle Droite et ont suivi les conseils que Steve Banon (proche de Donald Trump) leur a donnés, tout comme l'a fait, en France, Marine Le Pen ou Meloni en Italie. C'est-à-dire qu'ils se sont positionnés d'une façon soi-disant plus progressiste sur certains enjeux sociaux, comme par exemple sur la défense des pensions. Alors qu'historiquement ils étaient opposés aux grèves et aux revendications sociales, ils font maintenant semblant d'être un parti populaire... même si leurs députés continuent à voter contre l'augmentation du salaire minimum, pour le blocage salarial, etc. Nous considérons que le Vlaams Belang est un danger sérieux et nous soutenons à 100 % le cordon sanitaire politique vis-à-vis de celui-ci.

Nous pensons néanmoins que toutes les personnes qui votent pour ce parti ne sont pas d'extrême droite. Beaucoup d'entre elles émettent un vote de protesta-

tion sur une base confuse et il est possible pour nous de rallier leur suffrage sur une base progressiste. C'est une bataille que nous menons depuis des années, par exemple pour le ralliement des dockers anversois. Il y a une énorme déception populaire par rapport aux partis politiques traditionnels. Après les élections de juin, le VB sera la plus grande force politique en Flandre, tout comme c'est désormais le cas pour le parti de Geert Wilders aux Pays-Bas et comme cela pourrait le devenir pour celui de Marine Le Pen en France. Mais les quatre derniers sondages électoraux prévoient que nous doublions notre nombre de voix en Flandre. Cette augmentation provient en partie d'anciens électeurs du VB. Nous sommes le parti vers lequel s'orientent le plus les électeurs qui abandonnent le vote pour le Belang. D'anciens électeurs du VB perçoivent notre différence et notre présence sur le terrain.

C'est une tendance à l'échelle de l'Europe : ce monde en crise engendre le succès de l'extrême droite. Il faut selon nous développer des stratégies pertinentes pour vaincre ce monstre, celles-ci passent par des politiques de rupture avec l'austérité et qui répondent aux besoins des populations. Adopter un nouvel ensemble de politiques d'austérité et foncer en avant dans la militarisation de l'Europe créera un terrain encore plus propice au succès de l'extrême droite. Contrairement au Belang, la N-VA n'est pas un parti fasciste, mais pour la Flandre elle a une grande responsabilité dans l'essor actuel du Belang. Elle n'est en rien un « barrage » par rapport à celle-ci. Tant au niveau des politiques que De Wever a soutenues que des idées qu'il a mises en avant, il a *de facto* préparé ses électeurs à franchir le pas vers l'extrême droite. Par ailleurs, il est manifeste qu'en Flandre Vooruit veut absolument monter dans la prochaine coalition gouvernementale régionale flamande avec la N-VA... mais si c'est pour mener la même politique que celle qu'on a connue ces quinze dernières années, ça ne fera que préparer une plus grande victoire du Vlaams Belang aux élections suivantes. Au niveau communal à Anvers, les derniers sondages donneraient un score de 44 % à une coalition PVDA-Vooruit-Groen, qui pourrait encore être élargie si le CD&V s'y ralliait. La mise sur pied d'une telle coalition éjecterait De Wever de l'hôtel de Ville d'Anvers, ce qui marquerait une véritable rupture. C'est un scénario qui pourrait être possible et qui ouvrirait des perspectives pour faire reculer le Belang.

**La mise sur pied d'un gouvernement flamand VB - N-VA vous paraît-elle réellement possible ?**

Selon les sondages actuels, le VB et la N-VA auraient mathématiquement la possibilité de former une majorité gouvernementale en Flandre après les élections. C'est une possibilité que l'on n'exclut pas. Je crois cependant que ce n'est pas avec la N-VA actuelle qu'il y peut y avoir la formation d'une coalition gouverne-

**« Pour la première fois,  
la part des pays des BRICS  
dans le Produit Intérieur  
Brut mondial a dépassé  
la part des pays du G7 »**





**P. Mertens :**  
« On ne va pas monter dans un gouvernement pour appliquer les mêmes politiques que les gouvernements précédents »

⇒ mentale avec le Vlaams Belang. Si ça se passe, il est probable qu'il y aura une scission dans la N-VA. Il y a une tendance de celle-ci, de droite dure, comme par exemple Théo Francken, qui y est vraiment favorable. Mais il y en a une autre qui s'y oppose. La N-VA a attiré à elle d'anciens électeurs du CD&V et du VLD, qui ne sont pas prêts à soutenir une coalition avec le Belang. Mais, si on évite une telle coalition au niveau régional flamand en 2024, il faudra néanmoins qu'il y ait des changements politiques significatifs qui interviennent si on veut éviter qu'elle ne voie le jour en 2029. Le discours de la N-VA est que ce que la Flandre gère elle-même, elle le fait mieux. Mais le bilan du gouvernement flamand est mauvais. Au niveau du logement social, il y a une pénurie de logements partout et les rénovations ne sont pas faites. Les politiques régionales flamandes en matière de soins de santé ou de mobilité sont désastreuses. Trois mille arrêts de bus sont supprimés. Le gouvernement régional flamand a mené une politique d'austérité avec un mépris total pour la population et la colère monte. On est arrivé à un point de bascule en Flandre, comme ailleurs en Europe. Où sont aujourd'hui les forces politiques keynésiennes qui défendent des politiques de la demande et d'investissement dans les services publics, qui veulent démocratiser l'économie et s'appuyer sur les mouvements sociaux ? On en a besoin si on veut contrer efficacement l'extrême droite.

« Le choix de la rupture », c'est votre slogan pour cette campagne électorale. Quelle rupture visez-vous et comment proposez-vous de la mettre en œuvre ?

Nous défendons un programme qui veut opérer une rupture avec les politiques d'austérité et de capitulation devant le capital monopoliste. Nous voulons une fiscalité juste, qui taxe réellement les millionnaires et les milliardaires. La coalition Vivaldi avait annoncé une grande réforme fiscale, mais elle n'a pas été au rendez-vous. Tout au contraire, elle a relevé la TVA et les accises sur l'énergie. Il en est de même au niveau du

pouvoir d'achat. En 2022, comme je l'ai décrit dans mon livre, la poignée de grandes multinationales céréalières qui contrôlent le marché du blé au niveau mondial, comme Cargill, a profité de la crise ukrainienne pour faire artificiellement flamber le cours du blé pour s'enrichir sur le dos des consommateurs. Cette même année, les cinq multinationales qui contrôlent le marché pétrolier ont profité de cette crise pour réaliser des profits historiques de plus de 200 milliards d'euros pendant que les gouvernements abandonnaient les citoyens face à l'explosion de leurs factures d'énergie et recommandaient de porter des pulls supplémentaires. Il faut confronter ces acteurs monopolistiques et leur ôter ce pouvoir. Au niveau social, quand le PS avait indiqué qu'un retour sur la décision de porter l'âge de la pension légale de 65 ans à 67 ans serait une de ses lignes rouges pour une participation gouvernementale, il avait suscité un espoir pour les travailleurs et pour les organisations syndicales. Mais force est de constater que rien n'a abouti sous cette législature. Il faut rompre avec cette logique. C'est possible : la Suisse vient d'organiser un référendum sur le fait de repousser l'âge de la pension de 65 à 66 ans. Résultat : 72 % des Suisses ont voté contre. Le corps des travailleurs et des travailleuses dit « stop ». Par rapport au retour, au niveau européen, de l'imposition d'un carcan budgétaire, j'ai interpellé le Premier ministre à la Chambre et lui ai demandé comment se positionnait à ce sujet son gouvernement au sein du Conseil européen. Il m'a confirmé que la Belgique avait voté en faveur de ces mesures. Ce qui signifie concrètement imposer une réduction de déficit budgétaire de quatre milliards chaque année pendant sept ans. Nous pensons qu'il faut refuser cette austérité programmée. Ce n'est pas, à ce stade, le cas des socialistes et des écologistes.

**Selon les sondages, des coalitions gouvernementales entre le PTB, les écologistes et les socialistes pourraient mathématiquement être envisageables après les élections en région bruxelloise et en Wallonie, où vous êtes crédités d'un résultat important. Ce n'est pas le cas à l'échelon fédéral. Or quasi tous les points de rupture que vous avez cités (pensions, fiscalité...)**

**se décident au niveau du fédéral. Le PTB est-il prêt, en 2024, à assumer une participation à un niveau régional sans participation au niveau fédéral ? Si oui, quels seraient vos « points de rupture » minimaux qui devraient être rencontrés pour rentrer dans un gouvernement régional ?**

La question est pertinente. Au niveau fédéral nos points de rupture sont clairs : la pension à 65 ans, la taxe des

millionnaires, des budgets publics qui permettent d'investir dans les transports en commun, dans les logements sociaux, les soins de santé, etc. Nous sommes persuadés qu'en Belgique, en Flandre ou en Europe il y a une majorité de la population qui est prête à soutenir ce type de revendications, qui ont une base sociale largement majoritaire. Croire que les Flamands ont envie

**« Le Vlaams Belang est un parti qui est né dans la mouvance nazie et s'est développé sur cette base »**

de bosser jusqu'à 67 ans, ce n'est pas la réalité. Nous pensons que la balle est dans le camp des familles socialistes et écologistes.

Mais, au-delà d'une série de mesures de rupture, nous voulons aussi aux différents niveaux de pouvoir une rupture dans la philosophie de l'action politique. Est-ce que oui ou non les gouvernements vont travailler dans le cadre de l'austérité européenne ou vont-ils la refuser et la combattre ? Vont-ils lever le tabou de la taxation de la grande richesse ? Vont-ils appliquer le principe de pollueurs-payeurs aux entreprises qui sont à la source de la production des déchets ou vont-ils transférer toujours plus la facture des déchets aux citoyens ? Vont-ils drastiquement couper dans les privilèges politiques ou vont-ils continuer à voir la politique comme une soupe dans laquelle se servir sans réserve ? Vont-ils enthousiasmer la population pour la transition climatique à travers des mesures comme le droit à l'isolation ou les transports publics gratuits ou vont-ils l'en détourner à travers une politique d'écologie punitive ? Vont-ils laisser les clés des villes dans les mains de quelques grands promoteurs immobiliers ou vont-ils rendre à la population le pouvoir sur le développement de la ville ? Vont-ils baser la politique de l'emploi sur la création d'emplois de qualité ou sur la chasse aux chômeurs ? Nous voulons à tous les niveaux de pouvoir une rupture dans l'action politique qu'on ne peut résumer ici à quelques points de rupture. Le résultat exact des élections aura également de l'importance par rapport au niveau des revendications minimales que nous pourrions poser.

**Vu les résultats politiques prévisibles en Flandre, malgré la progression du PTB-PVDA, si les écologistes et les socialistes conditionnaient leur participation à un gouvernement fédéral aux conditions minimales que vous avez citées, cela ne conduirait-il pas à l'impossibilité de former un gouvernement qui ait une majorité... ce qui apporterait de l'eau au moulin des forces qui veulent scinder la Belgique ?**

Nous pensons qu'il faut faire un bilan au niveau des réformes de l'État, qui ont inutilement compliqué les choses. L'émiettement des compétences a démontré ses impacts négatifs en matière de politiques de santé, de l'énergie, de transport ou du climat. Nous sommes favorables à remettre au niveau fédéral un certain nombre de compétences actuellement régionalisées. Avec les difficultés qui émergeront pour former un gouvernement fédéral de plein exercice, on n'échappera pas à un débat institutionnel après les élections de juin. Depuis des années, nous dénonçons et combattons ouvertement le projet des indépendantistes flamands de conduire la Belgique dans une impasse pour montrer que « ça ne fonctionne plus » et imposer une scission. C'est de leur part une position largement rhétorique : ils n'ont aucune vision pour Bruxelles ou sur la position économique vis-à-vis de l'Allemagne...

**Vous évoquez un manque de vision pour l'avenir de la région bruxelloise de la part des indépendantistes. Il semble que M. De Wever conditionne l'entrée de Vooruit dans le prochain gouvernement flamand au fait que ceux-ci imposent à leurs partenaires la**

**présence de la N-VA dans le futur gouvernement bruxellois, ce qui affaiblirait celui-ci. Est-ce une manœuvre que vous percevez ?**

M. De Wever veut paralyser de l'intérieur la région bruxelloise tant au niveau politique, économique que culturel. Bruxelles est une image de la Belgique, de sa complexité et de sa richesse humaine. Il veut rentrer dans le gouvernement bruxellois comme le ver dans la pomme. Nous défendons l'unité de la Belgique, ça ne nous laisse donc pas indifférents et on le prend en

## **« Est-ce que oui ou non les gouvernements vont travailler dans le cadre de l'austérité européenne ? »**

compte. Mais on va avancer nos points de rupture : on ne va pas monter dans un gouvernement à n'importe quel prix et pour appliquer la même politique que les gouvernements précédents.

**Au-delà d'une participation au gouvernement, est-ce que faire barrage à la N-VA à Bruxelles est un enjeu pour vous ?**

C'est un point important, qui fait partie de l'équilibre global. Tout comme le fait d'éviter l'entrée de l'extrême droite dans les gouvernements à tous les niveaux, ce qui est encore plus important.

**On sent un plus grand enthousiasme du PTB-PVDA pour entrer, en 2024, dans des majorités au niveau communal qu'au niveau fédéral ou régional.**

**Voulez-vous « bombardier le capitalisme » à partir des communes tout comme jadis Anseele disait vouloir le faire, avec « des patates et des tartines » à partir des coopératives socialistes ? Que pouvez-vous attendre de participations communales si vous n'êtes pas présents à d'autres niveaux de pouvoir ? Le socialisme à l'échelle municipale, est-ce réaliste ?**

D'après notre perception, les gens font la différence entre la façon dont ils votent au niveau local et leur vote à d'autres niveaux. Ils savent que les compétences ne sont pas les mêmes. A une échelle modeste, cela fait douze ans que nous avons des expériences positives au niveau local à Zelzate et à Borgerhout. Nous pensons que nous allons faire un bon score dans ces communes et y reconduire une majorité avec Vooruit... si toutefois ce parti ne choisit pas d'y faire plutôt une alliance avec la N-VA, ce qui est malheureusement possible. A Anvers, qui est un enjeu politique majeur, il y a également une possibilité de ce type, totalement nouvelle. Nous n'imaginons pas que si nous avons une participation à Anvers, à Seraing, à La Louvière ou à Molenbeek, ce sera la mise en œuvre d'un projet socialiste. C'est n'est d'ailleurs pas ce qu'attend la population qui veut des avancées de base réalisables aujourd'hui : une administration réellement accessible, des logements sociaux, etc. Mais ça risque d'être compliqué... □

# De bons salaires et une bonne protection sociale

Supprimer ou maintenir l'indexation de salaires ? Multiplier les sous-statuts ou les supprimer ? Traquer ou régulariser les sans-papiers ? Autant d'enjeux des élections de 2024.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

La crise du Covid 19 a mis en lumière l'importance pour y faire face des systèmes de soins de santé et de Sécurité sociale. Le large accès à notre réseau de soins a été essentiel pour limiter les impacts sanitaires de la crise. Les effets de certains manques se sont également fait sentir. De même, au niveau économique, le chômage (notamment temporaire) a amorti la perte de revenu pour des centaines de milliers de personnes qui avaient été privées de leur emploi du fait de la crise, empêchant ainsi l'économie tout entière de sombrer dans une spirale récessive de licenciements et de baisse de la demande. Idem, lors de la crise des prix de l'énergie de 2022, l'indexation automatique des salaires et des allocations a elle aussi joué un rôle essentiel pour amortir son impact et préserver le pouvoir d'achat. La solidarité, qui peut s'organiser de façon optimale au niveau de l'État fédéral, a montré son importance pour préserver tant que faire se peut le bien-être de tous, et des plus faibles en particulier. Inversement, la régulation par le marché a ses limites pour faire face à ces crises. Endiguer une épidémie ou faire face à une explosion des prix, nécessite une intervention étatique forte pourvue d'instruments adéquats.

## Défendre l'indexation des salaires

La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), qui pèse souvent lourd par rapport au contenu des programmes des gouvernements lorsque des partis de droite y participent, poursuit néanmoins son offensive néolibérale et veut remettre en cause nos acquis sociaux et poursuivre la démolition de l'État social. Elle défend pour les élections de 2024 un projet ambitieux de casse des salaires, des conditions de travail et de la Sécurité sociale. A lire son mémorandum préélectoral, celle-ci propose en effet rien moins que : la suppression de l'indexation automatique des salaires et des allocations, la régionalisation des allocations de chômage après deux ans ainsi qu'un surcroît de flexibilité dans l'organisation du travail, ce qui passe selon elle par un recul de la place reconnue aux organisations syndicales. L'avenir qu'elle souhaite est clair : une société modelée par et pour la recherche du profit et de l'accumulation du capital.

Selon ses termes : « Notre marché du travail est une forteresse qui protège principalement les insiders et exclut les outsiders. Divers seuils (droit du licenciement, protection rigide des travailleurs conduisant à une cage dorée, coûts salariaux exorbitants pour les entreprises, différence trop faible entre chômage et travail) font qu'il est très difficile pour les outsiders de trouver un emploi. ». (1) La FEB précise : « afin de maintenir structurellement la compétitivité des entreprises et de renforcer la création d'emploi dans le secteur privé, l'indexation automatique des salaires sera supprimée d'ici 2030 et remplacée par une négociation interprofessionnelle bisannuelle sur l'augmentation de l'enve-

## La FEB défend un projet ambitieux de casse des salaires, des conditions de travail et de la Sécurité sociale.

loppe globale de rémunération des travailleurs, c'est-à-dire à la fois l'ajustement du pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires réels. Dans un tel contexte, sans automatismes dans la formation des salaires et avec l'élimination du handicap, la loi actuelle sur la norme salariale pourra également être supprimée ». (2) Le but étant, pour la FEB, de faire baisser de 10 % les coûts salariaux belges par rapport à ceux des principaux partenaires économiques d'ici 2030. La FEB se positionne également en faveur d'une régionalisation de nouveaux pans de la Sécurité sociale : « certaines parties du secteur des soins de santé sont mieux gérées au niveau régional, voire local. Le chômage de longue durée (plus de deux ans par exemple) devrait également être géré au niveau régional, avec la responsabilisation que cela implique et les objectifs nécessaires à poursuivre » indique-t-elle. (3)

Nos premières demandes de positionnement aux partis francophones concernent donc ces propositions de la FEB (Lire p. 55). Sont-ils prêts à défendre l'indexation automatique des salaires et des allocations ? S'opposent-ils à une régionalisation d'une partie de la Sécurité sociale ? Tout recul en la matière porterait des coups très graves à notre État social et aux acquis sociaux des travailleurs et des travailleuses.

## Combattre les sous-statuts

De plus en plus de travailleurs et de travailleuses se trouvent actuellement mis au travail dans des sous-statuts qui les maintiennent dans des situations de pauvreté ou de précarité bien qu'ils ou elles travaillent. La situation la plus extrême est celle des travailleurs sans papiers, que l'absence de régularisation confine dans le travail au noir, en dehors de tout système de protection du travail et de protection sociale. Mais il y a également toute une série de sous-statuts que les pouvoirs publics tolèrent, soutiennent ou organisent eux-mêmes : les travailleurs de plate-forme, le travail intérimaire, les travailleuses en titres-services, les jobs étudiants, des « articles 60 » sous-payés, etc.

Si elles le souhaitent, les majorités en place - au niveau fédéral mais aussi dans certains cas au niveau régional - pourraient agir pour garantir la qualité des emplois et faire en sorte que ceux-ci offrent des conditions de travail permettant à tous et toutes de sortir de la précarité et d'accéder au bien-être. A commencer par le fait de

ne plus octroyer de subventions pour ce type d'emplois.

## Mettre fin aux voitures de société

Enfin, s'agissant de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Sécurité sociale, nous avons également interpellé les partis sur deux mesures qui nous paraissent évidentes en termes d'équité et de justice sociale : soumettre l'ensemble du travail dans le secteur marchand au paiement de cotisations sociales et supprimer l'exonération fiscale des voitures de société, qui est particulièrement injuste socialement (elle ne bénéficie qu'à la petite partie des salariés ayant une voiture de société) mais est également environnementalement complètement en porte-à-faux avec les objectifs climatiques, poussant à une surconsommation de véhicules individuels. □

(1) FEB, Horizon Belgique 2030, mai 2022, p. 51.

(2) Ibid, p. 53.

(3) Ibid, p. 80.

# Défendre la qualité d'emploi et les revenus des travailleur.euse.s

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière de qualité d'emploi et de revenus des travailleur.euse.s

**V**otre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour défendre la qualité d'emploi et les revenus des travailleur.euse.s.

Votre parti est-il prêt à :

① **Garantir le maintien de l'indexation pleine et entière de l'ensemble des salaires, des traitements et des allocations ?**

**PS** : Oui. Le PS refuse toute remise en cause de l'indexation automatique des salaires, des traitements et des allocations sociales.

**MR** : Le MR souhaite préserver le mécanisme d'indexation automatique des salaires, des traitements et des allocations. Celui-ci fait partie d'un équilibre avec la loi de 1996 sur la formation des salaires, qui garantit la compétitivité de nos entreprises par rapport aux pays voisins.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Notre département d'Étude a démontré qu'un salarié a perdu, en moyenne, 3.068 euros de salaire réel en trois ans de gouvernement Vivaldi

malgré l'indexation. Deux raisons principales font que l'indexation automatique des salaires n'est pas suffisante pour protéger le pouvoir d'achat : le fait que certains produits comme les carburants soient exclus de l'indice santé et le décalage dans le temps entre l'augmentation des prix et l'indexation des salaires. Le PTB souhaite donc maintenir et renforcer l'indexation automatique des salaires et des allocations en l'étendant aux travailleurs qui n'y ont pas droit et en réintégrant certains produits dans l'indice santé. Nous souhaitons également revoir la loi de 1996 afin de permettre des augmentations salariales et en finir avec le blocage des salaires imposé à deux reprises par le ministre socialiste de l'Économie et du Travail Pierre-Yves Dermagne.

**Les Engagés** : Nous sommes attachés au maintien de l'indexation automatique des salaires. Cependant, en cas de spirale inflationniste, à défaut de mesures exceptionnelles proposées au sein de la concertation du groupe des 10, nous souhaitons limiter l'impact de l'indexation automatique des salaires sur nos entreprises, en dispensant temporairement celles-ci, au-delà d'un certain seuil (4% d'indexation par an, p. ex.) du paiement des cotisations patronales relatives à cette indexation. Cette dispense serait compensée, par l'État, pour garantir le financement de la Sécurité sociale.



⇒ **DÉFI** : L'indexation des salaires est une garantie de justice, *a fortiori* pour les bénéficiaires de salaires faibles ou moyens. Elle est la garantie du maintien du pouvoir d'achat. Au-delà d'un certain seuil à maintenir, l'indexation des salaires est une charge pour les entreprises et les pouvoirs publics. Si des motifs liés à la compétitivité des entreprises l'exigent ou en cas de forte inflation, une limitation à l'indexation des salaires peut être envisagée au-delà d'un certain seuil à déterminer par accord entre partenaires sociaux. Autrement dit, tous les travailleurs continueraient à bénéficier de l'indexation des salaires mais pour les salaires les plus élevés, au-delà du seuil fixé, l'indexation ne serait plus accordée.

## ② Refuser toute forme de régionalisation de la formation des salaires et de la sécurité sociale.

**PS** : Le PS souhaite maintenir des négociations salariales au niveau interprofessionnel (national) et permettre aux partenaires sociaux de négocier librement des augmentations de salaires. Le PS refuse une régionalisation de la sécurité sociale qui porterait atteinte à la solidarité entre toutes les personnes vivantes en Belgique.

**MR** : Le MR considère que les répartitions de compétences entre le niveau fédéral et les niveaux communautaires et régionaux réalisés au fil des six réformes institutionnelles ont abouti à une situation qui impacte l'efficacité de la gestion publique et qui est devenue peu lisible et compréhensible pour nos concitoyens. Le MR souhaite donc que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée.

**Ecolo** : Oui.

**« Le MR souhaite que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. »**

**PTB** : Nous nous opposons à toute régionalisation de la formation des salaires ou de la sécurité sociale promue par le Voka et les partis séparatistes. Comme on l'a vu avec les allocations familiales, la régionalisation précède la réduction budgétaire. On a vu ce mécanisme récemment en Flandre, où, maintenant qu'elles sont régionalisées, le gouvernement ne s'est pas privé de couper dans le budget des allocations familiales. Les familles flamandes seront ainsi privées de pas moins de 110 millions d'euros dans les années à venir. Le rôle de la gauche n'est pas de céder aux nationalistes et au patronat, mais,



au contraire, de construire un large mouvement de résistance. Un mouvement qui implique tous les travailleurs et travailleuses du pays, avec les syndicats, les mutualités et tous les progressistes, pour résister et défendre une sécurité sociale unitaire et forte qui répond aux besoins de la population.

**Les Engagés** : Nous ne sommes pas en faveur d'une régionalisation de la formation des salaires et de la sécurité sociale. Étant donné l'écart de plus en plus important entre la Flandre et la Wallonie sur la typologie des demandeurs d'emploi, nous sommes par contre en faveur de politiques de soutien à l'emploi qui tiennent compte des spécificités régionales.

**DÉFI** : Oui

③ **Lutter contre le phénomène des « travailleurs pauvres »**, la mise à l'emploi dans des sous-statuts (stages sous-rémunérés, travail de plate-forme, jobs étudiants, travail intérimaire, travail à moins d'un tiers-temps, etc.). Notamment en supprimant totalement ou partiellement les aides à l'emploi et les réductions de cotisations sociales afférentes à ces emplois et aux entreprises qui utilisent un pourcentage supérieur à la moyenne d'emplois atypiques.

**PS** : Oui. Pour lutter contre ce phénomène, le PS souhaite notamment augmenter le salaire minimum,



introduire un revenu de dignité majoré pour les travailleurs et permettre à chaque travailleur d'acquiescer des droits sociaux. A cette fin, le PS souhaite conditionner et limiter les régimes atypiques de travail, conditionner les aides à une garantie de mise à l'emploi pérenne et augmenter progressivement les cotisations pour les contrats de courte durée.

**MR :** Pour augmenter les salaires, le MR propose surtout de rehausser la quotité exemptée d'impôt au niveau du revenu d'intégration sociale (RIS), soit 15 156 euros par an. Cela signifie donc qu'un taux de taxation de 0% s'appliquerait aux revenus jusqu'au niveau du RIS. Nous souhaitons aussi instaurer une prime à l'emploi pour les métiers en pénurie dont le salaire est inférieur au salaire moyen. Cette prime à l'emploi représenterait pour ces salariés un véritable 13<sup>ème</sup> mois. Nous proposons encore de réduire le taux facial des cotisations patronales à 20 % (contre 25 % aujourd'hui) pour les PME comptant jusqu'à 50 équivalents temps plein. Cette proposition vise à réduire l'obstacle à l'embauche et au maintien de l'emploi que représente le coût du travail dans notre pays.

Le Mouvement réformateur souhaite par ailleurs une extension de la possibilité de faire appel à la main d'œuvre intérimaire (existant au niveau fédéral et au niveau local/régional flamand) à l'ensemble de la

fonction publique régionale/locale wallonne et bruxelloise. Nous sommes aussi favorables à l'extension des flexi-jobs, qui permettent à bon nombre de travailleurs de compléter leurs revenus et d'améliorer leur pouvoir d'achat en travaillant quelques heures en plus par mois. Le MR souhaite ouvrir la réflexion sur la rémunération des stagiaires. Ces stages seraient soit payés par l'entreprise d'accueil, soit par l'opérateur d'enseignement ou de formation, dépendant de qui dispose des budgets dédiés à la formation professionnelle. Le mode de fonctionnement de l'IFAPME peut ici être une source d'inspiration. Le MR s'engage à soutenir l'économie collaborative, avec pour objectif de dynamiser ce secteur tout en protégeant les travailleurs contre les comportements abusifs et en veillant à une fiscalité équitable. Le MR veut enfin soutenir les étudiants qui travaillent, soit via le statut d'étudiant entrepreneur, soit en élargissant l'étendue d'heures permises à 700h dans les jobs étudiants.

**Ecolo :** Oui, nous voulons mieux encadrer les emplois atypiques et garantir des droits sociaux à tous les travailleurs (aussi les étudiants-jobistes).

**PTB :** En matière d'emploi, ce n'est pas d'une prolifération de pseudo-jobs dont nous avons besoin, mais bien du droit à la sécurité. Avec une norme reposant sur des contrats à durée indéterminée. Sans un contrat fixe, comment envisager l'avenir ?

Lorsqu'on vit au jour le jour avec un contrat intérimaire, demander un prêt hypothécaire est illusoire. Sans un contrat fixe, aucune perspective d'autonomie ou de fonder une famille. Nous remplaçons donc les emplois précaires et sous-payés, nuisibles à la sécurité sociale, par des emplois décents et stables. Nous octroyons aux travailleurs des plates-

**« Le PS souhaite conditionner et limiter les régimes atypiques de travail et conditionner les aides à une garantie de mise à l'emploi pérenne. »**

formes collaboratives (Deliveroo, Uber...), un statut d'employé digne de ce nom. Nous leur garantissons des conditions de travail correctes, ainsi que des moyens et des équipements de travail adéquats. Nous mettons fin au phénomène des faux indépendants. Une entreprise qui veut engager des intérimaires ou des étudiants devra au préalable proposer à ses propres employés à temps partiel de prêter davantage d'heures. Les travailleurs occupés six mois chez un même employeur sous contrat intérimaire ou temporaire reçoivent automatiquement un contrat à durée indéterminée.



⇒ **Les Engagés** : Nous préférons lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en augmentant les revenus des salaires les plus bas via une réforme fiscale. Nous proposons ainsi 3 mesures radicales et complémentaires : - L'octroi d'un "bonus bossEUR" de 450 EUR net pour récompenser l'effort et créer un vrai différentiel avec le chômage et les allocations, même pour les bas salaires et les temps partiels. - Une hausse de la quotité exonérée d'impôt pour que les 1.000 premiers euros gagnés chaque mois soient « Tax-Free ». - Une diminution de l'ordre de 20% de l'impôt des personnes physiques avec un taux maximal réduit à 45%. Il faut augmenter significativement le différentiel entre les bas salaires et les allocations sociales et contrairement au MR, nous ne pensons pas que c'est en diminuant le montant des allocations sociales que nous allons trouver des solutions.

**DéFI** : DéFI est favorable à une évaluation précise et approfondie des sous-statuts précarisant le travail.

④ **Garantir aux usagers des CPAS qui travaillent dans le cadre de « l'article 60 » (mise au travail pour la durée nécessaire pour ouvrir un droit aux allocations de chômage) l'application de conditions de travail et de rémunération identiques à celles des autres travailleurs du même secteur (barèmes...) qui exercent des fonctions similaires.**

**PS** : Oui, nous soutenons qu'à travail égal, salaire égal ! Ceci va dans le sens du projet de réforme proposée par la Ministre Christie Morreale du dispositif d'article 60, ou elle souhaite, notamment, simplifier et harmoniser

## « Ecolo veut mieux encadrer les emplois atypiques et garantir des droits sociaux à tous les travailleurs »

le subventionnement lié à la mise à l'emploi en articles 60-61 et baliser, par type d'employeur (marchand vs non marchand), la contrepartie financière demandée par les CPAS aux employeurs auprès desquels le travailleur en articles 60-61 est mis à l'emploi. Or il existe aussi des catégories d'employeurs (secteur de l'économie sociale) qui peuvent être exonérés de toute contribution de telle manière que, pour ces emplois, c'est le CPAS qui supporte l'entièreté de la charge financière. C'est pourquoi une attention particulière devra être portée au financement des CPAS pour rendre obligatoire ce type de mesures de faire correspondre systématiquement le salaire du travailleur "article 60" avec les rémunérations pratiquées au sein du secteur dans



lequel il est remis à l'emploi.

**MR** : Le MR est favorable à cette proposition pour autant que le statut « article 60 » reste une étape vers le retour à l'emploi classique.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Il est logique que toute personne qui travaille le fasse dans les conditions légales d'emploi du secteur. Les initiatives gouvernementales en matière d'emploi ne devraient pas faire exception. Une condition nécessaire, cependant, est que les CPAS reçoivent un financement fédéral suffisant pour que cela se produise. C'est pourquoi le PTB préconise d'augmenter l'allocation fédérale pour le revenu d'intégration à 100 %. Un meilleur financement de base fournit la marge financière nécessaire pour s'attaquer à ce problème, par exemple.

**Les Engagés** : Nous sommes en faveur de l'application des mêmes conditions de travail pour tous les travailleurs, mais nous ne sommes pas en faveur de la rémunération identique à celles des autres travailleurs dans le cadre de l'article 60. Nous défendons également un réinvestissement massif dans les services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS afin de garantir un accompagnement de qualité et une lutte efficace contre les freins à l'emploi.

**DéFI** : Oui

⑤ **Limiter le financement public des titres-services (TS). Réorienter ce financement vers le secteur de l'aide familiale. Prolonger l'échelle de progression barémique des TS au-delà des trois ans actuels sur l'ensemble de la carrière. Reconnaître les troubles musculo-squelettiques des travailleuses en TS en tant que maladie professionnelle et les indemniser en tant que tels. Responsabiliser financièrement les entreprises et les usagers par rapport à ceux-ci, organiser des horaires allégés en fin de carrière sans perte de salaire.**

**PS :** Le PS souhaite continuer à améliorer les conditions de travail des aides ménagères et propose notamment de revaloriser les contrats de travail en favorisant la réduction collective du temps de travail, de réduire les frais de déplacement à charge des aides ménagères et de majorer le subside régional pour les entreprises qui mettent en place des normes d'encadrement et conditions de travail exemplaires. Le PS souhaite également continuer à responsabiliser les entreprises qui ont beaucoup de travailleurs en situation de maladie au travers d'une cotisation qui permet de financer des mesures de prévention et des aménagements de conditions de travail. Le PS souhaite également actualiser la liste des maladies professionnelles afin de mieux prendre en compte les risques qui touchent plus spécifiquement les femmes comme c'est le cas des troubles musculo-squelettiques dans le secteur des titres-services et du nettoyage en général.

**MR :** Le MR propose d'étendre les titres-services à l'accueil et au transport des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les titres-services permettent de limiter le travail au noir. Or, il existe aujourd'hui une organisation informelle au sein des familles qui travaillent avec des « nounous » sans assurance et sans protection sociale. Nous souhaitons donner un cadre à ce travail. Cela peut se faire par l'octroi de titres-services pour cette activité ou par des réformes visant à développer de nouveaux statuts flexibles et adaptés encourageant le développement de tels services, comme par exemple permettre aux parents de se regrouper pour engager une personne pour garder leurs enfants à leur domicile. De plus, nous voulons élargir le droit d'utilisation des titres-services à certaines structures qui en sont aujourd'hui exclues, comme les copropriétés. Les habitants de ces dernières pourraient donc en faire usage afin d'entretenir et de nettoyer les parties communes de leur immeuble. Enfin, nous souhaitons étudier l'extension du système de titres-services à d'autres secteurs directement liés à l'aide et à la simplification de la vie quotidienne des personnes. Il faudra cependant prendre garde à ne pas créer une distorsion de concurrence envers des secteurs et entreprises existants. Ces réformes et évolutions sont gagnantes pour tous : améliorer la situation de ceux qui travaillent, donner un travail rémunérateur et porteur de sens pour ceux qui apportent ces services et permettre à tous de contribuer à la soutenabilité de notre système de sécurité sociale. Par ailleurs, il s'agit également d'améliorer les perspectives d'emploi au sein d'un secteur particulièrement

touché par l'absentéisme en raison d'un taux élevé de maladies musculo-squelettiques. Il s'agit dès lors, aussi, moyennant le suivi d'une formation, d'une perspective d'évolution pour des personnes actuellement actives dans le secteur des titres-services ménagers. Pour aménager les fins de carrière, nous proposons d'instaurer le système de la pension à mi-temps, qui permet de continuer à travailler en se constituant des droits de pension. Le MR souhaite aussi mettre en œuvre durant la prochaine législature la réforme qui permette aux travailleurs (salariés, indépendants et fonctionnaires) ayant exercé une fonction pénible, soit d'anticiper leur départ à la retraite, soit de poursuivre leur activité professionnelle et de bénéficier en ce cas d'une pension plus élevée.

**Ecolo :** Oui sur tous les points. Pour le financement public des titres-services, nous voulons le conditionner au respect de certains critères. Nous voulons également un refinancement des métiers essentiels et notamment celui du secteur de l'aide familiale (mais pour être précis, il ne s'agit pas d'une réorientation des moyens dédiés au secteur des titres-services).

**« Le PTB estime que le système des voitures de société coûte très cher et ne profite qu'à 22 % des travailleurs. »**

**PTB :** Les conditions de travail des aides-ménagères sont de plus en plus attaquées par Federgon, la fédération des gros employeurs commerciaux du secteur. Premièrement, deux rapports de l'inspection du bien-être pointent les nombreuses infractions à la réglementation dans le secteur. Federgon refuse pourtant de reconnaître ces rapports et de mettre des mesures en place pour la santé des aides-ménagères. Deuxièmement, aucun accord sectoriel n'a été conclu dans le secteur car Federgon a empêché tout dialogue. C'est un des seuls secteurs, voire le seul, qui n'a pas conclu d'accord pour améliorer les conditions de travail. Troisièmement, le 26 décembre dernier, Federgon et la DCO Vlaanderen ont décidé de supprimer prochainement la prime de fin d'année ainsi que le supplément chômage. Ces attaques contre les travailleuses sont inacceptables. D'autant plus que c'est un secteur subsidié à 70 % par l'argent public, soit près de 2 milliards par an avec notre argent. Et ce sont des millions de bénéficiaires qui sont ensuite reversés aux actionnaires des grosses boîtes de titres-services. Pour le PTB, il est inadmissible que les grosses entreprises commerciales puissent faire leur loi dans le secteur au détriment de la santé et des conditions de travail des aides-ménagères.

L'argent public doit aller aux aides-ménagères, pas aux actionnaires privés. Nous voulons sanctionner les entreprises qui ne respectent pas la législation ni la concertation sociale au travers des subsides et des agréments. Nous voulons aussi avoir les mêmes



⇒ règles claires partout dans le secteur et donc refédéraliser celui-ci. Pour les troubles musculo-squelettiques (douleurs dans le dos, les poignets et les coudes), nous élargissons la liste et nous prévoyons une reconnaissance automatique dans les secteurs à haut risque tels que le nettoyage. Enfin, les personnes qui ont commencé jeunes à exercer un métier pénible doivent pouvoir prendre leur pension anticipée au bout de 35 ans de carrière. Les plus de 55 ans doivent à nouveau pouvoir bénéficier d'aménagements de fin de carrière assortis d'indemnités afin que le travail reste faisable pour les travailleurs plus âgés.

**Les Engagés :** Vu les difficultés que vit actuellement le secteur des titres-services, nous ne sommes pas en faveur d'une diminution du financement public des titres-services qui jouent un rôle fondamental dans l'autonomie de nombreuses familles, dont les personnes plus fragiles (familles nombreuses, personnes âgées...). Nous souhaitons renforcer le volet formation du dispositif ALE et l'ouvrir aux travailleurs titres-services afin de leur permettre l'accès à un emploi plus spécialisé, notamment dans le domaine de l'aide aux personnes. Les travailleurs du secteur des titres-services sont majoritairement

## « Les Engagés ne sont pas en faveur de la rémunération identique à celles des autres travailleurs dans le cadre de l'article 60 »

des femmes à temps partiel qui via notre projet de réforme fiscale connaîtront une augmentation significative de leurs revenus. Nous souhaitons également mettre en place une politique de prévention et de responsabilisation des entreprises au niveau de l'invalidité et des maladies professionnelles. Il est important d'accompagner les travailleurs et les employeurs vers une meilleure santé au travail.

**DéFI :** Oui

⑥ **Soumettre l'ensemble des personnes mises au travail dans le secteur privé marchand au paiement de cotisations sociales.**

**PS :** Le PS veut garantir des droits sociaux à chaque travailleur et propose pour cela de ne conserver que les exonérations/réductions de cotisations sociales qui ont un impact réel sur la création d'emplois stables et de qualité, élargir la base de perception des cotisations sociales à certaines formes de rémunérations alternatives (comme les voitures salaires ou les participations bénéficiaires) et créer une cotisation sociale généralisée alimentée par la globalisation des revenus, le grand capital et les nouvelles formes d'automatisation du travail.

**MR :** Le MR est favorable au maintien de la mesure

« zéro cotisation sociale sur le premier emploi créé », ainsi que les mesures visant à encourager l'embauche à travers des réductions de cotisations sociales.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Les cotisations sociales sont une recette essentielle pour notre sécurité sociale. Nous ne suivons pas l'idée de la droite d'augmenter les salaires nets et de réduire les cotisations sociales (selon elle, les cotisations sociales). Nous promouvons les augmentations de salaires bruts et évaluons les systèmes de réduction des cotisations patronales.

**Les Engagés :** Pour nous, chaque travailleur et chaque employeur doit participer au financement de la sécurité sociale. Il règne actuellement une injustice fiscale complète que nous souhaitons régler via notre projet de réforme fiscale que vous pouvez découvrir via [www.lecouragedechanger.be](http://www.lecouragedechanger.be) permettra de diminuer la pression fiscale et de mettre fin progressivement aux niches fiscales.

**DéFI :** Oui

⑦ **Assimiler les travailleurs de plate-forme à des salariés.**

**PS :** Oui. Le PS a mis en place une présomption de salariat pour les travailleurs de l'économie de plateforme et veillera à la mise en œuvre intégrale des principes énoncés par la Cour du travail de Bruxelles qui requalifient les livreurs prestataires via une plateforme en travailleurs salariés.

**MR :** Le MR s'engage à soutenir l'économie collaborative, avec pour objectif de dynamiser ce secteur tout en protégeant les travailleurs contre les comportements abusifs et en veillant à une fiscalité équitable.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Dans le cadre du « deal pour l'emploi » du gouvernement, le ministre socialiste de l'Économie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne, nous promettait des avancées historiques : les faux statuts seraient remplacés par des contrats de salariés et une assurance accident de travail serait octroyée à tous les travailleurs de plate-forme. Mais des mois et des mois plus tard, rien n'a changé sur le terrain. Les plates-formes continuent d'imposer des faux statuts et c'est toujours aux travailleurs d'entamer de longues procédures pour arracher les droits qu'ils méritent. De plus, face aux lobbies des multinationales, le ministre a retiré l'octroi de l'assurance accident de travail pour les travailleurs issus du régime fiscal de l'économie collaborative, soit près de 85 % des travailleurs censés l'obtenir.

Nous mettons en œuvre notre proposition de loi pour donner aux travailleurs de plate-forme un statut de salarié fondé sur des conditions de travail et salariales correctes. Celle-ci renverse la logique actuelle : l'État impose aux plates-formes d'employer des salariés, et c'est éventuellement à ces plates-



formes, et non plus aux travailleurs, d'entamer des démarches si elles estiment que la relation salariale n'est pas justifiée.

Nous voulons imposer aux plates-formes de fournir aux travailleurs des équipements de travail adéquats, de payer des cotisations sociales et de permettre la constitution d'une délégation syndicale. Nous abrogerons le sous-statut du régime fiscal de l'économie collaborative qui crée du dumping social au sein de la classe travailleuse.

**Les Engagés :** L'assimilation des travailleurs de plate-forme à des salariés est cruciale pour clarifier leur statut juridique, souvent flou et précaire. Cette démarche est essentielle pour garantir leurs droits et protections sociales. Par ailleurs, une approche cohérente au niveau européen est indispensable pour éviter les disparités entre les États membres et assurer une régulation équitable du marché du travail numérique à l'échelle de l'UE. Cela contribuerait à une meilleure protection des travailleurs dans un secteur en pleine expansion.

**DéFI :** Oui.

⑧ **Supprimer les régimes d'exonération visant les voitures de société (y compris électriques) et réorienter ces montants vers le soutien aux transports en commun et aux économies d'énergie.**

**PS :** Pour le PS, la question des voitures de société doit être appréhendée plus globalement dans le cadre d'une réforme visant plus d'équité fiscale. En effet, les voitures de société font partie du système des avantages extra-légaux accordés aux travailleuses et travailleurs. Nous souhaitons lancer une réflexion globale sur ces avantages de toute nature, évaluer ceux qui sont pertinents pour les travailleuses et travailleurs et revoir le système afin que leur fiscalité et leur régime de cotisations sociales soient plus équitables. De plus, en ce qui concerne la mobilité des travailleurs, plusieurs mécanismes se sont développés (budget vélo, budget mobilité, prise en charge des transports en commun, etc.). Il faudra étudier tous ces mécanismes afin de continuer à favoriser l'incitation à des modes de transport plus durables.

**MR :** La réforme du système des voitures de société décidée durant cette législature vise à rendre ce parc plus respectueux de l'environnement. Les résultats de cette réforme sont déjà visibles. Pour le MR, tant qu'une réforme fiscale globale permettant d'augmenter considérablement le revenu net des travailleurs n'a pas été mise en œuvre, il ne peut être question d'ouvrir un débat sur la suppression des voitures de société. Le MR souhaite cependant proposer des alternatives.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Le système des voitures de société, par lequel des employeurs échappent à des cotisations sociales destinées à financer nos pensions et notre mutuelle, coûte très cher et ne profite qu'à 22 % des travailleurs. Pourtant, le gouvernement fédéral continue d'y investir environ 3,75 milliards d'euros par an et le nombre de voitures de société ne cesse d'augmenter. La décision du gouvernement fédéral de ne subventionner que les voitures électriques à partir de

**« La régularisation est un outil que DéFI estime pragmatique, »**

2026 fait exploser les coûts : ces voitures sont plus chères et déductibles fiscalement à 100 %. Nous laisserons le système s'éteindre en n'accordant plus d'avantages fiscaux supplémentaires et demandons l'octroi d'une augmentation du salaire brut à la place de voitures de société dans le cadre de négociations salariales collectives.

**Les Engagés :** Nous souhaitons cesser progressivement l'avantage fiscal pour les voitures-salaires. Les bénéficiaires actuels pourront, s'ils le souhaitent, rester dans le régime actuel jusqu'à la fin de leur contrat après quoi ils bénéficieraient alors des réductions

⇒ tions d'IPP et du bonus bosseur leur permettant de compenser plus que la perte de l'avantage fiscal de la voiture-salaire. D'autres moyens obtenus via une réforme fiscale et via une politique environnementale doivent financer le soutien aux transports en commun et une politique énergétique ambitieuse.

**DÉFI** : DéFI s'engage à supprimer progressivement l'ensemble des niches actuellement en vigueur à l'impôt des personnes physiques, en commençant par les plus injustes comme les voitures-salaires

## ⑨ Mener une opération de régularisation massive des travailleurs sans-papiers durablement présents sur le territoire.

**PS** : Oui. Le PS propose de fixer des critères clairs, objectifs et permanents pour la régularisation individuelle des sans-papiers et de les inscrire dans la loi.

**MR** : La régularisation ne devrait pas être utilisée par des ressortissants étrangers venus en Belgique de façon irrégulière ou qui ont bénéficié d'un titre de séjour provisoire mais ont fait le choix de demeurer en Belgique une fois leur titre expiré. Ces personnes ont fait le choix de l'illégalité et il ne peut être question d'instaurer pour elles des critères de régularisation permanents, au risque de consacrer un droit quasi-automatique à la régularisation et une « prime » à l'illégalité. La régularisation, tant humanitaire que médicale, doit

rester une procédure exceptionnelle pour des cas très spécifiques.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Les travailleurs sans papiers font tourner notre économie. Ils travaillent sur nos chantiers, dans le nettoyage, l'agriculture, les soins, la restauration, la sécurité... Ils le font le plus souvent à des salaires très bas et dans de mauvaises conditions de travail. Alors que l'économie a besoin d'eux, le gouvernement leur tourne le dos. Dans la pratique, les personnes sans papiers se voient refuser pratiquement tous les droits de l'homme. Ils n'ont pas droit aux allocations de maladie, de chômage ou de pension. Ils ne peuvent pas s'adresser au CPAS. En cas de problème, ils ne peuvent pas appeler la police. Même un rendez-vous régulier chez le médecin est exclu. Ils n'ont droit qu'à une aide médicale urgente, mais souvent, ils n'osent pas y faire appel de peur d'être dénoncés. En effet, toute personne prise en flagrant délit de séjour illégal est enfermée dans une institution fermée et expulsée. Même si elle vit et travaille ici depuis des années.

Le problème n'est donc pas qu'ils soient ici et qu'ils y travaillent, mais qu'ils soient obligés de travailler au noir. En théorie, toute personne qui travaille, au noir ou non, a des droits en matière de travail. Mais là aussi, il y a un problème. Si ces droits existent

## Emplois de qualité ou jobs mal payés : qui défend quoi ?

La question de l'emploi révèle immédiatement un ordonnancement des partis selon un axe gauche-droite. Avec cependant, selon les sujets, parfois des surprises ou des nuances.

A l'analyse des réponses que nous avons reçues, une première surprise apparaît : tous les partis francophones disent défendre l'indexation automatique des salaires et des allocations, MR y compris. C'est plutôt dans les réponses des Engagés ou de DéFI que l'on trouve des ouvertures sur des « limitations de l'indexation » ou des « limitations de leur impact sur les entreprises ». On se souviendra cependant qu'en 2014 le MR s'était déjà présenté aux élections en déclarant par la voix de son président : « C'est très clair, nous ne souhaitons pas toucher à l'indexation. La priorité pour nous c'est exactement l'inverse de cela puisque l'on veut augmenter le pouvoir d'achat des personnes qui ont des bas revenus et des moyens revenus, pour soutenir la relance économique ».

(1) Quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral dirigé par Charles

Michel avait néanmoins imposé un saut d'index. Quoiqu'il en soit, il faut en prendre acte : le MR ne fait pas sa campagne électorale sur la suppression de l'index ou sur des sauts d'indexation.

### Le MR, partenaire privilégié d'une majorité N-VA ?

Quant aux réponses aux autres questions, il faut constater que le MR imprime sa différence en se marquant à droite toute... si pas en se positionnant déjà comme le partenaire francophone privilégié pour un gouvernement fédéral où la N-VA exercerait un poids prépondérant, comme ce fut le cas pour la coalition « suédoise » (NVA-MR-CD&V-VLD) de 2014 - 2018. En effet, alors que tous les autres partis francophones qui nous ont répondu se positionnent clairement contre

une régionalisation d'une partie de la Sécurité sociale ou de la formation des salaires, le MR est le seul à éluder la question en indiquant qu'il souhaitait « que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée ».

On observe le même type de polarisation sur des sujets comme le fait de soumettre l'ensemble des personnes mises au travail dans le secteur privé marchand au paiement de cotisations sociales, le fait d'assimiler les travailleurs de plate-forme à des salariés ou de procéder à une opération de régularisation des sans-papiers. Tous les partis s'expriment, parfois avec des nuances, en faveur de ces mesures, sauf le MR qui marque nettement son opposition.

Sur la lutte contre les « travailleurs pauvres » et la mise à l'emploi dans des sous-statuts, le MR est égale-

en théorie, encore faut-il pouvoir les faire respecter. Cette situation n'est pas seulement totalement injuste pour les travailleurs sans papiers, elle est aussi très pernicieuse pour l'ensemble de la population active. En effet, quel est l'intérêt pour les syndicats d'essayer de négocier de bons accords salariaux, si certains employeurs savent qu'ils ne respecteront de toute façon pas ces accords pour une partie de leur personnel et qu'ils peuvent mettre les travailleurs en concurrence ?

Pour nous, la solution est double. Nous voulons que les sans-papiers qui sont ici depuis longtemps puissent sortir de la clandestinité. Cela doit se faire sur la base d'une loi claire qui s'appuie sur des critères objectifs. Aujourd'hui, la procédure de régularisation est beaucoup trop arbitraire et deux personnes ayant le même profil reçoivent souvent des décisions différentes. Nous laissons l'application de la loi à une commission indépendante, composée entre autres de fonctionnaires du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, de syndicalistes et de personnes issues d'organisations de réfugiés reconnues. Pour ce faire, les demandes doivent répondre à au moins un des quatre critères clairs, transparents et permanents, à savoir : – des liens durables avec la Belgique (travail, liens sociaux, compétences linguistiques) ; – une procédure d'asile qui a déjà duré trop longtemps ; – une situation humanitaire personnelle grave ; – un mineur

non accompagné.

Pour continuer à lutter contre l'exploitation des sans-papiers, nous devons également veiller à ce qu'ils puissent déposer des plaintes en toute sécurité pour faire respecter leurs droits en matière de travail. Parallèlement, nous devons sanctionner les entreprises qui exploitent les sans-papiers. Car, que l'on ait ou non un statut de résident, les droits du travail existent pour tout le monde.

**Les Engagés :** Nous sommes en faveur d'une nouvelle campagne de régularisation, qui ne soit pas aveugle et massive, mais sur base de critères légaux et objectifs, au cas par cas, afin de répondre tant à nos obligations sociales et humanitaires que pour procurer la main-d'oeuvre attendue dans les métiers en pénurie.

**DÉFI :** La régularisation est un outil que DÉFI estime pragmatique, qui vise à remédier aux failles de notre politique migratoire, et qui devient une nécessité à partir du moment où des droits humains sont gravement mis à mal. C'est le cas notamment lorsque la situation de séjour irrégulier d'une personne donne lieu à de l'exploitation ou à l'impossibilité de vivre une vie digne. Pour assurer davantage de justice migratoire, DÉFI demande l'ancrage dans la loi de critères de régularisation clairs et objectifs et de l'interdiction absolue de détenir des familles avec des enfants mineurs dans des centres fermés. □

ment le seul à prôner ouvertement une extension des statuts précaires. Pour les libéraux, ils faut développer l'intérim, le travail étudiant, l'économie dite « collaborative » (c-à-d les faux indépendants). Les Engagés quant à eux ne prennent pas position sur les sous-statuts et se contentent de prôner l'octroi de réductions fiscales pour les travailleurs pauvres. DÉFI se dit prêt à « une évaluation »

d'autres travailleurs qui occupent le même type de poste, tous les partis y semblent favorables (même le MR) à l'exception des Engagés, « *pas en faveur de la rémunération identique à celles des autres travailleurs dans le cadre de l'article 60* ».

### Titres services, voitures de société...

Concernant la suppression de l'exonération fiscale sur les voitures de société, certains partis y sont nettement favorables, comme Ecolo ou le PTB, d'autres y sont plus ou moins favorables, fut-ce de façon progressive, comme le PS, DÉFI ou les Engagés. Le MR y est, quant à lui, totalement opposé : « *il ne peut être question d'ouvrir un débat sur la suppression des voitures de société* ».

Concernant le système des titres-services, seuls Ecolo et DÉFI semblent nous rejoindre dans la volonté de faire plus largement supporter le coût des aides ménagères par les utilisateurs plutôt que par les pouvoirs publics. Notamment, dans notre esprit, pour pouvoir investir dans un système d'aides familiales organisé par les

pouvoirs publics, offrant de meilleures conditions de travail et ciblé sur un public fragilisé. (2) Le PTB et le PS ont sur ce point centré leurs réponses sur l'amélioration des conditions de travail des personnes occupées dans le cadre des titres services, en éludant la question d'une diminution de la prise en charge de ces prestations par les pouvoirs publics. Les Engagés sont quant à eux explicites : « *il ne peut être question de diminuer le financement public des titres-services* ». Tout comme pour les voitures de société, le MR n'est en cette matière-là manifestement demandeur d'aucune économie de la part des pouvoirs publics. Au contraire, il propose « *d'étendre les titres-services à l'accueil et au transport des enfants âgés de 3 à 12 ans* » et même « *d'étudier l'extension du système de titres-services à d'autres secteurs directement liés à l'aide et à la simplification de la vie quotidienne des personnes* ». **A. L.-M.**

(1) RTBF, 23 mai 2014

(2) Lire notre dossier : « Titres-services : une domesticité subsidiée », *Ensemble !* n°107, mai 2022.

## Le MR imprime sa différence en se marquant à droite toute

des emplois atypiques tandis qu'Ecolo, le PS et le PTB indiquent leur souhait de vouloir mieux encadrer, combattre ou supprimer ce type de mise à l'emploi.

Pour ce qui est d'offrir aux personnes mises au travail par les CPAS dans le cadre de l'article 60 des conditions de rémunérations identiques à celles

# Pour une assurance chômage forte

L'indemnisation du chômage est une protection essentielle pour les travailleurs et les travailleuses. Elle doit être défendue et reconstruite.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

**D**epuis vingt ans, l'assurance chômage dont nous bénéficions en Belgique fait l'objet d'attaques incessantes de la part du patronat et des partis de droite. Elle a en partie été démolie par des coalitions gouvernementales fédérales également composées de partis qui se revendiquent de la gauche, à l'encontre de leurs programmes électoraux. Avec l'indexation automatique des salaires, c'est l'un des acquis sociaux les plus insupportables aux représentants des intérêts du capital. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'allouer des ressources à des personnes qui en sont privées plutôt que de gâter les actionnaires, bien sûr. Mais le nœud de cette volonté de démolir l'assurance chômage est plus profond. L'objectif fondamental est de fragiliser les personnes qui sont privées d'emploi pour les pousser à accepter de travailler dans les pires sous-statuts et les conditions les plus basses de rémunération et de flexibilité. Le projet de casser l'assurance chômage est avant tout un projet de casse des salaires et des conditions de travail.

## 16 années de démolitions, 4 années de pause

Une première attaque contre l'assurance chômage (chasseauxchomeurs.01) fut portée en 2004, sous le gouvernement Verhofstadt II (VLD-PS-MR-SP.A-Spirit) qui contractualisa l'octroi des allocations de chômage (en introduisant un « contrôle de la disponibilité active »). Appliquée progressivement par tranche d'âge, elle fut étendue à l'ensemble des chômeurs par les gouvernements successifs : Leterme (CD&V-MR-PS-Open VLD-cdH), puis Di Rupo (PS-CD&V-MR-SPA-VLD-cdH) et enfin Michel (CD&V-MR-N-VA-Open VLD). Un deuxième coup majeur à l'assurance chômage fut porté par le gouvernement formé en 2011 par Elio Di Rupo (chasseauxchomeurs.02). Au-delà de la régionalisation de la contractualisation des allocations de chômage, de la diminution de leur montant (dégressivité accrue) et de la suppression des prépensions, ce gouvernement a également limité à trois ans le bénéfice des allocations des personnes ayant ouvert leur droit sur la base des études et a rendu plus difficile l'accès à ces allocations. Enfin, le gouvernement

Michel, qui vit le jour en 2014, a également apporté sa contribution à la démolition de la Sécurité sociale, notamment en étendant la contractualisation des allocations à l'ensemble des chômeurs et en durcissant encore les conditions d'accès. Le gouvernement Vivaldi d'Alexander De Croo (PS-CD&V-VLD-MR-Vooruit-Ecolo-Groen), formé en 2020, n'est revenu sur aucune des mesures précédentes de démolition de l'assurance chômage mais il n'a pas dégradé la situation.

## 2024, vers une chasse aux chômeurs 0.3 ?

Malgré ces coups portés, les rapports de force politiques et le poids du mouvement syndical en Belgique ont fait en sorte que l'octroi des allocations de chômage sans limitation dans le temps a été maintenu. Aujourd'hui, toute la droite est mobilisée pour obtenir l'introduction de cette limitation dans le temps après les élections de 2024 (1), ce qui pourrait conduire à l'exclusion d'environ 155.000 personnes du droit au chômage. La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) prône pour sa part la régionalisation des allocations de chômage de longue durée, ce qui aurait vite fait de conduire à un résultat similaire. (*Lire p. 54.*) Les premières questions que nous avons adressées aux partis portent donc sur leur attachement au caractère fédéral de l'organisation de l'assurance chômage et à l'absence de limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage.

## Reconstruire l'assurance chômage

Nous avons également demandé aux partis de se positionner par rapport à une série de mesures qui ont dégradé la situation des chômeurs et que nous avons traité dans nos pages : le sous-financement des organismes de placement syndicaux (2), la confusion de la mission d'accompagnement et de contrôle ainsi que l'informatisation à outrance de l'accompagnement des chômeurs au Forem (3), le développement de projets de mise à l'emploi des chômeurs dans des sous-statuts avec un salaire au rabais (« service communautaire », projet de loi « instaurant les territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée »...). (4)

**La casse de l'assurance  
chômage est avant  
tout un projet  
de casse des salaires**

Enfin, une série de questions interpellent les partis par rapport à des objectifs de reconstruction de l'assurance chômage : 1. Garantir des allocations de remplacement qui offrent une véritable « sécurité » aux bénéficiaires et donc supprimer leur contractualisation. 2. Garantir des allocations d'un montant suffisant (au minimum égal au seuil de pauvreté) et porter les allocations des cohabitant(e)s au niveau de celles des isolé(e)s. 3. Réaffirmer la vocation universelle de la Sécurité sociale : accès à tous les jeunes au sortir des études... □

(1) Lire notre dossier « 155.000 chômeurs exclus en 2024 ? », *Ensemble !* n°110, juillet 2023.

(2) « Menaces sur les organismes de paiement du chômage », *Ensemble !* n°108, novembre 2022; *Ensemble !* n°109, décembre 2022

(3) *Ensemble !* n°103, octobre 2020 ; *Ensemble !* n°104, décembre 2020 ; *Ensemble !* n°105, septembre 2021.

(4) « Des territoires zéro droits sociaux pour les sans-emploi », *Ensemble !* n°111, novembre 2023.

# Défendre et renforcer l'assurance chômage

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière d'assurance chômage.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour défendre et renforcer l'assurance chômage.

## ① S'opposer à tout projet de régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage.

**PS :** Oui. Le PS s'oppose à une régionalisation de l'assurance chômage qui porterait atteinte à la solidarité entre tous les travailleurs belges.

**MR :** Le MR souhaite que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. Cela implique de renforcer pleinement la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi. Les conséquences financières de l'action ou de l'inaction en matière de politiques publiques doivent être assumées par les entités concernées. Nous pourrions mettre en place un système de bonus-malus dans ce domaine. Par exemple, une région qui atteindrait les objectifs fixés de réinsertion professionnelle des chômeurs de son territoire pourrait recevoir une partie des économies réalisées par le gouvernement fédéral, en guise d'incitation. À l'inverse, une région qui n'atteindrait pas ces objectifs devrait contribuer au financement de l'augmentation du budget fédéral alloué aux allocations correspondantes.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Avant tout, le centre de gravité de la décision politique doit revenir au niveau fédéral. Certains domaines clés seront refédéralisés (santé, mobilité, énergie, climat, emploi) au niveau national et certains autres seront maintenus et renforcés, comme la

Sécurité sociale. En d'autres termes, nous nous opposons à toute nouvelle scission des compétences fédérales en matière d'emploi. Il reste même à savoir si certaines compétences régionalisées en matière d'emploi et de chômage devraient être rétablies au niveau fédéral.

**Les Engagés :** Nous ne sommes pas en faveur d'une régionalisation de la formation des salaires et de la Sécurité sociale.

**Défi :** Oui.

## ② S'opposer à tout projet de limitation dans le temps des allocations de chômage.

**PS :** Oui. Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage. Cette limitation dans le temps serait complètement inefficace et aurait pour effet de précariser encore plus les personnes sans emploi et de mettre en grande difficulté les pouvoirs locaux.

**MR :** La Belgique est l'un des seuls pays de l'OCDE à ne pas prévoir de limitation dans le temps du paiement des allocations de

chômage et ce paradoxe ne se justifie plus dans un marché de l'emploi tendu où tous les postes vacants ne parviennent pas à être remplis, même lorsqu'ils ne requièrent pas de qualifications particulières ou hors de portée. C'est la raison pour laquelle le MR souhaite limiter le versement des allocations de chômage à deux ans. Cela correspond à la durée d'indemnisation en France (24 mois avant 53 ans) et aux Pays-Bas, et cela



*Ensemble !* n°82, en mars 2014, faisait le point sur les dix ans de la chasse aux chômeurs version 01.

**« Le MR souhaite renforcer la responsabilisation financière des régions en matière d'emploi »**



⇒ reste supérieur à l'Allemagne (12 mois maximum avant 50 ans). A l'instar de ce qui existe en Allemagne et en France, connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : C'est une politique inefficace : de nombreuses études démontrent que la limitation et la dégressivité des allocations de chômage ne permettent pas un retour au travail plus rapide. Ceci s'explique notamment par l'importance de la conjoncture économique sur la situation de l'emploi. De plus, si les chômeurs de longue durée ne retrouvent pas facilement du travail, ce n'est pas lié au montant de leurs allocations, mais plutôt à certains freins à l'emploi : un âge jugé trop vieux par certains employeurs, l'absence de formation adéquate ou une origine immigrée engendrant des discriminations à l'embauche. Le manque de services de garde d'enfants abordables et le coût excessif de la mobilité sont également des obstacles majeurs à l'exercice d'une activité professionnelle. Par ailleurs, nous observons

qu'il y a également une pénurie d'emplois de qualité (bas salaires, contrats précaires, horaires flexibles...). Dans ce cadre, nous nous assurerons que nos emplois sont correctement rémunérés en augmentant le salaire minimum et en révisant la loi de blocage salarial de 1996. Nous imposons également des contrats durables et mettons un terme à la prolifération des emplois précaires. Nous rendrons également le travail faisable en garantissant des horaires décents, en tenant compte de la pénibilité du métier et en renforçant le rôle des syndicats.

**Les Engagés** : La dimension assurantielle de la Sécurité sociale doit être renforcée. Sa vocation est de protéger les individus des risques sociaux, comme la maladie ou le licenciement, en réduisant l'impact sur leurs conditions de vie. Ces prestations sociales complémentaires par rapport aux droits du socle de base seront proportionnelles à la perte, salariale notamment, et aux cotisations versées. Les indemnités de transition pour perte d'emploi sont maintenues au-delà des 24 mois si l'emploi prévu dans le cadre du droit à l'emploi n'est pas concrètement proposé au chercheur d'emploi (pas d'interruption des moyens de subsistance). Nous voulons rebaptiser les allocations chômage « indemnités de transition pour perte d'emploi » et les distinguer des indemnités de

survie correspondant à l'aide sociale actuelle (CPAS) qui sera à charge du fédéral plutôt que, pour partie, des communes. Limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans, mais augmenter leur montant initial pour qu'il soit supérieur à ce qui se pratique actuellement pour mieux protéger les travailleuses et les travailleurs des conséquences d'une perte d'emploi temporaire. Nous pourrions par exemple proposer de disposer des ressources suffisantes pour continuer de remplir son frigo, payer les études de ses enfants, rembourser ses prêts hypothécaires, etc. Il s'agit d'éviter de rajouter de la difficulté (financière) à la difficulté (perte d'emploi), de diminuer l'anxiété liée à l'absence temporaire d'emploi et d'offrir ainsi les conditions apaisées d'un rebond et d'une activation personnelle. Permettre, une fois dans sa carrière, à chaque personne de bénéficier d'indemnités de transition pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation pour étoffer ses compétences ou se réorienter

**DéFI** : Oui. DéFI entend garantir dans tous les cas que l'allocation de chômage en fin de dégressivité soit au moins égale au bouclier social.

③ **S'opposer à la création de nouveaux sous-statuts pour la mise au travail des demandeurs d'emploi** (« service communautaire », « basisbanen », « emplois garantis », etc.).

**PS** : Le PS s'oppose à toute forme de service communautaire ou de travail forcé.

**MR** : Le MR est favorable à l'organisation d'un service communautaire encadré par les CPAS. Nous souhaitons revoir les modalités de sa mise en œuvre afin qu'il puisse non seulement s'intégrer dans le respect des compétences institutionnelles mais également aider les bénéficiaires d'un RI à se réintégrer socialement de manière progressive. Pour le MR, l'emploi reste la meilleure protection contre la pauvreté.

**Ecolo** : Nous considérons que certains dispositifs peuvent garantir un emploi de qualité à des personnes fortement éloignées de l'emploi, comme les territoires zéro chômeur de longue durée. Nous insistons bien entendu sur le caractère volontaire et sur le fait qu'il s'agisse d'emplois (et non de sous-statuts).

**PTB** : Nous sommes opposés à la création de nouveaux statuts précaires. Toutes les initiatives prises à l'étranger pour introduire des travaux d'intérêt général obligatoires en échange d'allocations et d'une bagatelle ont échoué à créer des

emplois durables. Le travail d'intérêt général obligatoire ne fait que déplacer des emplois correctement rémunérés. Il y a l'exemple célèbre, aux Pays-Bas, du balayeur Harry, de La Haye, dont le poste a d'abord été supprimé par la municipalité. Trois ans plus tard, il a dû balayer exactement les mêmes

**« Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage »**

*Un deuxième coup majeur à l'assurance chômage fut porté par le gouvernement formé en 2011 par Elio Di Rupo au point de faire notre couverture en octobre 2011 (n°72) et en avril 2012 (n°74).*

rues qu'auparavant, mais pour plusieurs centaines d'euros de moins. Nous veillons à ce que les chômeurs puissent travailler à part entière.

**Les Engagés :** Nous voulons faire bénéficier toute chercheuse ou tout chercheur d'emploi d'un droit à l'emploi. En effet, disposer d'un travail devrait être une garantie contre la pauvreté et la perte de lien social. L'État se doit d'assurer l'autonomie des citoyennes et citoyens inactifs et de ne pas les enfermer dans une situation de dépendance.

Nous voulons un droit à l'emploi qui se concrétiserait comme tel : au terme d'une période de chômage de 2 ans consécutifs, dont les indemnités auront été revues à la hausse (modèle scandinave), tout chercheur d'emploi se verrait automatiquement proposer un contrat de travail dans le secteur public ou associatif, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Cet emploi s'inspirerait du modèle français « territoires zéro chômeur ». Les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage. Une



*Ensemble ! A régulièrement alerté ses lecteurs quant aux projets de régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage et de la Sécu en général, notamment dans le n°78 d'avril 2013.*

exemple au même niveau de financement par dossier que celui qui est mis à disposition de la CAPAC).

**PS :** Oui. Le PS veut pérenniser le rôle des syndicats comme organismes de paiement et revaloriser les moyens qu'ils reçoivent pour exercer cette mission.

**MR :** Le rôle historiquement développé par les syndicats dans le paiement des allocations de chômage ne se justifie plus dans notre société moderne. Il crée dans leur chef un conflit d'intérêt entre ceux dont ils sont censés défendre les intérêts (les travailleurs) et ceux qui sont en statut d'inactivité. Il entraîne des déperditions de moyens considérables au plan collectif (systèmes parallèles de paiement d'allocations de chômage, investissements non mutualisés, etc.). Il empêche l'administration d'avoir accès à l'ensemble des données particulières lui permettant de mettre en œuvre de manière volontariste les politiques de formation et de remise à l'emploi. Le MR préconise dès lors de supprimer le rôle des différents syndicats en matière de paiement des allocations de chômage et de concentrer ce rôle dans les mains d'une seule administration, qui sera modernisée et dotée des moyens nécessaires pour réaliser un travail de qualité supérieure. Le MR propose que l'ONEm assure cette tâche.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** La Vivaldi, dans la continuité du gouvernement Michel, continue à sous-financer les organisations syndicales dans la réalisation de leur mission de paiement des allocations de chômage. Cette mission doit urgemment être refinancée pour permettre aux organisations syndicales d'assurer le paiement des allocations de chômage de manière optimale. L'objectif des partis de droite et du patronat c'est de retirer des mains des syndicats cette prestation qui leur permet d'avoir des affiliés et des moyens de former des militants. Ils cherchent également à vider le dialogue social de toute substance parce qu'ils estiment que cela laisse trop d'influence aux organisations représentatives de la classe travailleuse. Dans les pays dépourvus d'un contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont faibles et les inégalités plus marquées. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux sont des droits humains. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale et démocratique. Les libertés syndicales ne doivent pas être limitées ou contenues. Mais élargies et renforcées.

*Toute la droite est mobilisée pour limiter dans le temps les allocations de chômage après les élections de 2024, ce qui pourrait conduire à l'exclusion d'environ 155.000 personnes comme l'analyse le dossier d'Ensemble ! n°110, en juillet 2023.*

## « Ecolo veut supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion »

entreprise privée pourrait également engager une chômeuse ou un chômeur en fin de droits et recevrait alors un subside à l'emploi équivalent au montant de l'allocation de chômage, puis dégressif mensuellement sur une période de 24 mois. L'entreprise conservera le travailleur à son service pendant 12 mois minimum après la période de subventionnement (sauf si dysfonctionnement sérieux ou raisons économiques).

Le demandeur d'emploi aurait également la possibilité de demander de convertir pendant un an son allocation de chômage en une aide de lancement s'il propose un projet entrepreneurial qui aura été jugé viable par une banque.

**Défi :** Oui.

④ **Préserver la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales et garantir à celles-ci un financement de cette mission à hauteur de son coût réel pour offrir un service de qualité (par**





⇒ **Les Engagés** : Nous ne souhaitons pas remettre en cause la question du paiement du chômage par les organisations syndicales. Le refinancement de l'allocation par dossier devra être étudié et négocié avec les partenaires sociaux.

**DéFI** : Oui pour garantir la mission d'organisme de paiement des allocations de chômage aux organisations syndicales selon les conditions actuelles.

⑤ **Restaurer le caractère illimité dans le temps de l'ensemble des allocations, en supprimant la limitation dans le temps des allocations octroyées sur la base des études.**

**PS** : Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage.

**MR** : Le MR n'est pas favorable à cette proposition.



*Ensemble ! n°111, en novembre 2023 a montré les problèmes posés par l'avant-projet de loi du ministre Dermagne qui disait vouloir transposer en Belgique le dispositif des « Territoires zéro chômeur de longue durée ».*

ans) et en supprimant la condition de diplôme pour les moins de vingt-et-un ans.

**PS** : Le PS veut donner accès aux allocations d'insertion aux jeunes s'inscrivant dans une formation qualifiante sans devoir attendre la fin du stage. En effet, pour de très nombreux jeunes, la pression financière empêche l'inscription à une formation qualifiante ou sa poursuite.

**MR** : Le MR n'est pas favorable à cette proposition.

**Ecolo** : Nous voulons supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion et la condition de réussite des études et réintroduire l'ancienne limite d'âge (30 ans au lieu de 25 ans actuellement).

**PTB** : Nous sommes d'accord. Notre programme comprend la demande de revenir sur les réformes précédentes de l'allocation d'insertion. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur cette question au cours de cette législature. Vivaldi et la droite n'ont pas voulu revenir sur les réformes.

## « Pour le PTB seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable doit servir de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail »

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Le PTB propose de supprimer la loi de 2011 du gouvernement Di Rupo qui introduit la limitation des allocations d'insertion. Avec la réforme du gouvernement Di Rupo, des dizaines de milliers de personnes, en particulier des femmes, ont été et sont encore impactées. Selon les syndicats, 50.000 personnes ont été exclues, ce qui n'a fait qu'augmenter les demandes au CPAS. Nous voulons supprimer la limitation des allocations dans le temps.

**Les Engagés** : Nous ne sommes pas en faveur de restaurer le caractère illimité dans le temps de l'ensemble des allocations. Que cela soit pour le chômage sur la base des études ou sur la base du travail, nous sommes en faveur du droit à l'emploi après deux ans d'allocations de chômage.

**DéFI** : Oui.

⑥ **Restaurer pleinement l'ouverture du droit aux allocations de chômage sur la base des études en ramenant le stage d'insertion à septante-cinq jours, en supprimant l'obligation d'obtenir deux évaluations positives pendant le stage, en relevant l'âge maximum en fin de stage à la limite antérieure (moins de trente**

**Les Engagés** : Nous ne sommes pas favorables à une réduction du stage d'insertion à septante-cinq jours et à la suppression du critère des deux évaluations positives. Nous pensons que cette période doit être un accompagnement intensif pour le jeune de la part du FOREM et qu'il faut pouvoir évaluer la collaboration de celui-ci. Nous sommes en faveur de la suppression de la condition de diplôme et également d'avancer l'âge maximum en fin de stage à la limite antérieure vu l'allongement des durées d'étude.

**DéFI** : DéFI propose de supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion.

⑦ **Porter l'ensemble des allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté (1.450 euros en 2023 pour un isolé).**

**PS** : Oui le PS souhaite garantir un revenu de dignité à tous qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté. À côté de ce revenu de dignité, le PS souhaite tendre vers un relèvement des minima de toutes les indemnités de Sécurité sociale (dont le chômage) à 110 % du seuil de pauvreté.

**MR** : Aujourd'hui, les allocations sociales sont ajustées de plusieurs manières. Elles bénéficient d'une part de l'indexation automatique, qui ajuste leur montant en fonction de l'inflation. D'autre part, l'enve-

loppe bien-être, négociée dans le cadre des accords interprofessionnels, permet des augmentations tous les deux ans d'au moins 2% des allocations minimales de Sécurité sociale et d'aide sociale. Ces augmentations sont complémentaires à l'indexation automatique. En raison de ces multiples possibilités de revalorisation, les allocations sociales évoluent plus rapidement que les salaires. Cette situation, outre qu'elle est inéquitable au regard de la situation des personnes qui travaillent, engendre de manière structurelle des pièges à l'emploi. Le MR veut maintenir un équilibre plus juste entre les revenus issus du travail et ceux provenant des aides sociales, en prenant garde que les allocations augmentent au maximum à un rythme comparable à celui des salaires. Cette liaison entre allocations et salaires s'inscrit dans la volonté du Mouvement Réformateur de proposer un différentiel de minimum 500 € entre les revenus du travail et le montant d'allocations perçus.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Le PTB a déposé un projet de loi visant à porter les prestations sociales au niveau du seuil de pauvreté européen (y compris l'allocation de chômage minimale). Ce faisant, nous estimons le seuil de pauvreté pour 2024 à 1.538,03 euros pour une personne seule.

**Les Engagés** : Cela doit être un objectif phasé tout en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi.

**DéFI** : Oui

⑧ **Supprimer la catégorie cohabitant en alignant les montants des allocations de chômage octroyés aux cohabitants sur ceux octroyés aux isolés.**

**PS** : Le PS propose l'individualisation des droits sociaux et la suppression progressive du statut de cohabitant.

**MR** : Le MR n'est pas opposé au principe d'une suppression du statut de cohabitant, mais cette réforme ne peut être décidée que dans le cadre plus large d'une réforme de notre Sécurité sociale, notamment afin d'éviter les pièges à l'emploi. Il y a actuellement des opportunités d'emploi et il est nécessaire d'accompagner au mieux les allocataires sociaux vers le marché du travail. Nous proposons ainsi de remplacer la myriade d'allocations existantes par une allocation de remplacement de base, conditionnée uniquement par l'état de besoin du bénéficiaire, et de simplifier de manière forte les processus d'octroi. En outre, un plafond doit être instauré sur l'ensemble des aides dont ces mêmes personnes bénéficient.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Nous voulons mettre fin au statut de cohabitant et évoluer vers un droit individualisé aux prestations sociales. Nous avons déposé des amendements visant à abolir le statut de cohabitant une bonne fois pour toutes. Ces derniers ont tous été rejetés à l'unanimité. Tant par la Vivaldi que par le Vlaams Belang et la N-VA. Ce statut entraîne une forte diminution

des allocations des personnes qui vivent ensemble. Très souvent, ce sont des femmes qui se retrouvent dans cette situation, ce qui les plonge encore plus dans la pauvreté. Chaque personne doit jouir de ses propres droits sociaux. Pour les cas spécifiques qui pâtiraient initialement de l'abolition de ce statut, nous proposerons des solutions provisoires.

## « Les Engagés veulent limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans »

**Les Engagés** : Nous sommes en faveur de l'individualisation des droits sociaux. Celle-ci doit être phasée, négociée avec les partenaires sociaux et doit veiller à ne pas créer de pièges à l'emploi.

**DéFI** : Oui

⑨ **Mettre fin au contrôle de la disponibilité active des chômeurs, supprimer la contractualisation de l'octroi des allocations et faire en sorte que seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable serve de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail, parallèlement à une revalorisation de la notion d'emploi convenable.**

**PS** : Le PS souhaite offrir à chaque demandeur d'emploi un accompagnement individualisé et cohérent. Pour cela les moyens humains du Forem doivent être réorientés vers l'accompagnement le plus adapté au profil de chaque demandeur d'emploi.

**MR** : Pour le MR, ces contrôles sont nécessaires. Il faut d'ailleurs stimuler la performance du secteur de l'activation (Forem, Actiris, CPAS, etc.) en liant de manière systématique le financement à la mise à l'emploi effective. Les organismes de formation régionaux doivent par ailleurs mobiliser les ressources pertinentes pour mener en priorité l'accompagnement des chômeurs. Quant aux formations proposées, elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, davantage s'appuyer sur des formateurs issus du monde de l'entreprise et encourager la formation en alternance.

**Ecolo** : Oui. Nous voulons également un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi.

**PTB** : Nous définirons au mieux l'itinéraire personnel qui permettra le retour à l'emploi. Nous assurerons un accompagnement syndical tout au long de cet itinéraire afin de garantir le respect des droits et des désirs du demandeur d'emploi. Nous encourageons les stages et investirons dans des formations accessibles et rémunérées. Nous renforcerons les



*Le MR veut supprimer la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales, alors que le PS, le PTB et Ecolo disent vouloir la refinancer. Cette question avait été analysée dans Ensemble ! n°108, en novembre 2022.*

La question de la qualité de l'accompagnement des chômeurs et de la confusion entre accompagnement et contrôle depuis la régionalisation de ce dernier a fait régulièrement l'objet de nos dossiers de couverture (notamment les n°79, 90 et 103).



⇒ fonds sectoriels de formation et veillerons à ce que ces stages et formations débouchent sur des emplois stables. En concertation avec le travailleur, nous proposerons des offres d'emploi qui répondent à son profil et à ses compétences. Comme ça, seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable servira de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail.

**Les Engagés :** Nous souhaitons la mise en place d'une politique d'activation ferme, rigoureuse et intelligente qui passe par une réforme de l'accompagnement, de la formation et du contrôle du Forem et d'Actiris. Un premier rendez-vous doit avoir lieu dans le premier mois d'inscription comme demandeur d'emploi, un bilan de compétence et un plan de formation doivent être réalisés dans les deux premiers mois. Un accompagnement plus actif du demandeur d'emploi doit avoir lieu et nous restons favorables au contrôle de la disponibilité active et passive des chômeurs. Nous souhaitons également la mise en place d'une liaison avec l'enseignement pour ne pas perdre ceux qui quittent l'enseignement ou la formation. Dès qu'un jeune arrête l'école, il doit être contacté par le FOREM ou Actiris.

**DéFI :** DéFI propose de faire évoluer l'assurance chômage vers une assurance reconversion professionnelle pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut mais, dans l'attente, un certain contrôle de la disponibilité sur le marché du travail des CCI doit demeurer. Le refus d'une proposition effective d'un emploi convenable constitue un critère pour pouvoir procéder à une sanction.

⑩ Diminuer le nombre de sanctions des demandeurs d'emploi (DE) par les services régionaux de l'emploi et l'ONEm, séparer l'organisation des missions d'aide et de contrôle des DE, garantir l'accompagnement en présentiel des DE et la liberté pour les DE de choisir leurs formations et leurs domaines de recherche d'emploi.

**PS :** Le PS plaide pour un accompagnement individualisé et cohérent de la part des services régionaux et de l'ONEm. Dans ce cadre, les formations doivent être accessibles à tous indépendamment du statut social, l'accès à l'information plus aisée au travers d'un guichet unique accessible gratuitement et sans rendez-vous et les incitants doivent être renforcés.

**MR :** Le MR souhaite surtout un accompagnement plus rapide et plus efficace des demandeurs d'emploi. Chacun peut un jour être concerné par une perte d'emploi et doit alors bénéficier de la solidarité. Mais

pour que cette solidarité soit pérenne, il importe aussi de tout mettre en œuvre pour que le demandeur d'emploi retrouve au plus vite le chemin du travail. Nous proposons d'accélérer et de rendre obligatoire la création des profils des demandeurs d'emploi en ligne et la mise à jour régulière de leur bilan. [...] Un véritable plan individualisé d'actions vers l'emploi doit

être élaboré dans les meilleurs délais, obligatoirement accompagné d'un rétroplanning. Parmi les étapes de ce plan, il y aura des actions de préqualifications et de formation professionnelle dans les six mois de son inscription. L'objectif est de multiplier par deux ou trois le nombre de demandeurs d'emploi suivant une formation dans les métiers en demande, d'avenir et en pénurie. Dans ce cadre, les compétences des conseillers des organismes régionaux doivent être renforcées afin de pouvoir mieux orienter les demandeurs d'emploi grâce à ce plan. Il est enfin impératif de mettre en place une politique de responsabilisation des demandeurs d'emploi en optimisant la fluidité des échanges d'informations entre toutes les parties impliquées (opérateurs de formations, conseillers en entreprise, employeurs etc.) afin de détecter rapidement tout manquement litigieux de la part du demandeur d'emploi (ex : abandon de formation, refus d'un emploi convenable, non présentation à un entretien d'embauche) et mettre en place les mesures et les sanctions adéquates. Un suivi rapproché et des sanc-

**« DéFI n'entend nullement faire la chasse aux chômeurs, ce qui est contreproductif. »**

tions effectives en cas de non-respect des obligations sont les ingrédients indispensables à un marché de l'emploi dynamique. [...]

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Nous optons pour une séparation des instances d'accompagnement et des services de contrôle des chômeurs. De ce point de vue, nous souhaitons emprunter le chemin inverse de la réforme du FOREM mise en place en novembre 2021 par la ministre wallonne de l'Emploi Christie Morreale (PS). À l'heure actuelle, cette réforme transforme l'accompagnateur chargé de soutenir le demandeur d'emploi dans sa démarche en sanctionneur, en lui donnant la responsabilité de désapprouver un demandeur d'emploi qui ne se montrerait pas assez actif. Or, un accompagnement efficace nécessite une relation de confiance. Comment avoir confiance en son conseiller emploi, lui exposer réellement sa situation, quand le contrôle et l'éventuelle sanction sont exercés par le même organisme ? L'approche du gouvernement régional wallon est de privilégier un accompagnement uniformisé, robotisé et à distance. Tout le contraire d'une approche humaine, réceptive

et qui tienne compte des réalités des demandeurs d'emploi. C'est pourtant dans ce sens-là qu'il faut aller. Il est évident que les rendez-vous physiques entre accompagnateurs et chercheurs d'emploi doivent rester la norme. Un entretien à distance doit, lui, rester l'exception et être organisé uniquement à la demande expresse du demandeur d'emploi.

**Les Engagés** : Nous proposons de simplifier le fonctionnement du FOREM et de réorganiser ses missions. La formation sera déléguée aux secteurs privé et associatif tandis que l'accompagnement et le contrôle resteront assurés par le FOREM. Nous souhaitons que chaque demandeur d'emploi soit accompagné le mieux possible. La priorité est d'abord cela. Si, malheureusement, le demandeur d'emploi ne joue pas le jeu, il est logique qu'il soit sanctionné.

**DéFI** : DéFI n'entend nullement faire la chasse aux chômeurs, ce qui est contreproductif. Il faut renforcer les services de première ligne du FOREM pour permettre autant que possible un accompagnement personnalisé aux DE. DéFI propose d'imposer aux chômeurs CCI de longue durée une obligation de formation. □

## Combattre le chômage ou les chômeurs ?

La question de l'emploi révèle immédiatement un ordonnancement des partis selon un axe gauche-droite. Avec cependant, selon les sujets, parfois des surprises ou des nuances.

Les résultats le plus marquants des réponses des partis politiques se trouvent dans celles du MR et des Engagés. Ces deux partis proposent désormais de limiter à deux ans l'octroi des allocations de chômage, alors que dans les programmes qu'ils avaient présentés aux électeurs il y a cinq ans ils ne se ralliaient pas à cette mesure. Le MR est quant à lui également prêt à faire un pas significatif vers la N-VA et la FEB en proposant la régionalisation des allocations de chômage. Une mesure socialement catastrophique et suicidaire pour les Bruxellois et les Wallons.

### Deux partis pour une limitation à deux ans du chômage

Tous les partis s'opposent à la régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage sauf le MR qui propose une « *responsabilisation financière des entités en matière d'emploi* ». Celle-ci consisterait à pénaliser les régions qui n'atteindraient pas certains objectifs de remise à l'emploi. Entendons donc que les régions qui ont le plus de chômeurs et de difficultés à les

remettre à l'emploi seraient financièrement pénalisées. Donner plus aux riches et moins à ceux qui ont le plus de problèmes, c'est apparemment la façon dont le parti libéral conçoit la solidarité bien comprise. Suivre la proposition du MR serait en outre mettre dangereusement le doigt dans l'engrenage confédéral et de la scission de la Sécurité sociale.

Sur la limitation dans le temps des allocations de chômage, le MR se prononce nettement pour une limitation à deux ans, avec une exception pour les plus âgés. Les Engagés partagent le même projet en rebaptisant les allocations de chômage « *indemnités de transition pour perte d'emploi* ». Les quatre autres partis s'opposent à cette limitation dans le temps.

### Des sous-statuts pour la remise au travail ?

La question de l'opposition à la création de nouveaux sous-statuts pour la mise au travail des demandeurs d'emploi (« *service communautaire* », « *basisbanen* », « *emplois garantis* », etc.) donne lieu à un plus large éventail de réponses. L'oppo-

sition nette dans le chef du PTB et également pour DéFI, même si sa réponse est lapidaire. Le PS dit « *s'opposer à toute forme de service communautaire ou de travail forcé* », mais sans évoquer les *basisbanen* prônés par Vooruit, qui peuvent faire penser à leurs propositions de garantie d'emploi. Ecolo se dit favorable à des dispositifs pouvant « *garantir un emploi de qualité à des personnes fortement éloignées de l'emploi, comme les territoires zéro chômeur de longue durée, (...) en insistant bien entendu sur le caractère volontaire et sur le fait qu'il s'agisse d'emplois (et non de sous-statuts)* ». Ensemble ! a cependant montré (1) que ces objectifs n'étaient pas du tout rencontrés par l'avant-projet de loi élaboré par le ministre Dermagne sous cette législature (approuvé au sein du gouvernement fédéral en première lecture puis *in fine* abandonné) qui disait vouloir transposer en Belgique le dispositif des « *Territoires zéro chômeur de longue durée* ».

Les Engagés disent eux aussi s'inspirer du modèle français de « *territoires zéro chômeur* » mais en précisant qu'« *en cas de refus de la*

⇒ *part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage* », ce qui indique bien l'absence de caractère volontaire. En outre, ils précisent : « *les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés* ». Ce qui signifie qu'il ne s'agirait pas d'emplois payés selon les barèmes normaux. Il est à cet égard important de se souvenir de la réponse des Engagés par rapport à la demande de garantir le fait que la rémunération des travailleurs mis à l'emploi par les CPAS dans le cadre de l'article 60 bénéficient d'une rémunération identique aux autres travailleurs qui effectuent les mêmes tâches : « *nous ne sommes pas en faveur de la rémunération identique à celles*

voient la question du financement aux interlocuteurs sociaux et Défi dit vouloir rester dans les règles actuelles.

## **Individualiser les allocations et les porter au-dessus du seuil de pauvreté**

Une vieille revendication associative et syndicale est de porter l'ensemble des allocations de chômage au-dessus du seuil de risque de pauvreté. Tous les partis se prononcent pour (même si Les Engagés demandent que cela soit phasé en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi) sauf le MR qui prétend que, du fait de la liaison au « *bien-être, (...) les allocations sociales évoluent plus rapidement que les salaires* ». En réalité, tout au contraire, la liaison au bien-

Sous prétexte de supprimer la discrimination, cette proposition raboterait en réalité la plupart des allocations actuelles. D'autant que le MR réclame aussi « *un plafond (...) instauré sur l'ensemble des aides dont ces mêmes personnes bénéficient* ». Ceci rejoint une mesure déjà proposée de longue date par la N-VA et consistant à intégrer dans le calcul de l'allocation (et de son rapport avec le seuil de pauvreté), non seulement l'allocation elle-même, mais aussi la valeur monétaire d'avantages sociaux comme le tarif social énergie et ou un loyer social. Ce qui équivaldrait donc en fait à baisser les allocations sous couleur de les uniformiser...

## **Contrôle de la disponibilité active, séparation du contrôle et du placement**

La disponibilité active, héritière du contrôle des efforts de recherche d'emploi instauré en 2004 et que nous avons rebaptisé « *chasse aux chômeurs (01)* », divise davantage les partis. Il en est de même concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi par les services régionaux, la séparation de l'organisation des missions d'aide et de contrôle ou la garantie d'un accompagnement en présentiel. Le PTB et Ecolo se disent pour la suppression du contrôle et partagent notre idée de faire en sorte que seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable serve de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail. Ils sont également favorables à la distinction de l'aide et du contrôle et au fait de garantir l'accompagnement en présentiel. Le MR et Les Engagés veulent durcir le contrôle. DéFi veut le maintenir tout en jugeant la chasse aux chômeurs « *contre-productive* », en insistant sur la formation, qu'il veut rendre obligatoire. Quant au PS, il évite de répondre aux questions posées en cette matière. C'est un recul par rapport au refus de la contractualisation des allocations de chômage qu'il professait en 2019. (2) **A. L.-M.**

(1) *Ensemble !* n° III, novembre 2023.

(2) Lire « *Qu'en pensent les partis politiques ?* », *Ensemble !* n° 97, septembre 2018.

## **La régionalisation des allocations de chômage : une mesure socialement catastrophique et suicidaire pour les Bruxellois et les Wallons**

*des autres travailleurs dans le cadre de l'article 60* ». (Lire p. 58.) Il n'y a donc aucun doute à avoir, ce que proposent Les Engagés, c'est bien de forcer les personnes au chômage depuis plus de deux ans à accepter des emplois au rabais sous peine de perdre le droit à leurs allocations. Quant au MR, il plaide pour « *l'organisation d'un service communautaire encadré par les CPAS* ». Entendons que les chômeurs exclus après deux ans qui auraient pu avoir accès au CPAS sur base de leur état de besoin devraient encore prêter de petits travaux d'intérêt général pour pouvoir bénéficier de l'aide du CPAS.

Concernant la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales, seul le MR veut la supprimer, en la confiant à... l'ONEm ! Avec des arguments qui font flèche de tout bois mais qui sont peu étayés. Le PS, le PTB et Ecolo disent vouloir la refinancer, Les Engagés ren-

être, censée combler l'écart entre les allocations les plus basses et le seuil de risque de pauvreté, n'a jamais réussi à atteindre cet objectif, empêchant seulement le fossé de se creuser davantage.

Depuis plus de quarante ans la suppression de la catégorie cohabitait est réclamée à cors et à cris côté francophone. Cette demande fait presque l'unanimité au sein des partis interrogés, mais avec des nuances. Même demande des Engagés que pour le point précédent : que cela soit phasé en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi. Quant au MR, il ne dit pas qu'il est pour. Il indique qu'il « *n'est pas opposé au principe* »... mais seulement « *dans le cadre plus large d'une réforme de notre Sécurité sociale* ». Il ajoute vouloir « *remplacer la myriade d'allocations existantes par une allocation de remplacement de base, conditionnée uniquement par l'état de besoin du bénéficiaire, et de simplifier de manière forte les processus d'octroi* ».

# Une aide sociale qui garantisse le droit à la dignité humaine

Les aides octroyées par les CPAS sont essentielles pour protéger les plus fragiles et pour la cohésion sociale.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

**D**epuis presque trente ans, le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl s'engage pour la défense du droit à l'aide sociale octroyée par les CPAS. Nous avons publié dans notre revue plus de 200 articles sur cette thématique. (1) Nous avons également élaboré plusieurs cahiers de revendications globaux qui portent sur celle-ci. Un première fois en 2006 (2), une seconde fois en 2018 (3) et une troisième fois fin 2022, en collaboration avec la Ligue des droits humains, l'aDAS et de nombreuses associations, à travers la publication de « 23 vœux de réforme de la loi concernant le droit à l'intégration sociale ». (4)

## Un doublement du nombre de bénéficiaires

Durant cette période, les CPAS ont été de plus en plus sollicités. Auparavant, le développement de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage avait fait chuter le nombre de personnes bénéficiant de l'assistance due aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour garantir leur droit à une vie humaine. Les coups portés à l'assurance chômage ont fait doubler le nombre de bénéficiaires de ce type d'aide sociale depuis vingt ans. En 2003, 74.000 personnes bénéficiaient d'un Revenu d'intégration (RI) en Belgique, en 2022 elles étaient 153.000. Cette hausse est parallèle à la contractualisation de l'aide, introduite en 2002. Cette réforme constitua les prémices de l'introduction en Belgique de l'État social actif. Nous l'avons immédiatement combattue avec la plate-forme « Non au projet de loi sur l'intégration sociale! Oui à une amélioration de la loi sur le minimex ! ». (5) L'octroi du Revenu d'intégration a dès lors été progressivement contractualisé (d'abord à certaines catégories puis en principe à tous les nouveaux bénéficiaires) à travers la signature du « Projet individualisé d'intégration sociale » (PIIS), qui est souvent utilisé par le CPAS pour largement étendre les conditions de l'aide mais constitue également pour le CPAS un travail administratif

aussi fastidieux qu'inutile en termes d'aide apportée aux personnes.

Les questions que nous avons adressées aux partis concernent tout d'abord le refus d'une régionalisation du droit à l'aide sociale ou d'une « responsabilisation » des CPAS par rapport au nombre de personnes qu'ils indemnisent ou remettent à l'emploi (promue notamment par le VLD). Nous les avons également interpellés sur toute une série de questions qui portent sur les montants octroyés au titre du Revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et de supprimer le taux cohabitant ? En sens inverse, souhaitent-ils introduire des réformes qui diminuent le montant de l'aide octroyée ?

Nous avons également demandé aux partis s'ils étaient prêts à supprimer la contractualisation de l'aide sociale.

Enfin, notre dernière interpellation concerne la création d'un dispositif permettant aux personnes qui ne bénéficient ni du droit au chômage (par exemple parce qu'elle n'ont pas travaillé le nombre de jours nécessaire pour ouvrir le droit ou parce qu'elle en ont été exclues) ni du droit à l'aide sociale (par exemple parce que leur conjoint travaille) de

rouvrir leurs droits sociaux à travers un dispositif de mise au travail similaire à celui de l'article 60 § 7. □

## Supprimer la contractualisation de l'aide sociale

(1) Disponibles en ligne sur notre site [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be), dans la rubrique *ad hoc* du classement thématique.

(2) Mémoire 2006 du CSCE pour l'amélioration de l'organisation des CPAS et de l'aide sociale, publié dans le numéro 55 de notre revue (septembre 2006).

(3) Mémoire 2018 du CSCE pour l'amélioration de l'organisation des CPAS et de l'aide sociale, disponible sur notre site dans la rubrique « Études ».

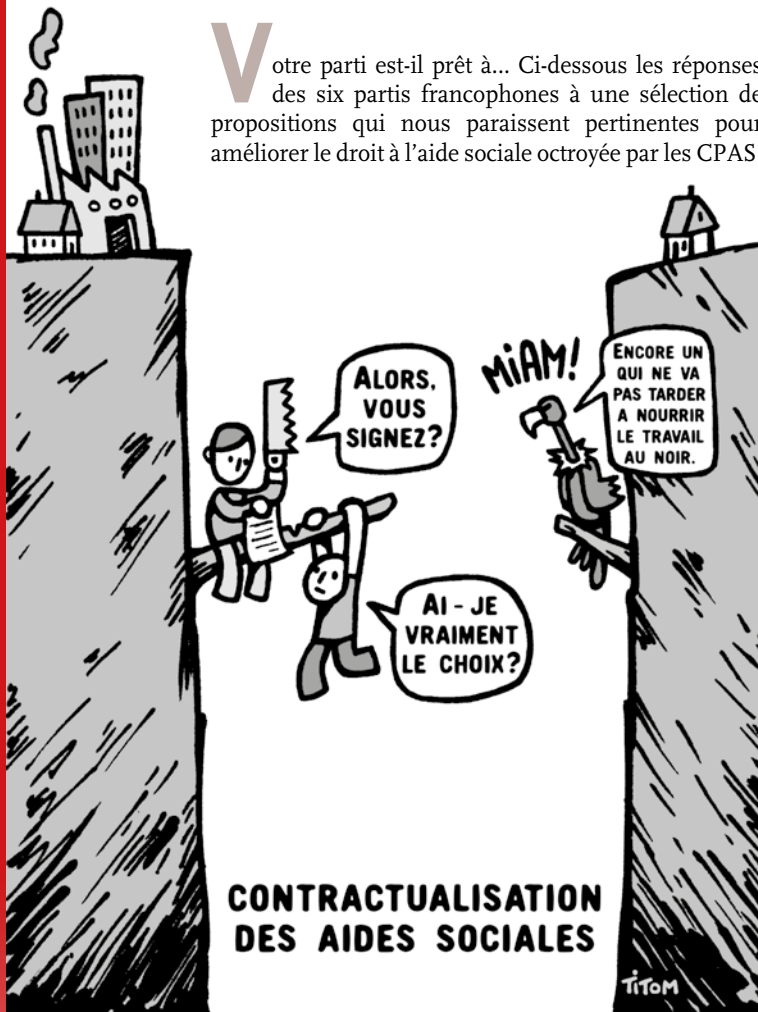
(4) Disponibles sur notre site et sur celui de la LDH.

(5) Journal du CSCE n°35, novembre 2002.

# Défendre et renforcer l'aide sociale et le Revenu d'intégration

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière de droit à l'aide sociale.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour améliorer le droit à l'aide sociale octroyée par les CPAS.



**PTB :** Nous ne voulons pas d'une nouvelle division des compétences fédérales dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale. Nous nous opposerons donc très fermement à de telles pentes.

**Les Engagés :** Nous ne sommes pas en faveur d'une régionalisation de l'aide sociale et du RI.

**Défi :** Oui

② Porter le montant du RI et de l'aide équivalente au-dessus du seuil de pauvreté (1.450 euros en 2023 pour un isolé).

## Le PS propose d'individualiser les droits sociaux et de supprimer le statut cohabitant

**PS :** Le PS propose de créer un revenu de dignité présentant les caractéristiques suivantes : socle commun aux revenus de remplacement dans les trois régimes de Sécurité sociale et aux allocations d'assistance (RI, allocation de remplacement de revenus pour personnes en situation de handicap); équivalent à 110% du seuil de pauvreté pour une personne isolée; octroyé sans analyse de la situation familiale des personnes.

**MR :** Même réponse qu'à cette question en chômage. (*Lire p. 68.*) Le MR veut maintenir un équilibre plus juste entre les revenus issus du travail et ceux provenant des aides sociales, en prenant garde que les allocations augmentent au maximum à un rythme comparable à celui des salaires. Cette liaison entre allocations et salaires s'inscrit dans la volonté du Mouvement Réformateur de proposer un différentiel de minimum 500 € entre les revenus du travail et le montant d'allocations perçu.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Le PTB a déposé un projet de loi visant à relever les prestations sociales au niveau du seuil de pauvreté européen (y compris le salaire de subsistance). Ce faisant, nous estimons le seuil de pauvreté pour 2024 à 1.538,03 euros pour une personne seule.

Notre mémorandum de 2006 s'intitulait « Des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

① S'opposer à toute régionalisation de l'aide sociale / du RI ou à toute forme de « responsabilisation » des régions en la matière.

**PS :** Oui. Le PS souhaite à l'inverse demander un refinancement des CPAS à qui de plus en plus de missions sont confiées et cela passera par une intervention de l'État fédéral dans le remboursement du RI de l'ordre de 95% voire 100%.

**MR :** Le MR souhaite que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. Cela implique de renforcer pleinement la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi. Les conséquences financières de l'action ou de l'inaction en matière de politiques publiques doivent être assumées par les entités concernées.

**Ecolo :** Oui.

**Les Engagés :** Cela doit être un objectif phasé tout en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi.

**DéFI :** Oui.

③ **Supprimer la catégorie cohabitant en alignant le montant du revenu d'intégration octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés.**

**PS :** Le PS propose l'individualisation des droits sociaux et la suppression progressive du statut de cohabitant.

**MR :** Le MR n'est pas opposé au principe d'une suppression du statut de cohabitant, mais cette réforme ne peut être décidée que dans le cadre plus large d'une réforme de notre Sécurité sociale, notamment afin d'éviter les pièges à l'emploi. Cf. réponse à cette question en chômage. (*Lire p. 61.*)

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Nous voulons mettre fin au statut de cohabitant et évoluer vers un droit individualisé aux prestations sociales. Nous avons déposé des amendements visant à abolir le statut de cohabitant une bonne fois pour toutes. Ces derniers ont tous été rejetés à l'unanimité. Tant par la Vivaldi que par le Vlaams Belang et la N-VA. Ce statut entraîne une forte diminution des allocations des personnes qui vivent ensemble. Très souvent, ce sont des femmes qui se retrouvent dans cette situation, ce qui les plonge encore plus dans la pauvreté. Chaque personne doit jouir de ses propres droits sociaux.

**Les Engagés :** Nous sommes en faveur de l'individualisation des droits sociaux. Celle-ci doit être phasée, négociée avec les partenaires sociaux et doit veiller à ne pas créer de pièges à l'emploi.

**DéFI :** Oui.

④ **S'opposer à toute réforme restrictive des ressources exonérées pour le calcul du RI octroyé (exonération socioprofessionnelle, allocations familiales, etc.) ainsi qu'à toute réforme introduisant un plafonnement du cumul des aides (RI, tarif social, logement social, etc.).**

## Le MR veut instaurer un plafond sur les aides sociales

**PS :** Le PS veut élargir l'application de l'immunisation socio-professionnelle (ISP) à l'ensemble des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration (RI). Un peu moins de 10.000 bénéficiaires du RIS bénéficient d'une ISP. Les critères d'application en excluent de nombreux bénéficiaires. En effet, elle ne s'applique pas si le bénéficiaire avait déjà un emploi avant de toucher le revenu d'intégration. De plus, elle ne peut s'appliquer que pendant maximum trois ans. Le PS propose



## VŒUX DE RÉFORME DE LA LOI CONCERNANT LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

**La Ligue des droits humains (LDH), l'aDAS, le Collectif Solidarité contre l'Exclusion et toutes les associations partenaires revendiquent une refonte du droit à l'intégration sociale, précisément une réforme de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.**

L'objectif du mémorandum réalisé par la commission droits économiques et sociaux (DESC) de la LDH est de lutter contre les dérives que connaît le droit à l'aide sociale et de réfléchir à ses conditions d'existence. Il constitue un socle minimal de ce que revendiquent les organisations qui ont identifié une série de règles de la loi du 26 mai 2002 qui devraient être revues. Les associations demandent aux autorités publiques de travailler à un droit homogène de l'aide sociale et de mettre fin à l'insécurité juridique existante. Malgré un cadre fédéral et régional de l'aide sociale, les CPAS du pays ont en effet une très grande autonomie au niveau local dans la mise en œuvre de ce cadre juridique.

Ces vingt-trois vœux, détaillés sur les sites de la LDH et du CSCE, portent sur des éléments parfois d'apparence très technique, comme toutes les mesures en matière de Sécurité sociale et d'aide sociale d'ailleurs. Mais ils répondent à des préoccupations fondamentales.

Il s'agit notamment de  
 ▷ lutter contre le non-recours (en luttant contre l'arbitraire et la différence de traitement)  
 ▷ mettre fin aux enquêtes intrusives (visites à domicile réalisées à l'improviste, exigence exagérée des extraits de compte, etc.)  
 ▷ tendre vers davantage d'individualisation des droits  
 ▷ cesser la contractualisation.

L'application concrète de la loi pose problème, en partie du fait des différents textes utilisés, en partie à cause d'une interprétation très arbitraire qui fait que les règles s'appliquent différemment selon le lieu de résidence. Elles sont en effet variables d'un CPAS à l'autre et parfois, au sein d'un même CPAS, d'un AS à l'autre et surtout d'une réunion à l'autre du comité qui octroie les aides. Maintenir une politique locale de l'aide sociale, dont les contours dépendent fortement des conseillers qui siègent dans ces comités, interroge fortement les associations qui souhaitent voir émerger un droit de l'aide sociale plus homogène et plus juste. Mais des changements législatifs sont aussi nécessaires pour permettre de rendre effectif l'article 23 de la Constitution et l'article premier de la loi organique des CPAS qui proclament que « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine »...

d'élargir l'ISP à l'ensemble des bénéficiaires, y compris aux personnes ayant déjà un emploi avant de bénéficier du RI.

**MR :** Le MR veut mettre en place un revenu de remplacement de base conditionné par l'état de besoin du bénéficiaire et non uniquement par son statut (BIM ou autre), et par l'obligation, sauf pour les retraités, de suivre un parcours individuel d'insertion socioprofessionnelle. Son processus d'octroi doit être simplifié, notamment par la digitalisation. Il s'agit non seulement d'éviter que l'administration doive procéder à des contrôles invasifs de la vie privée de nos concitoyens, mais également d'alléger l'administration et la bureaucratie actuellement nécessaires pour concentrer les deniers publics sur la solidarité que nous devons pouvoir garantir à tous. Nous proposons dès lors



⇒ de mettre en place les mécanismes qui permettent d'avoir, en temps réel, une idée précise de l'ensemble des aides sociales accordées aux bénéficiaires et d'instaurer un plafond sur celles-ci afin de pouvoir conserver un équilibre juste entre ceux qui contribuent à la solidarité par leur travail et leur activité, d'une part, et ceux qui en bénéficient, d'autre part. Ce plafond, est modulable selon la situation de l'allocataire. La totalité des aides directes (allocations, logement) et indirectes (réductions, tarifs spécifiques) reçues ne pourra dépasser ce plafond.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Le PTB n'approuvera jamais les réformes qui ont un impact négatif sur le calcul du revenu d'intégration. Les allocations familiales doivent aller aux enfants et ne peuvent pas être déduites du revenu d'intégration des parents. L'exonération ISP constitue une prime supplémentaire et une incitation à suivre une formation professionnelle. Sachant que le revenu d'intégration est aujourd'hui encore inférieur au seuil de pauvreté, les ajustements à la baisse sont inacceptables.

**Les Engagés** : Nous ne sommes pas demandeurs d'une réforme allant dans ce sens.

**Défi** : Oui.

## ⑤ Mettre fin à la contractualisation de l'octroi de l'aide sociale (suppression des PIIS)

**PS** : Le PS veut réformer le Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) en un véritable projet partenarial d'accompagnement visant l'inclusion sociale et l'émancipation. L'approche individualisée et la formalisation d'un projet d'accompagnement sont reconnues comme étant positives par les travailleurs sociaux sur le terrain mais la rigidité du cadre ainsi que la logique de sanctions empêchent le projet d'atteindre ses véritables objectifs. L'aspect sanction bloque notamment les partenariats avec des acteurs de terrain qui ne veulent pas participer à des projets ayant une telle logique de sanctions.

Le PS demande donc de maintenir la formalisation des PIIS mais de supprimer toute logique de sanctions liées à ce projet et par conséquent de supprimer également la rigidité du délai de trois mois pour conclure un projet. Il faut en outre accorder un subside supplémentaire aux CPAS pour chaque projet partenarial en cours afin de donner les moyens à ceux-ci de mener à bien ce travail d'accompagnement.

**MR** : Nous voulons renforcer, au niveau du CPAS, tout ce qui concerne l'employabilité et la remise sur le marché du travail des bénéficiaires du Revenu d'intégration (RI). Il pourrait ainsi être utile, pour responsabiliser les CPAS, de conditionner la part fédérale du RI aux résultats obtenus par le CPAS dans la réalisation

et le succès du PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) des bénéficiaires. S'il importe de maintenir un tel filet de sécurité pour ceux dont la vie bascule, le CPAS doit contribuer à tirer chacun vers le haut, à sortir de ce système d'assistance et à remettre chacun sur la voie du travail et de l'employabilité. Plus que les chèques et allocations diverses, le travail est le meilleur rempart contre la pauvreté.

**Ecolo** : Oui. Le projet d'accompagnement individualisé est important, mais il ne doit pas être assorti d'une éventuelle sanction.

**PTB** : Avec le PTB, nous avons posé de nombreuses questions à la ministre de l'Intégration sociale au sujet du PIIS ces dernières années (plus de dix). Nous suivons le point de vue de la société civile selon lequel il n'est pas judicieux de rendre l'accès aux droits sociaux plus difficile en imposant toutes sortes de conditions. C'est pourquoi nous avons demandé à plusieurs reprises la suppression des sanctions liées au PIIS et une réforme en profondeur de cet instrument.

**Les Engagés** : Nous ne sommes pas en faveur de la suppression des PIIS qui doivent être utilisés comme un outil d'engagements mutuels du CPAS et du bénéficiaire social.

**Défi** : Non, le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), s'il doit encore être évalué, répond à une mission de service public du CPAS.

## ⑥ Créer un fonds, à charge des politiques de l'emploi régionales ou fédérales, qui finance la mise au travail temporaire dans le cadre d'un dispositif similaire à « l'article 60 » de personnes actuellement non couvertes par l'assurance chômage, qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du RI, afin de leur permettre de travailler le nombre de jours nécessaire pour ouvrir leur droit au chômage.

**PS** : Pour le PS, personne n'est inemployable mais certaines personnes peuvent avoir d'importantes difficultés d'accès au monde du travail pour des raisons diverses alors que des besoins sociaux et sociétaux ne sont pas remplis. Pour faire face à cette situation, le PS souhaite continuer de développer les territoires zéro chômeur de longue durée qui offrent une garantie d'emploi pour tous au niveau local. Il s'agit de permettre, sur une base totalement volontaire, aux personnes qui le souhaitent d'avoir accès à un emploi qui permet d'acquérir un salaire et des droits sociaux.

**MR** : Le MR est favorable aux initiatives visant à permettre à l'ensemble des personnes inactives de retrouver le chemin de l'emploi, y compris les personnes qui ne bénéficient ni d'allocations de chômage, ni du RI. Pour le MR, ces personnes devraient pouvoir recourir aux services de remise à l'emploi existants dans les régions, compétentes en matière d'activation.

**Pour Ecolo le PIIS est important, mais il ne doit pas être assorti de sanctions**

**Ecolo :** Cette mesure ne fait pas partie du programme, mais il nous paraît intéressant de mener cette réflexion.

**PTB :** Le travail reste un levier important pour sortir de la pauvreté et de l'isolement. Nous avons besoin d'emplois stables et de qualité. Le Forem ainsi que les CPAS (Centres publics d'action sociale) veulent aider les personnes à accéder à l'emploi. Généralement, cela se traduit par des emplois temporaires, flexibles ou peu rémunérés. Ainsi, les CPAS proposent aux bénéficiaires du revenu d'intégration des emplois valant comme expérience professionnelle, notamment grâce au dispositif de l'article 60. Il

s'agit souvent de travail à part entière, mais temporaire et très mal rémunéré. Nous souhaitons investir pleinement dans la formation, l'accompagnement et l'emploi durable, également pour les groupes socialement vulnérables.

**Les Engagés :** Nous sommes en faveur de toute initiative permettant d'augmenter l'employabilité et de sortir les allocataires sociaux de la précarité. Ce fonds et ses modalités doivent être négociés avec les partenaires sociaux.

**DéFi :** Oui.

## Qui défend l'aide aux plus démunis?

En cette matière, comme dans d'autres, le programme du MR se démarque de l'ensemble des partis politiques francophones.

Concernant le droit à l'aide sociale, les réponses des partis se répartissent parfaitement sur un axe gauche-droite. A droite toute, le MR. Tout comme c'est le cas en matière de chômage, c'est le seul parti qui ne s'oppose pas à une régionalisation et se dit favorable à un renforcement de « la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi ». Entendons par là que les CPAS (ou les régions ?) qui auraient de moins bons résultats en termes de mise à l'emploi verraient leur financement fédéral diminuer. Bref, il s'agit de donner plus aux CPAS (ou aux régions ?) qui peuvent plus facilement atteindre des résultats positifs en termes de mise à l'emploi, et moins aux autres. Transposé aux écoles, cela reviendrait à moins bien financer les écoles qui accueillent les élèves les plus en difficulté. On imagine les résultats d'une telle politique pour les CPAS qui accueillent le public le plus fragilisé.

### Le MR, à droite toute

Le programme du MR explicite leur position : « A terme, le revenu d'intégration (RI) doit être remplacé par le revenu de remplacement de base, qui prévoit l'obligation d'un parcours individuel d'insertion socio-professionnel. Afin de responsabiliser les CPAS, le taux de remboursement devra être lié à l'existence de ce parcours et aux résultats obtenus. [...] Il pourrait ainsi être utile, pour responsabiliser les CPAS, de conditionner la part fédérale du RI aux

*résultats obtenus par le CPAS dans la réalisation et le succès du PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) des bénéficiaires. [...] Le MR veut stimuler la performance du secteur de l'activation (Forem, Actiris, CPAS, etc.) en liant de manière systématique le financement à la mise à l'emploi effective. ».* (1) Il en est de même concernant le fait de porter les allocations au-dessus du seuil de pauvreté et de supprimer le taux cohabitant. Tous les partis

Les Engagés veulent la maintenir telle qu'elle existe, tandis que le PTB, le PS et Ecolo veulent supprimer toute sanction liée à celle-ci.

Enfin, concernant la création d'un fonds, à charge des politiques de l'emploi régionales ou fédérales, qui financerait la mise au travail temporaire dans le cadre d'un dispositif similaire à « l'article 60 » de personnes actuellement non couvertes par l'assurance chômage,

## « Conditionner la part fédérale du RI aux résultats obtenus par le CPAS dans la réalisation du PIIS »

interrogés se disent favorables à ces mesures, sauf le MR qui ne se dit pas partisan d'une revalorisation des allocations et qui conditionne la suppression du statut cohabitant à « d'autres réformes en matière de Sécurité sociale ». Il prône, à l'inverse, une réforme restrictive des ressources exonérées pour le calcul du RI octroyé, à laquelle tous les autres partis semblent opposés, avec la nuance que le PS ne se positionne pas clairement sur le sujet et que Les Engagés se contentent d'indiquer qu'ils ne sont « pas demandeurs » d'une telle réforme.

Concernant la contractualisation de l'aide sociale (PIIS), le MR veut que celle-ci soit renforcée, DéFi et

qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du RI, elle reçoit un accueil mitigé. DéFi s'y dit favorable. Ecolo dit qu'il lui semble « intéressant d'y réfléchir ». Les Engagés et le MR laissent entendre qu'ils pourraient y être favorables. Le PTB ne se positionne pas vraiment, tout comme le PS, qui renvoie à sa proposition de Territoires zéro chômeur de longue durée. La question de la création d'un dispositif ciblé de réouverture des droits sociaux à travers l'emploi à destination des personnes qui n'ont ni droit au chômage ni à l'aide du CPAS semble donc à ce stade un impensé pour les partis de gauche. **A. L.-M.**

(1) MR, Programme général 2024.

# Dire non à l'UE néolibérale

L'Union européenne (UE), telle qu'elle existe, sape les solidarités sociales et les démocraties représentatives organisées au niveau national.  
Stop ou encore ?

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**E**n 2005, le Collectif solidarité contre l'exclusion avait animé, avec l'association Attac Wallonie-Bruxelles, une plate-forme contre le projet de constitution européenne, alors à l'ordre du jour. L'appel à « dire non » que nous diffusions était motivé par notre opposition à ce projet pour l'Europe « *totalemment organisé autour d'un principe unique : le marché, la généralisation de la concurrence* ». Principe qui, disions-nous, « *autorise et organise l'attaque contre les services publics, contre les pensions, l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation, l'encouragement à la régression sociale dans chacun des pays de l'Union européenne* ». (1)

Nous refusons que ce traité constitutionnel soit adopté en notre nom, indiquions-nous :

- ▷ « *parce qu'il entérine une vision ultralibérale de l'économie et de l'avenir de l'Europe, fait du « principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée » le guide et la valeur suprême de l'action de l'Union européenne (UE) et interdit ainsi tout véritable débat futur sur ses orientations économiques et sociales ;*
- ▷ *parce qu'il enterre le projet d'une Europe sociale, notamment en interdisant toute restriction à la libre circulation des capitaux, en confirmant l'indépendance de la Banque centrale européenne, en soumettant toute harmonisation sociale et fiscale à la règle paralysante de l'unanimité, favorisant ainsi la régression sociale, le dumping et les délocalisations ;*
- ▷ *parce qu'il ne reconnaît pas les droits sociaux fondamentaux (droit au travail, droit aux revenus de remplacement, au minimum d'existence, au logement...) comme des droits effectifs dont l'Union européenne doit assurer le respect, mais comme de simples objectifs à atteindre. Il ne reconnaît pas non plus le droit de grève européen ;*
- ▷ *parce qu'il ne donne pas un cadre satisfaisant pour l'avenir des services publics et au contraire entérine l'offensive menée contre ceux-ci dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui vise leur démantèlement ;*
- ▷ *parce qu'il inscrit l'Union européenne dans une étroite*

*collaboration avec l'OTAN et l'engage dans une escalade des budgets militaires (...).* »

La conclusion de notre appel était malheureusement prémonitoire : « *Laisser l'Europe actuelle continuer sur sa lancée favorise l'essor dangereux des populismes réactionnaires et de l'extrême droite xénophobe* ».

## Une démolition de l'État social qui fait le lit de l'extrême droite

Bien que le « non » l'ait emporté aux référendums organisés en France et aux Pays-Bas, le contenu du traité constitutionnel (rebaptisé « traité de Lisbonne ») a néanmoins *in fine* été adopté en 2007, par un tour de passe-passe démocratique auquel l'UE est accoutumée. Depuis lors, l'Union européenne a continué à imposer ce cadrage macro-économique néolibéral.

Avec pour conséquence la démolition progressive de l'État social tel qu'il avait été développé au niveau national depuis la Seconde Guerre mondiale ainsi que le recul ou la quasi disparition des partis sociaux-démocrates (en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Grèce...). Ce qui, comme nous l'avions craint, a ouvert un boulevard aux partis d'extrême droite, qui reviennent à l'avant-plan de la scène politique dans de nombreux pays européens (Italie, France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique...). Parallèlement l'UE, qui se présentait naguère comme une garante de la paix, se métamorphose en projet militaire, dans le cadre d'une dynamique de confrontation armée inter-impérialiste avec la Russie, si pas avec la Chine.

Aujourd'hui, alors que l'UE avait suspendu son carcan austéritaire sur les finances publiques des États durant les crises du Covid et de l'énergie, elle entend le réinstaurer et imposer aux États de nouvelles cures d'austérité. Selon les estimations qui circulent, les nouvelles règles budgétaires européennes qui viennent d'être adoptées (avec le soutien du gouvernement De Croo) imposeraient une diminution des déficits budgétaires publics de 5 % du PIB d'ici 2031, soit environ 30

**Conditionner  
les adhésions à  
un renforcement  
des normes de  
protection sociale**

milliards d'euros. Chaque année, il faudra « trouver » 4,4 milliards supplémentaires, via la hausse des recettes ou la réduction des dépenses. Les idées avancées par M. De Wever donnent un avant-goût de ce que cela pourrait signifier : « *Nous voulons économiser des milliards sur les prestations sociales : les revenus d'intégration ont été augmentés de 12% au-dessus de l'index, de sorte qu'ils peuvent maintenant avaler quelques sauts d'index. Les pensions les plus élevées augmenteront moins vite et nous voulons abolir la péréquation de celles des fonctionnaires.* ». (2)

Le premier positionnement que nous avons demandé aux partis politiques concernant les politiques européennes a donc trait à leur refus ou leur acceptation de cette politique de « gouvernance budgétaire » austéritaire de l'UE ainsi qu'à l'autonomie de la Banque centrale européenne (BCE), qui s'oppose à sa mise au service de politiques de relance.

### Détachement, élargissement, libre échange

Nous avons également interpellé les partis par rapport au maintien de l'organisation du détachement intra-européen des travailleurs, qui organise l'envoi temporaire des travailleurs par une entreprise pour effectuer un travail dans un autre pays de l'UE. Un système scandaleux qui organise à la fois l'exploitation des travailleurs détachés (cadences inhumaines, salaires minimaux...) et la mise en concurrence des travailleurs nationaux avec ceux-ci dans des conditions qui cassent le niveau des salaires.

Actuellement neuf États sont officiellement candidats à l'adhésion : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine et la Turquie. Ces pays ont un PIB par habitant qui va d'environ 3.400 dollars (pour l'Ukraine, 40.000.000 d'habitants) à 13.400 dollars (pour la Turquie, 85.000.000 d'habitants), tandis que le PIB par habitant dans l'UE actuelle est d'environ 35.000 dollars. Les conséquences prévisibles de ces adhésions (si elles aboutissent) sur les salaires, les délocalisations d'entreprises et les protections sociales au niveau de l'UE paraissent peu réjouissantes. Nous avons donc demandé aux partis s'ils étaient prêts à conditionner les nouvelles adhésions à un renforcement des normes de protection sociale au niveau de l'UE ou à une augmentation du niveau de vie dans les pays candidats.

Enfin, vu l'absurdité manifeste qu'il y a à imposer des normes environnementales aux productions au sein de l'UE si les mêmes produits peuvent être importés en dépit du non-respect de ces normes à partir d'un pays tiers, nous avons demandé aux partis s'ils étaient ouverts à l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les accords de libre échange ainsi qu'à la mise en place de droits de douane qui tiennent compte de critères sociaux et écologiques. □

(1) « Dire non au traité constitutionnel pour construire une autre Europe ! », Journal du Collectif n°47, janvier 2005.

(2) L'Écho, 30.04.2024.

## Faire primer les politiques sociales et écologiques au niveau de l'UE

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière de politique européenne.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour enrayer la casse sociale et écologique organisée par les politiques néolibérales de l'UE.

① **Mettre fin au pacte de stabilité et de croissance et abroger les règles budgétaires des 3 % de déficit et des 60 % de dette, modifier les missions et les statuts de la BCE pour lui permettre de prêter directement aux États et la placer sous contrôle démocratique pour en faire un outil politique au service de l'intérêt général avec des objectifs écologiques et sociaux et non plus axés uniquement sur la maîtrise de l'inflation.**

**PS :** Le PS s'est opposé à la modification du pacte de stabilité et de croissance. En plus de maintenir les règles budgétaires des 3% de déficit et de 60% de dette, ce pacte est problématique en ce qu'il n'immunise pas

véritablement l'ensemble des investissements nécessaires pour la réalisation d'une transition juste et des dépenses sociales. Le PS soutient également la nécessité de placer sous contrôle démocratique la BCE, et de mieux intégrer la transition climatique dans les missions de celle-ci. De manière plus globale, il est nécessaire de mettre la réglementation bancaire au service de la transition écologique.

### Pour le MR un budget sain est un prérequis

**MR :** Le MR n'est pas d'accord avec ces propositions. Un budget financier sain et solide est un prérequis à la poursuite de l'unité de l'Europe et de sa capacité



L'UE continue à prôner le dogme libéral du libre-échange.

⇒ d'aide, ainsi qu'à la réalisation de ses politiques internes comme externes.

**Ecolo :** Oui, notre parti se bat pour réformer le pacte de stabilité et de croissance, notamment en instaurant un traitement préférentiel pour les investissements liés à la transition écologique et solidaire et en abrogeant les normes numériques de réduction de la dette. Nous souhaitons par ailleurs verdir et démocratiser la BCE en inscrivant la lutte contre le réchauffement climatique dans son mandat, en conditionnant le refinancement des banques à ce qu'elles font pour la transition écologique (*dual interest rates*) et en prônant le transfert direct et non remboursable de monnaie centrale aux États pour autant que celle-ci soit affectée à des investissements dans la transition écologique. (1)

**PTB :** Nous nous opposons aux anciennes et aux nouvelles règles budgétaires européennes. En Europe, nous pourrions faire beaucoup plus ensemble. Mais pour relever nos grands défis structurels, nous avons besoin d'une Europe radicalement différente. Nous voulons des plans d'investissement public. Malheureusement, les traités européens ont enfermé les États membres dans une logique d'austérité. Il faut rompre avec cette logique. Nous voulons des services publics de qualité et un programme climatique ambitieux. Nous voulons une Europe où les citoyens décident vraiment et où les travailleurs sont protégés du *dumping* social.

Nous utilisons les fonds européens à des fins sociales

et environnementales et refusons l'expansion d'une économie de guerre. Il n'est plus acceptable que la principale institution monétaire de la zone euro soit presque totalement détachée de tout contrôle démocratique. Cette institution se range invariablement du côté des grands groupes de capitaux, plutôt que du côté des citoyens européens. Nous avons besoin d'une politique totalement transparente et démocratique qui puisse fournir les fonds nécessaires pour rendre enfin possibles les investissements sociaux dont nous avons tant besoin.

**Les Engagés :** Nous voulons réviser d'urgence le Pacte de stabilité européen pour distinguer les déficits liés à des dépenses d'investissement et ceux liés à des dépenses de consommation, et adapter les règles budgétaires à la spécificité des dépenses d'investissement. Nous souhaitons modifier les critères pris en compte au niveau européen, plutôt que d'abroger les règles existantes.

**Défi :** Non: une maîtrise des déficits et des dettes reste nécessaire, mais l'objectif de 60% est irréaliste et l'objectif de déficit doit exclure les dépenses d'investissements.

② Supprimer les possibilités de détachement intra-européen de travailleurs. Refuser tout élargissement de l'UE à des pays dont le PIB/habitant est inférieur à la moyenne européenne.

## Concernant l'élargissement, le PS estime qu'il doit aller de pair avec un approfondissement au niveau politique et social

**PS :** Le PS souhaite limiter la période de détachement classique en Belgique à six mois, soumettre les entreprises faisant appel à des travailleurs détachés à l'ensemble des conditions de travail applicables en Belgique et prévoir le paiement des cotisations de Sécurité sociale dans le pays de détachement.

**MR :** La liberté de circulation des travailleurs fait partie des acquis européens. Il importe cependant de continuer à lutter contre le *dumping* social. En matière d'élargissement, le respect des critères d'adhésion reste une condition *sine qua non* pour que tous les pays candidats progressent sur la voie de l'adhésion. [...]. Il est essentiel de soutenir le développement de ces pays afin qu'ils puissent obtenir le statut de candidat, stabiliser la région, favoriser l'intégration et contrer les efforts néfastes de la Russie et de la Chine. L'élargissement de l'Union européenne serait ainsi bénéfique d'un point de vue politique, économique et sécuritaire.

**Ecolo :** Notre parti soutient le processus d'adhésion et d'intégration des pays candidats à l'adhésion de l'UE.

Toutefois, cette adhésion doit se faire moyennant le respect des critères d'adhésion et d'intégration, notamment économiques. Ces derniers requièrent du pays candidat une stabilité économique et la capacité à faire face à la pression concurrentielle du marché unique de l'UE. Ce critère nous semble plus englobant et pérenne comme boussole pour accepter/refuser l'élargissement, que le critère du PIB/habitant. Pour notre parti, il est surtout fondamental de prévenir le *dumping* social intra-européen.

**PTB :** Le *dumping* social est très répandu en Europe. Le secteur de la construction importe de la main-d'œuvre temporaire bon marché pour faire baisser les salaires. Des entreprises comme Ryanair abusent ouvertement des libertés économiques européennes pour saper les systèmes sociaux. Cela va à l'encontre du progrès que la coopération européenne devrait apporter. C'est pourquoi nous introduisons le principe de non-régression : seules les mesures garantissant des progrès sociaux, démocratiques et environnementaux seront acceptées. Les meilleures pratiques suivent, pas les pires. Cela commence par un salaire égal pour un travail égal. Le salaire et le taux de cotisations sociales qui s'appliquent sont ceux du pays où le travailleur travaille : la fameuse « *lex loci laboris* ». (2) [...]

L'Agence européenne pour l'emploi et les inspections nationales doivent être dotées de ressources suffisantes à cette fin. Un contrôle strict par une inspection sociale forte sera une priorité dans chaque État membre européen : dans les pays d'origine et dans les pays où le travail est effectué. L'inspection sociale impliquera structurellement les syndicats dans ce contrôle. En cas d'infraction, des sanctions strictes seront imposées pour faire comprendre que l'exploitation et le *dumping* social sur les chantiers de construction ne seront plus tolérés. Nous allons également élargir les possibilités pour les syndicats de contrôler la sécurité et les conditions de travail sur les chantiers de construction. Actuellement, les représentants des travailleurs au sein des comités d'entreprise ne peuvent pas poser de questions sur les travailleurs sous-traitants. Les délégués voient et entendent ce qui se passe sur les chantiers, mais ne sont pas autorisés à dénoncer les abus. Cela doit changer.

**Les Engagés :** Nous ne cherchons pas explicitement à supprimer les possibilités de détachement intra-européen de travailleurs ni à refuser l'élargissement de l'UE sur la base du critère du PIB/habitant. Cependant, nous envisageons de retirer ou de geler le statut d'État candidat aux États qui régressent dans le respect des critères de Copenhague, notamment en matière de respect des droits fondamentaux ou d'État de droit. Nous souhaitons également un renforcement des contrôles et des sanctions en cas de *dumping* social.

## Ecolo soutient le processus d'adhésion et d'intégration des pays candidats

**DÉFI :** Non.

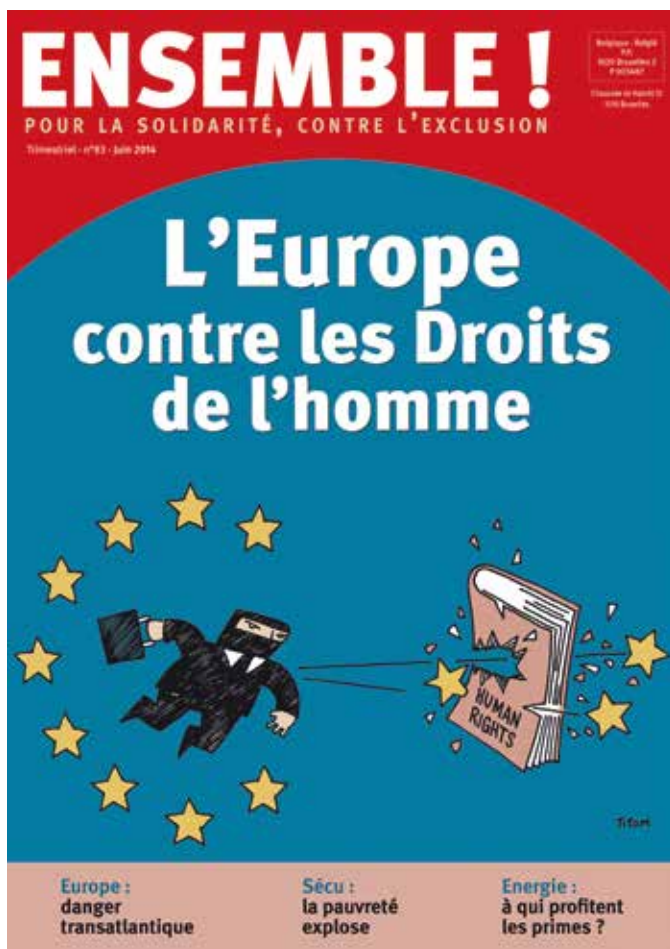
③ Utiliser le droit de veto de la Belgique et des régions, par exemple pour refuser tout nouvel accord de libre-échange et tout nouvel élargissement sans harmonisation sociale, fiscale et environnementale à la hausse préalable au niveau de l'UE.

**PS :** Le PS propose de conditionner la ratification des accords de commerce à la présence de normes sociales et environnementales contraignantes assorties d'un mécanisme de sanction. Concernant l'élargissement, il doit aller de pair avec un approfondissement au niveau politique et social pour garantir l'application de règles du jeu équitables et le respect de hauts standards sociaux.

**MR :** Le MR plaide pour que des processus d'arbitrage adéquats puissent être introduits dans notre système politique afin que le pays puisse parler d'une seule voix et que l'on puisse trancher en cas de conflit entre entités. En matière de libre échange, le MR veut poursuivre la négociation et la signature de traités internationaux permettant de baisser les barrières douanières et les obstacles tarifaires. La Belgique doit rester une économie libre et ouverte. Cela ne peut cependant se faire que s'ils n'ont pas d'impact sur nos secteurs les plus fragiles comme l'industrie ou l'agriculture et à la condition que nos standards sanitaires, environnementaux et sociaux soient respectés. Ainsi, en matière d'agriculture, nous plaidons pour l'instauration de clauses-miroirs dans tous les accords de libre-échange. Il n'est pas normal que nos agriculteurs soient soumis à des normes sociales et environnementales très élevées et que les pays qui importent en soient exemptés. A défaut de pouvoir contrôler effectivement la traçabilité et la provenance des produits, il faut s'abstenir d'intégrer l'agriculture dans les accords de libre-échange.

**Ecolo :** Notre parti milite pour mobiliser la politique commerciale européenne comme levier pour entraîner nos partenaires commerciaux dans une transition écologique et solidaire. Ainsi, les accords commerciaux doivent s'inscrire dans une perspective de respect et de bonne mise en œuvre des traités environnementaux et climatiques et des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail. Plus généralement, nous sommes en faveur de relations internationales fondées sur le respect et la promotion des droits humains et prenant comme boussole les Objectifs de développement durable (ODD). Très concrètement, le texte du traité Mercosur ne contribuerait pas, selon nous et sur la base d'une multitude d'analyses, à la réalisation de ces Objectifs. Ainsi, nous ne pouvons soutenir l'accord en l'état actuel. Sans évolutions substantielles, nous nous y opposerons tant au niveau européen que national.

**PTB :** Notre programme ne préconise pas l'élargissement de l'UE. D'autres questions, comme la lutte contre le *dumping* social, sont prioritaires. Nous vou-



L'UE, qui se présentait naguère comme une garante de la paix, se métamorphose en projet militaire, dans le cadre d'une dynamique de confrontation armée avec la Russie. Il y a dix ans, l'un des articles du dossier de couverture de Ensemble ! n° 83 était déjà titré : « Ukraine : une poudrière ».

⇒ Ions revenir sur les accords de libre-échange concernant les produits agricoles et alimentaires, tels que l'UE-Mercosur, l'AECG ou le traité avec la Nouvelle-Zélande. Tous les produits doivent répondre aux mêmes normes sanitaires et environnementales et nous devons défendre le principe de la souveraineté alimentaire. Il va sans dire que le PTB s'opposera à tous les nouveaux accords de libre-échange qui sapent les droits sociaux et la justice au sein de l'UE. Nous pensons que la Belgique devrait utiliser son droit de veto à des moments clés, comme récemment pour bloquer efficacement le nouveau cycle de mesures d'austérité de 27 milliards d'euros.

**Les Engagés :** Nous refusons de conclure des accords commerciaux sans une évaluation et une publicité effective sur leurs impacts à long terme, en ce qui concerne la sécurité des consommateurs, la sécurité alimentaire, le climat et les droits de l'Homme. Nous plaçons pour une approche prudente et équilibrée vis-à-vis des nouveaux accords de libre-échange, en tenant compte de divers aspects sociaux et environnementaux.

**DéFI :** Oui.

④ **Instaurer des droits de douane supplémentaires selon des critères sociaux et écologiques (les émissions carbone et les pollutions, par exemple) pour éviter les délocalisations et le dumping social ou écologique.**

**PS :** Le PS souhaite protéger les entreprises européennes à travers une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne au-delà des secteurs concernés par le mécanisme d'ajustement carbone actuel et favoriser la relocalisation en Europe des productions critiques pour la transition écologique et sociale.

**MR :** Le MR est favorable à la réindustrialisation de l'Europe et veut promouvoir le « Made in Europe ». A ce titre, nous sommes en faveur de l'inclusion dans le prix des biens et services du coût réel des externalités négatives, notamment environnementales. Il faut accepter de confronter chacun aux conséquences de ses choix de consommation. L'État pourrait ainsi imposer légalement, pour chaque produit vendu, l'obligation de faire connaître la quantité de gaz à effet de serre nécessaire à leur production, leur conservation, leur transport. L'État serait également chargé de réglementer sur cette base, comme il le fait pour la sécurité de la chaîne alimentaire en tenant compte de la composition d'un produit. En ayant la possibilité de prendre connaissance de l'impact climatique d'un produit, le consommateur peut agir en toute conscience.

**Ecolo :** Notre parti y est tout à fait favorable. Nous plaçons pour la bonne mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et à son élargissement pour garantir des conditions de concurrence juste par rapport à des produits étrangers aux standards de production sociaux et environnementaux moins exigeants. Nous sommes également favorables à l'instauration d'une

**Pour le PTB seules les mesures garantissant des progrès sociaux, démocratiques et environnementaux seront acceptées**

taxe aux frontières tenant compte de l'empreinte matérielle des produits afin d'éviter le *dumping* social et écologique.

**PTB :** Il n'y a pas dans notre programme de position concernant les droits de douane supplémentaires selon des critères sociaux et écologiques. Cependant, nous sommes intéressés par votre position et serions heureux d'en discuter.

**Les Engagés :** Nous soutenons l'idée de repenser le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne pour garantir que les biens importés respectent des normes sociales, environnementales, sanitaires et de bien-être animal similaire à celles appliquées aux biens produits en Europe.

**DéFi :** Oui.

(1) Le double taux d'intérêt fait référence à une politique mise en œuvre par les banques centrales qui vise à influencer les taux de prêt indépendamment des taux de dépôt afin de stimuler l'activité économique.

(2) Le principe établi par les textes européens est *lex loci laboris* : la législation applicable est celle du pays d'emploi. Ce principe est commun aux textes se rapportant au droit du travail et au droit de la Sécurité sociale.

## Qui veut résister à l'Europe néolibérale ?

Accepter ou rejeter la gouvernance austéritaire européenne ?  
Élargir l'UE ou le socle de protections sociales ?

Les réponses des partis politiques témoignent d'un malaise des partis de gauche par rapport à l'Union européenne et au caractère néolibéral de ses politiques. Ce caractère néolibéral ne pose pas de problème au MR. Le PTB s'y oppose frontalement, mais on peine à apercevoir comment il propose de traduire efficacement son « choix de la rupture » vis-à-vis de l'UE, si ce n'est en évoquant l'utilisation par la Belgique de son droit de veto, qui existe dans certains domaines de la politique européenne. Il en va de même pour le PS et pour Ecolo qui ne sont pas demandeurs de « ruptures » mais bien de réformes des politiques européennes. Ils peinent toutefois à convaincre qu'il s'agit d'autre chose que de vœux pieux qui masquent mal une capitulation effective. L'éphémère blocage du CETA par la région wallonne paraît avoir été un acte de résistance sans lendemains, qui n'a pas initié une rébellion structurée contre les politiques néolibérales de l'UE. Quant au débat sur l'opportunité de nouveaux élargissements de l'UE, il est quasi inexistant, y compris au PTB. Comme si cela pouvait être sans conséquences pour notre modèle social.

**Beaucoup de « souhaits »**  
Seul le MR est inconditionnellement favorable à la gouvernance budgétaire européenne. DéFi et Les Engagés souhaiteraient un assouplissement qui en exonère les dépenses d'investissement. Le PS et Ecolo se disent favorables à une réforme de cette gouvernance et à modifier les missions de la Banque Centrale Européenne. Le

PTB indique qu'il s'oppose tant aux anciennes qu'aux nouvelles règles budgétaires européennes.

Concernant le détachement intra-européen de travailleurs, pour le MR, Les Engagés et DéFi, il n'est pas question de s'y opposer. Le PS propose d'imposer une série de balises : limiter la période de détachement classique en Belgique à six mois, soumettre les entreprises faisant appel à des travailleurs détachés à l'ensemble des conditions de travail applicables en Belgique et prévoir le paiement des cotisations de Sécurité sociale dans le pays de détachement. Ecolo ne répond pas à la question.

Engagés n'y manifestent aucune opposition. Le PTB indique que son programme « ne préconise pas l'élargissement de l'UE » mais ne dit pas qu'il s'y oppose. Le PS et DéFi semblent s'accorder pour conditionner les élargissements à une harmonisation sociale à la hausse. Mais comment entendent-ils faire valoir de telles exigences ? Sont-ils prêt à prôner des refus d'adhésion et des vetos belges, wallons ou bruxellois ?

L'idée d'instaurer des droits de douane supplémentaires selon des critères sociaux et écologiques semble recevoir un meilleur accueil. Le PS, Ecolo, Les Engagés et

### Ils peinent toutefois à convaincre qu'il s'agit d'autre chose que des vœux pieux

Le PTB ne répond pas non plus directement à la question mais évoque l'introduction d'un principe de non-régression : « *seules les mesures garantissant des progrès sociaux, démocratiques et environnementaux seront acceptées* », sans expliquer comment ce principe devrait être appliqué.

Les réponses portant sur l'élargissement de l'UE révèlent des positionnements des partis qui ne correspondent pas directement au classement prévalant généralement sur l'axe gauche-droite. Le MR et Ecolo affichent des positions de principes favorables à l'élargissement de l'UE. Les

DéFi la partagent. Le PTB indique qu'elle ne figure pas dans leur programme, mais qu'ils la trouvent intéressante. Quant au MR, il ne s'y oppose pas ouvertement mais semble très flou dans ce qu'il est réellement prêt à soutenir : « *L'inclusion dans le prix des biens et services du coût réel des externalités négatives, notamment environnementales* ». Il est vrai que, menacés par la puissance industrielle chinoise, Trump et puis Biden ont pris, ces dernières années, des mesures pour protéger leur économie bien éloignées du dogme libéral du libre-échange que l'UE continue à prôner. **A. L.-M.**



# Sortir des impasses du marché de l'énergie

La crise de l'énergie de 2022 a rendu manifestes les impasses de la libéralisation du marché de l'énergie. Pour garantir l'accès de tous à l'énergie, le rôle des pouvoirs publics doit monter en puissance.

Colin Spears (CSCE)

**M**embre de la Coordination Gaz Électricité Eau Bruxelles et, depuis 2007, directement aux prises avec les problèmes rencontrés par les consommateurs de gaz et d'électricité à travers son service Infor Gaz Elec, le Collectif solidarité contre l'exclusion analyse depuis presque trente ans la problématique de l'accès à l'énergie et son évolution. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, il a publié sur cette matière plus d'une centaine d'articles. (1) Sur la base de cette expertise, nous avons sélectionné cinq propositions par rapport auxquelles nous avons demandé aux partis de se positionner. (Lire p. 86.)

## Crise énergétique et marché libéralisé

La Belgique et les pays de l'Union européenne viennent de traverser une crise des prix du gaz et de l'électricité sans précédent, qui a connu son pic en 2022 et à laquelle ils n'étaient pas du tout préparés. Cette crise a mis en lumière notre vulnérabilité et l'incapacité du marché libéralisé à garantir l'accès à l'énergie pour tous. Depuis 2007, la fourniture de gaz et d'électricité se fait dans le cadre d'un marché reposant sur des principes de libre concurrence, dont l'organisation globale a été fixée au niveau de l'Union européenne. Les objectifs annoncés de la libéralisation du secteur étaient entre autres de faire baisser les prix de l'énergie, d'améliorer la qualité du service aux consommateurs et de favoriser l'innovation. Les États - et en Belgique également les régions - ont néanmoins conservé un pouvoir d'organiser l'encadrement de ce marché (dans le respect des directives européennes) et d'adopter un certain nombre de mesures permettant de protéger les consommateurs.

L'expérience permet aujourd'hui d'en juger, les bénéfices annoncés de la libéralisation sont loin d'être avérés. La logique de profit inhérente au marché engendre des conséquences délétères (surprofit, prix élevés, dégradations des services clientèle, disparition impromptue de fournisseurs, etc.). La Fondation Roi Baudouin a estimé que 20,6 % des ménages belges étaient en situation de précarité énergétique. (2) Peut-on appeler

cela une réussite ? Le service offert par les fournisseurs à leurs clients ne semble pas meilleur. Le « Rapport d'activité 2022 du Médiateur fédéral de l'Énergie », révèle la réalité crue de sa dégradation. Le nombre de plaintes introduites en 2022 auprès de ce service a été de « 26.920 (presque 300 % de plus qu'en 2021, qui avait déjà été une année record avec 9.088 plaintes) ». (3) Et ces chiffres ne comptabilisent que les situations où les usagers vont déposer une plainte auprès du Médiateur, ce qui n'est pas le cas dans un grand nombre de situations qui sont gérées par d'autres acteurs, publics ou associatifs, sans franchir cette étape.

La transparence des prix et de la facturation n'est pas non plus l'une des caractéristiques du marché libéralisé de l'énergie tel qu'il existe réellement. Les contrats à prix variable proposés par les fournisseurs utilisent des formules complexes, incompréhensibles pour la grande majorité des usagers. Au cœur de la crise des prix, les fournisseurs ne proposaient plus que ce type de contrat. Les usagers se sont donc vus contraints de signer des contrats en n'ayant aucune information sur ce qu'ils allaient réellement payer pour leur fourniture de gaz et d'électricité.

Ce manque de transparence participe à leur fragilisation. En outre, les fournisseurs ont de plus en plus tendance à proposer des contrats « numériques », c'est-à-dire dont la souscription et/ou la réception des factures se fait par internet. Ces contrats sont en général les moins chers. Les usagers

victimes de la fracture numérique d'accès se trouvent ainsi *de facto* privés de l'accès aux meilleures offres.

Concernant les prix du gaz et de l'électricité payés par les ménages, des réflexions doivent également être entreprises. Dans le système actuel, les fournisseurs répercutent sur les ménages et les entreprises des prix qui se forment sur les marchés boursiers et non pas des prix reposant sur un coût moyen de production ou leur prix d'achat effectif. Les prix de l'électricité pour les ménages peuvent donc exploser, même si le coût de production de celle-ci par les centrales nucléaires reste stable. Aucun mécanisme de régulation n'était là pendant la crise pour empêcher les consommateurs

**Les bénéfices annoncés  
de la libéralisation  
sont loin d'être avérés**

de payer les pots cassés et d'endosser l'envolée des prix sur les marchés boursiers. Ces marchés ne représentent pourtant pas la seule source d'approvisionnement en énergie des fournisseurs, qui sont également liés à des contrats bilatéraux avec des producteurs, des contrats de long terme ou sont eux-mêmes producteurs d'électricité.

### L'action protectrice de l'État

Pour pallier les dysfonctionnements du marché libéralisé de l'énergie, l'État est obligé d'intervenir financièrement et/ou d'organiser la solidarité entre les consommateurs. En temps normal, cela se fait principalement grâce au tarif social. Pendant le pic de la crise de l'énergie de 2021 - 2023, l'intervention de l'État s'est accrue, en premier lieu afin de protéger les usagers les plus précaires avec l'extension provisoire du tarif social à l'ensemble des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), qui a doublé le nombre de personnes concernées, mais aussi à travers les primes pour l'ensemble des ménages, avec la réduction de la TVA de 21% à 6% ou encore des primes chauffages. Ces mesures ont eu un coût considérable pour les finances publiques et auraient pu en partie être évitées en régulant davantage ce marché. Pour les consommateurs les plus précaires qui ont pu en bénéficier, le tarif social a joué un rôle protecteur essentiel au cœur de la crise des prix de l'énergie. Au début de l'année 2023, 452.910 ménages bénéficiaient de ce tarif sur une base « permanente » et 522.125 ménages en ont bénéficié de façon temporaire en tant que titulaires du statut BIM. En septembre 2022 (au pic de la crise), le montant de la facture annuelle (gaz + électricité) s'élevait à environ 1.000 euros au tarif social, contre environ 4.000 euros au tarif commercial le moins cher. (4)

### Nos interpellations

Notre interpellation principale aux partis concerne donc le maintien du tarif social, qui est le principal outil de protection pour les publics les plus précaires. Celui-ci doit impérativement être maintenu sous sa forme actuelle, au sens où il est organisé au niveau fédéral et où il s'applique à la fois aux frais d'énergie proprement dits et aux frais de distribution de celle-ci. Nous estimons également que l'octroi de ce tarif devrait à nouveau être élargi à tous les titulaires du statut BIM.

Face au constat d'échec de la libéralisation du marché, une réflexion doit être menée autour de la création « d'un fournisseur de dernier recours » public, qui pourrait être par exemple le gestionnaire de réseau, qui serait chargé d'offrir une possibilité de fourniture de gaz et d'électricité aux ménages qui, au vu de leurs factures impayées, ne trouveraient plus de fournisseur commercial acceptant de les approvisionner (sauf selon des formules de prépaiement).



## Reprendre en main l'organisation d'une partie de la fourniture et de la production d'énergie

Enfin, l'accès aux économies d'énergie est tout aussi crucial que l'accès à l'énergie, non seulement au niveau social mais aussi environnemental. De nombreux locataires sont pénalisés par les (très) faibles performances énergétiques des logements qu'ils louent. Or les bailleurs sont très peu incités à investir pour améliorer la PEB (performance énergétique des bâtiments) des logements qu'ils mettent en location, puisque ce ne sont pas eux qui en paient les factures d'énergie. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics mettent en place des incitants forts et efficaces pour que les bailleurs mettent le parc locatif à niveau de PEB décent. Durant le pic de la crise des prix de l'énergie, la région wallonne et la région bruxelloise ont mis en place une mesure à la fois simple, juste et significative : bloquer l'indexation des loyers des logements ayant un très faible niveau de PEB. Le locataire, qui devait déjà faire face à une explosion de ses frais de chauffage, dont l'incurie du bailleur de « passoire énergétique » était largement responsable, se trouvait ainsi soulagé de l'indexation du loyer. Inversement, le propriétaire était invité à considérer qu'il pourrait avoir un intérêt à investir dans l'amélioration de la PEB des logements qu'il loue. Hélas, cette mesure qui déplaît fortement aux mauvais bailleurs, n'avait été prise que de façon temporaire et n'a pas été renouvelée par les majorités en place. La question de sa réinstauration est donc ouverte. □

(1) Disponibles sur [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be)

(2) Fondation Roi Baudouin, Baromètre de la précarité énergétique (2023)

(3) Rapport d'activité 2022 du Médiateur fédéral de l'Énergie

(4) Nicolas Per, « Le tarif social de l'énergie : un outil fondamental à protéger », *Ensemble !* n° 111, novembre 2023.

## Garantir l'accès de tous à l'énergie

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière d'accès à l'énergie.

**V**otre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour garantir l'accès à l'énergie.

① **Adopter de nouvelles mesures pour garantir à tous l'accès à l'énergie (gaz et électricité) et en faveur de la protection des consommateurs.**

**PS :** Nous plaillons pour l'élargissement de l'accès au tarif social en l'octroyant automatiquement sur la base du revenu plutôt que sur la base du statut.

**MR :** La meilleure manière de lutter contre la précarité énergétique est de maintenir un prix de l'énergie abordable. Une énergie chère génère énormément d'externalités sociales négatives et les mécanismes pour en atténuer les effets sont tous imparfaits. Ainsi, maîtriser le prix de l'énergie via un mix énergétique efficace et maintenir des marchés de l'énergie qui fonctionnent bien sont des préalables obligés. A Bruxelles, nous pouvons mesurer l'effet délétère d'une avalanche de charges sur les fournisseurs d'énergie. Beaucoup ont quitté la capitale et les consommateurs font face à un non-choix entre un ou deux fournisseurs. Nous souhaitons revoir les normes qui pèsent sur les fournisseurs pour les attirer à nouveau dans la capitale au profit d'autres mécanismes de soutien pour les ménages. Nous ne sommes pas opposés à évaluer la modulation des surcharges qui pèsent sur les factures des plus précaires. Ensuite, une politique structurée d'isolation

### **Le MR souhaite revoir les normes qui pèsent sur les fournisseurs pour les attirer dans la capitale**

du bâti permettra de répondre à deux formes de précarité (logement et énergie) en luttant contre les passives énergétiques. Il faut en faire une priorité absolue dans les politiques de rénovation des logements des ménages précaires via des rénovations de quartier ambitieuses et via le concours du secteur privé. Il faut évaluer les réglementations comme celle du recours au juge de paix et agir de manière préventive en évitant aux ménages en difficulté de s'endetter.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** L'énergie et l'eau sont des droits fondamentaux. L'accès à ces ressources doit être garanti et plus personne ne doit subir de coupure. Nous blo-

quons les prix de l'eau et de l'énergie. Nous ne facturons aucun frais de rappel ni de mise en demeure pour des besoins de base tels que l'énergie et l'eau. Le but est d'aider les gens, pas de les précipiter davantage dans l'endettement. Nous aidons les gens à faire des économies d'énergie en facilitant l'achat de nouveaux appareils peu énergivores et les rénovations grâce à un système de tiers payant. Les dettes ne sont plus remboursées par le système du compteur à budget, mais sur la base d'un plan de remboursement financièrement viable, avec un accompagnement professionnel. Nous créons un Fonds Énergie alimenté par le secteur énergétique pour annuler partiellement les dettes énergétiques lourdes quand un remboursement total n'est pas réaliste.

Si nous voulons rendre l'énergie abordable et intégralement durable, nous devons rompre avec les lois du marché et placer notre énergie sous contrôle démocratique. L'énergie est un besoin de base, pas une marchandise sur laquelle les multinationales de l'énergie peuvent spéculer pour réaliser des milliards d'euros de surprofits. Nous baissions et bloquons les prix de l'énergie et accélérons le switch vers les énergies renouvelables. Comment ? En prenant le secteur de l'énergie en main. Ce sera bénéfique pour le climat et excellent pour notre portefeuille

**Les Engagés :** Nous avons proposé au plus fort de la crise énergétique d'instaurer un prix stratégique du gaz et de l'électricité au niveau européen, avec un plafond et un plancher, de manière à mieux protéger les consommateurs en cas d'envolée des prix du gaz. Nous voulons aussi instaurer un tarif carbone au niveau européen, sachant que les plus riches émettent beaucoup plus de carbone que les plus pauvres. Les recettes serviront à financer un revenu de transition accordé à chaque citoyen pour lui permettre de faire face à la hausse des prix provoqués par la fiscalité verte. Ce revenu de transition sera socialement redistributif et tiendra également compte des lieux de vie. Nous voulons enfin renforcer le Fonds social climat pour donner les moyens aux propriétaires et aux locataires d'isoler leurs habitations.

**DéFI :** Oui.

② **Garantir, au minimum, le maintien intégral du tarif social existant (en prenant en compte tant les frais de fourniture d'énergie que les frais de distribution) ainsi que son organisation au niveau fédéral. Étendre structurellement le tarif social aux bénéficiaires du statut BIM.**

**PS :** Nous plaillons pour la création d'un dispositif de tarif social intermédiaire pour protéger les classes moyennes et éviter les effets de seuil du tarif social actuel.

**MR :** Nous plaillons pour le maintien du tarif social couplé à des mesures locales d'accompagnement qui permettent aux bénéficiaires de retrouver une autonomie sur le plan énergétique rapidement. Beaucoup d'outils existent mais gagneraient à être plus complémentaires ou mieux connus. L'accompagnement doit être repensé et considérablement amélioré en faisant des CPAS un acteur central de la lutte contre la précarité énergétique avec l'appui des autorités fédérales et régionales.

**Ecolo :** Oui.

**Les Engagés :** Nous voulons maintenir un tarif social (et les chèques Mazout) et prendre en compte les revenus dans les conditions d'octroi. Nous souhaitons aussi que le tarif social puisse servir à financer des travaux d'isolation du logement, à condition que le bénéfice soit équivalent au système actuel. Cette aide sociale pourrait par exemple être accordée dans le cadre du « Forfait 3 zéros » que nous proposons. Il s'agit d'un système de tiers investissement avec une intervention de la Région qui permettrait de faire les travaux sans déboursier un euro et de bénéficier immédiatement d'une partie des économies d'énergie générées. Les propriétaires bailleurs seraient fortement incités à jouer le jeu pour en faire bénéficier les occupants et les locataires seraient protégés d'une hausse du loyer.

**DéFI :** Oui.

③ Renforcer les services associatifs non commerciaux existants qui œuvrent pour défendre les consommateurs, précaires en particulier, face aux fournisseurs d'énergie, en les accompagnant individuellement et/

ou en les défendant collectivement (Infor Gaz Elec en Région bruxelloise, Réseau wallon pour l'accès à l'énergie en Wallonie).

**PS :** Oui. Les associations de défense des consommateurs sont utiles. Plus largement, le PS soutient également les associations d'éducation permanente, qui informent les citoyens.ne.s de leurs droits.

## Le PS propose de créer un producteur/fournisseur public d'électricité au niveau régional

**MR :** Un prix de l'électricité acceptable passe tout d'abord par un mix énergétique compétitif. C'est pour cette raison que nous souhaitons revoir complètement celui-ci. Dans tous les modèles observés et étudiés, les modèles 100% renouvelables sont structurellement plus chers, plus risqués technologiquement et plus difficilement acceptables socialement, à durabilité et sécurité d'approvisionnement égales. La norme énergétique décidée par le gouvernement fédéral peut constituer un début de réponse mais cela ne suffit pas. Il faut revoir toutes les composantes de la facture énergétique et les contrôler fermement. Toutes sont actuellement à la hausse étant donné les nombreuses surcharges contenues dans la facture des citoyens (soutiens énergies vertes, CRM, réseaux, etc.). Nous souhaitons mettre en place un *monitoring* constant des prix au niveau des autorités fédérales, en concertation avec les Régions. Les aspects liés à la compétitivité des entreprises et la précarité des ménages doivent

*La transparence des prix et de la facturation n'est pas l'une des caractéristiques du marché libéralisé de l'énergie.*





Renforcer les services associatifs non commerciaux existants qui œuvrent pour défendre les consommateurs.

⇒ être constamment sous contrôle et des mécanismes de modulation de la fiscalité doivent être mis en place. En tout temps, la fiscalité sur l'énergie doit rester modérée pour éviter la double feuille d'impôt. Il faut en outre dynamiser les marchés de l'énergie en simplifiant les charges et en permettant une concurrence optimale au profit des consommateurs. Enfin, dans le cas où des chocs sur les prix surviennent, il faut pouvoir activer des mécanismes efficaces pour protéger les consommateurs.

**Ecolo** : Oui.

**PTB** : Oui. Les associations où les personnes qui vivent dans la pauvreté prennent la parole et le milieu associatif sont des partenaires dans l'élaboration de la politique sociale. Ils possèdent l'expertise qui manque aux politiciens ou aux administrations. Le monde associatif devra donc bénéficier de l'autonomie requise pour valoriser son expertise, même si cela doit parfois en irriter certains. La collaboration avec les organisations sociales devra se dérouler dans un esprit de respect et de reconnaissance. Quelle organisation oserait en effet contredire une administration si elle sait que ses ressources en dépendent ? En aucun cas, les services sociaux ne seront confiés à des sociétés à but lucratif. Nous passerons des conventions à long terme avec le monde associatif et miserons sur le financement structurel. Nous consoliderons les projets temporaires couronnés de succès et les élargirons afin de les intégrer dans les politiques régulières.

**Les Engagés** : Notre programme propose de soutenir le tissu associatif et de renforcer le rôle des ménages sur les marchés de l'électricité et du gaz en les informant via des campagnes publiques massives pour mieux comparer les offres des fournisseurs et choisir le contrat qui leur convient le mieux. L'accompagnement par les associations fait bien sûr partie de ce processus.

**DéFI** : Oui.

④ Soutenir la création de producteurs et de fournisseurs publics d'énergie (au niveau fédéral, régional ou intercommunal) pour contribuer à garantir à tous un accès au gaz et à l'électricité moins dépendant de la logique du profit et des marchés dont les effets délétères se sont notamment manifestés avec la crise des prix qui a commencé en 2022 (prix élevés, dégradation des services à la clientèle, disparition de fournisseurs, surprofits, etc.).

**PS** : Le PS propose d'assurer un rôle de producteur/fournisseur public d'électricité au niveau régional via une structure publique. Ce fournisseur approvisionnera les clients résidentiels, les TPE/PME et les services publics. Ce fournisseur public pourra également jouer le rôle fédérateur pour le développement des communautés d'énergie. Il agira aussi comme un acheteur unique permettant d'organiser un achat groupé de l'énergie.

**Pour Ecolo, les fournisseurs privés et le marché de l'énergie doivent être davantage régulés**

**MR** : Notre proposition est plutôt qu'un organisme sous l'autorité du Premier ministre – et en collaboration avec les Régions – intègre toutes les données de la trajectoire climatique, monitore les fondamentaux de l'économie et du système énergétique. Il devra également objectiver les politiques climatiques et les mesures. Il sera enfin chargé d'élaborer des scénarios complets de mix énergétiques sur la base du prix, de la sécurité d'approvisionnement, de l'acceptabilité sociale et de la durabilité. Sur cette base seulement, il sera possible de porter un vrai débat démocratique sur un mix énergétique et d'élaborer un Pacte énergétique en toute conscience et toute transparence. Nous plaiderons également pour rationaliser considérablement toutes les entités publiques qui s'occupent du climat et de l'énergie à partir de cet organisme. La gouvernance climatique gagnera à avoir un paysage clarifié avec des institutions responsables à chaque niveau de pouvoir du suivi des mesures détaillées dans le Plan National Énergie Climat. L'ensemble du rapportage de la politique clima-

tique du pays doit par contre se faire par l'organisme sous l'autorité du Premier ministre.

**Ecolo :** Les fournisseurs privés et le marché de l'énergie doivent être davantage régulés et les services publics doivent assurer l'accès à l'énergie en tout temps et cela passe par une série d'outils différents. Lorsque la production d'électricité est relocalisée (avec des énergies renouvelables produites sur notre territoire), la production peut effectivement être produite et fournie par les producteurs publics, notamment les communes en tant que communautés d'énergie qui fournissent les logements sociaux.

**PTB :** Nous voulons créer une entreprise publique nationale de l'énergie qui investit dans les éoliennes *offshore* et l'hydrogène, comme au Danemark. Ainsi, nous bénéficions d'un approvisionnement stable et bon marché en énergie renouvelable. Grâce à une approche planifiée et à des investissements publics massifs, nous accélérons la transition énergétique. D'ici à 2030, au moins 70 % de notre production d'électricité doit provenir d'énergies renouvelables. Nous baissions et bloquons les prix de l'électricité sur la base de son coût réel de production, et non plus sur la base de ce qui peut maximiser les gains des multinationales de l'énergie sur le marché. Par ailleurs, nous bloquons les prix du gaz en Belgique grâce aux revenus générés par la taxe sur les surprofits.

**Les Engagés :** Non. Nous pensons qu'il est préférable de réguler le marché et de prévoir des mécanismes de soutien social pour aider les ménages à isoler leur logement et payer leurs factures. Nous proposons en revanche que les ménages en précarité énergétique puissent rapidement faire appel à un fournisseur de dernier recours (le gestionnaire du réseau de distribution) moyennant le placement d'un compteur digital (pouvant servir de compteur à budget).

**DéFI :** Non.

⑤ **Bloquer l'indexation des loyers des passoires énergétiques, prélever une taxe sur la mise en location de logements à faible PEB et soutenir les bailleurs qui améliorent le PEB des logements loués.**

**PS :** Le PS propose de moduler l'indexation des loyers en fonction de leur PEB, afin de protéger les locataires des passoires énergétiques et d'inciter les propriétaires à rénover leur bien. Des aides ciblées à la rénovation seraient mises en place pour les bailleurs, conditionnées à la stabilisation du loyer pour le locataire. A terme, la régulation des loyers que le PS souhaite mettre en place intégrera le principe de loyer chaud (loyer + charges énergétiques). Ainsi, le locataire ne

sera pas pénalisé par un risque de hausse de loyer en cas de travaux économiseurs d'énergie.

**MR :** Le MR veut revoir la stratégie d'isolation du bâti en mettant l'accent, via des incitants fiscaux et des prêts à taux 0, sur les bâtiments les moins performants énergétiquement, soit ceux dont le PEB est inférieur à C et un réinvestissement dans les systèmes de chauffage décarbonés comme les pompes à chaleur, après isolation de ces bâtiments. Dans ce cadre, le MR souhaite que l'indicateur PEB et la méthode de calcul

du PEB soient totalement harmonisés entre Régions et objectivés afin qu'ils deviennent un réel outil fonctionnel pour les opérateurs économiques.

**Ecolo :** Oui, en ce sens nous proposons des aides et accompagnements aux propriétaires qui s'engagent

à respecter un loyer de référence. Une attention sera également portée à la rénovation, il s'agira d'inciter et d'accompagner les bailleurs et dans certains cas les obliger si le bien est dans un mauvais état. Mais dans tous les cas, il s'agira d'être attentif à la situation sociale de chacun.e, c'est en effet le rôle des pouvoirs publics d'apporter du soutien.

*Comment rendre accessible l'énergie, en particulier pour les ménages les plus précaires?*



**PTB :** En septembre 2023, le PTB a proposé de prolonger la limitation de l'indexation des loyers qui avait été décidée un an plus tôt à Bruxelles. De manière structurelle, le PTB souhaite mettre en place une grille contraignante qui encadre et plafonne les loyers.

**Les Engagés :** Notre mouvement s'oppose à l'encadrement (plafonnement) contraignant de tous les loyers, car c'est une fausse bonne idée. La hausse des loyers et les files d'attente pour accéder à un logement s'expliquent d'abord par une pénurie de l'offre. Pénaliser les bailleurs aura pour consé-

⇒ quence de les encourager à revendre leur bien sur le marché acquisitif et donc de réduire encore plus le nombre de locations sur le marché. C'est ce qui se passe aux Pays-Bas où le gouvernement plafonne les loyers et a augmenté les taxes sur les revenus locatifs. On doit encourager positivement les bailleurs à isoler, par exemple en leur permettant de déduire les frais sur le précompte immobilier ou l'IPP. Il faut aussi faciliter la création de nouveaux logements (permis, PPP...) et inciter les promoteurs à confier

une partie des logements à des agences immobilières sociales (AIS) ou sociétés de logement public (réductions fiscales, charges d'urbanisme). Nous devons enfin renforcer les avantages de la filière AIS (financement des travaux d'isolation, réduction de la fiscalité) afin de la rendre plus attractive aux yeux des propriétaires.

**Défi :** Non pour le blocage de l'indexation des passives énergétiques parce qu'outre les réticences

## L'énergie : un droit fondamental ou une marchandise ?

Les positionnements des partis politiques en matière d'accès à l'énergie renvoient à des idées fondamentales sur l'organisation de sa production (publique/privée) et sur la répartition des revenus.

Quelles politiques mener en matière de gaz et d'électricité? Les propositions et orientations des partis francophones dessinent le cadre de la discussion politique en matière énergétique. Alors que la précarité énergétique touche à peu près un ménage sur cinq en Belgique (1) et que l'urgence écologique appelle instamment à des actions fortes, les questions de la production, de la fourniture, de la facture et du logement acquièrent une importance capitale. Les réponses et orientations proposées soulèvent une question plus profonde : l'énergie est-elle une marchandise comme les autres ?

La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, poussée par la directive européenne « 96/92/EG » et enclenchée en 2007 en Belgique, peut être vue comme un pas supplémentaire dans le processus de marchandisation de l'énergie. L'allocation des ressources gazières et électriques s'opère sur des marchés concurrentiels, soumis à la logique du profit et des intérêts privés, et régulés par les « lois » de l'offre et de la demande. Les réponses des partis à nos questions peuvent être lues à la lumière de cette question de la marchandisation : faut-il ou non considérer que l'énergie est une marchandise comme les autres ? Trois grands thèmes peuvent alors être dégagés dans les réponses des partis et dans leur programme (la présente analyse

s'appuie sur les deux sources), qu'on situera sur l'axe de la (dé)marchandisation de l'énergie : la question de la production, celle de l'accès à l'énergie et de la facture de son utilisation et enfin la question du logement et de l'isolation.

### Production publique et mix énergétique

Un premier enjeu central est de décider qui doit produire l'électricité et le gaz : des acteurs privés sur un marché ou des acteurs publics ? Sans trop de surprise, du côté du PTB, on opte pour la seconde proposition, dans une version radicale. La production énergétique doit être entièrement démarchandisée. Pour ce faire, le parti préconise une reprise publique du secteur de l'énergie et l'indexation du prix de l'énergie sur le coût réel de sa production, permise par une nationalisation du parc de production énergétique. Contre la « logique à court terme des investissements privés », il faut pour eux engager un grand plan de planification publique du basculement vers les énergies renouvelables. Au PS, option un peu moins ambitieuse peut-être, on envisage la création d'un producteur et fournisseur public d'énergie, au niveau régional. Ce dernier devrait constituer une « alternative locale et durable », se centrant essentiellement sur la création et l'accompagnement des communau-

tés d'énergie au niveau régional. La démarchandisation de la production d'énergie n'est que partielle, dans un premier temps du moins. C'est également l'option choisie par le parti Ecolo : il faut mettre en œuvre une production publique d'énergie renouvelable, en parallèle de la production par les acteurs privés. Selon leur programme, le renouvelable (public et privé, imagine-t-on) devra représenter 100 % du mix énergétique à l'horizon 2050.

De l'autre côté du spectre politique, au MR, c'est dans les casseroles de 2007 qu'on fait les meilleures soupes : un marché compétitif est un préalable, et l'innovation technologique dessinera les solutions aux enjeux écologiques et sociaux. Cela se fera en priorité par le renforcement de la filière nucléaire, puisqu'elle constitue « la voie la moins chère, la plus sûre et la plus durable ». Il faudra en outre promouvoir et soutenir le développement de l'hydrogène, des réseaux de chaleur et du renouvelable en dynamisant « les marchés de l'énergie en simplifiant les charges et en permettant une concurrence optimale au profit des consommateurs. » Les Engagés et DéFI n'envisagent pas de production publique d'énergie, mettant en avant la nécessité de réguler les acteurs privés.

### La fourniture et la facture

Une fois l'énergie produite, comment faire pour la rendre accessible, en particulier pour les ménages les plus précaires ? Au PTB, l'énergie étant un droit fondamental, pas

## Qui doit produire l'électricité ?

idéologiques de notre tête de liste, les certificats PEB ne sont aujourd'hui pas fiables. Un travail est entrepris sur cette fiabilité mais dans l'intervalle, on n'est pas d'accord pour « punir » le bailleur d'une « passoire énergétique » dès l'instant où dans un même immeuble, au même étage et avec les mêmes châssis, on retrouve des appartements labellisés E et d'autres logements labellisés C ! Non pour la taxe, sachant que nos axes prévoient, plus largement, de taxer les loyers sur base réelle en opé-

rant une globalisation. Oui pour le soutien aux bailleurs qui améliorent la PEB de leur logement. C'est toute l'idée de notre système de conventionnement sur base volontaire qui est d'accorder des avantages publics (par ex. une assurance « loyers garantis ») aux bailleurs vertueux, ceux qui proposent un loyer conforme à la grille indicative et un logement répondant à tous les prérequis en matière d'habitabilité et de PEB, ceux qui s'engagent à ne pas expulser leur locataire. □

une marchandise, la solution va de soi : le blocage des prix. Le PS préconise plutôt des politiques amples de soutien aux consommateurs, notamment à travers le renforcement et l'élargissement d'un instrument comme le tarif social. Le tarif social est un prix maximal, défini par la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) tous les trois mois, moins sensible aux fluctuations des prix sur le marché et octroyé automatiquement aux ménages comportant au moins un membre dont le statut (par exemple personne porteuse de handicap ou bénéficiaire du RI) ouvre ce droit. Du côté des socialistes, le blocage des prix n'est pas envisagé, il s'agit plutôt d'élargir les conditions d'octroi du tarif social, intégrant un critère de revenu, et de créer un tarif intermédiaire, ce qui permettrait d'amoinrir l'effet de seuil dans son obtention. Même son de cloche au parti écologiste, ainsi que la volonté de mettre en place « la fourniture d'une tranche élémentaire d'énergie à bas prix (...) garantie par les pouvoirs publics pour les ménages ayant de bas revenus ».

Les Engagés semblent aussi vouloir intégrer le critère du revenu dans l'octroi du tarif social. Ils sont cependant très inquiets de ne « plus reporter les impayés de certains consommateurs sur le dos des fournisseurs et des autres ménages », très vite leur apparaît la solution de l'installation de compteurs intelligents chez les ménages précaires bénéficiant d'aides, afin de pouvoir contrôler, et limiter en cas de nécessité, la consommation (mécanisme du compteur à budget). Le parti plaide pour l'adoption (idéalement, à l'échelon européen) d'un mécanisme de fourchette convenue de prix : « lorsque le prix sur le marché international serait plus élevé que le plafond, l'État compenserait la différence tandis que, lorsque le prix international

serait moins élevé que le plancher, l'État se rembourserait ». Faute de précision sur la mesure dans la documentation du parti, on ne se prononcera pas trop vite, mais elle semble pour le moins étrange et sans doute défavorable pour les ménages, en tout cas, elle préserve très clairement les intérêts des fournisseurs.

Au MR et chez DéFI, pas d'élargissement, mais le maintien en l'état du tarif social. Du côté de DéFI, une proposition d'indexation du Fonds gaz-électricité « pour permettre aux CPAS de mieux mener leurs missions » dans le contexte de « augmentations significatives des prix de l'énergie » paraît le seul indice d'un programme novateur de lutte contre la précarité énergétique. Au MR, on considère que l'accès à l'énergie passera avant tout par une maîtrise des prix et que celle-ci sera atteinte au moyen des bonnes vieilles recettes libérales : dérégulation, suppression des « charges » qui pèsent sur les fournisseurs et de certaines des protections des consommateurs (dont la mesure bruxelloise de contrôle judiciaire des coupures, jugée trop coûteuse pour les fournisseurs). Convergeant sur le souci de ne pas faire de la facture de gaz ou d'électricité « une deuxième feuille d'impôt », MR et PTB se retrouvent sur la volonté de réduire les taxes sur l'énergie.

### La question énergétique articulée à celle du logement

La question du logement et des passoires énergétiques est un dernier espace de débat éclairé par notre questionnaire. Au PTB, on souhaite mettre en place une grille contraignante des loyers, et impulser un plan de rénovation du bâti au moyen d'un système de tiers payant. Chez Ecolo et au PS, on propose le blocage

ou la modulation de l'indexation des loyers en fonction de leur PEB, couplée à des aides à la rénovation pour les bailleurs. Les trois autres partis refusent le blocage de l'indexation ou un plafonnement des loyers.

## Comment rendre l'énergie accessible aux plus précaires ?

Chez Les Engagés, on invoque le risque d'accroissement de la pénurie de l'offre de logements quand on pointe le manque de fiabilité des certificats PEB chez DéFI. Dans tous les cas, les trois partis envisagent plutôt des logiques d'incitation et d'accompagnement des bailleurs, notamment à travers des incitants fiscaux, des prêts à taux zéro ou des assurances « loyers garantis ».

### Un droit ou une marchandise ?

Les différentes propositions concrètes des partis renvoient *in fine* à des conceptions différentes de l'accès à électricité et au gaz. Voulons-nous faire de l'énergie une marchandise comme les autres, ou devons-nous la considérer plutôt comme un droit fondamental ? Un droit est une garantie publique de pouvoir exercer et jouir d'une capacité, avoir chaud par exemple. Il n'est pas lié à des conditions financières : *un droit, ça ne s'achète pas* et le marché n'a rien à offrir qui ne s'achète pas. Et si l'accès à l'énergie est à la fois un droit fondamental et une marchandise, où situe-t-on le curseur ?

Louis Vankerhove (CSCE)

(1) Baromètre de la précarité énergétique (2023)



# Des engagements politiques contre la pollution électromagnétique ?

Les problèmes rencontrés par les personnes dites « électrosensibles » sont graves. Les partis politiques sont-ils prêts à prendre des mesures pour les protéger ?

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Les fidèles lectrices et lecteurs de cette revue le savent, nous avons réalisé une enquête approfondie sur les personnes dites « électrosensibles », dont l'existence est déstructurée et rendue douloureuse en raison de la pollution électromagnétique liée aux réseaux sans fil. Les rayonnements nécessaires au fonctionnement des nouvelles technologies sans fil, appelés également « micro-ondes », extrêmement puissants et dont la présence est exponentielle dans notre environnement, sont en effet au centre de la souffrance d'une partie de la population belge. En l'absence de toute statistique officielle des autorités belges, nous avons dû nous tourner vers la France, où l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a tenté une évaluation de la situation. « *Faute de critères de diagnostic et de classification faisant consensus et permettant un recensement précis, l'estimation repose sur l'autodéclaration des individus se considérant comme électrosensibles. L'Anses avance toutefois un chiffre fondé sur les études scientifiques les plus récentes. Il suggère une prévalence (nombre de cas au sein de la population) de l'ordre de 5 %, soit un total - considérable - d'environ 3,3 millions de Français souffrant, sous une forme ou sous une autre et à des degrés variables, de sensibilité exacerbée aux ondes électromagnétiques.* ». (1)

En rapportant ce pourcentage à l'échelle de la population belge, comportant selon Statbel 11.697.557 membres au premier janvier 2023, nous arrivons au nombre de plus de 584.000 individus. L'adjectif « dérisoire » pourrait difficilement être accolé à cette portion de population...

Si les vécus rapportés révèlent des degrés de sensibilité variés, nos élus et élus peuvent cependant tenter l'empathie en imaginant évoluer dans des environnements où leur corps n'est plus le bienvenu nulle part, et où l'air ambiant – traversé de rayonnements – déclenche et entretient partout des symptômes destructeurs. La conséquence en est une désocialisation totale des individus, incapables d'encore fréquenter tout lieu de vie sociale, envahis par les rayonnements des antennes, des bornes wifi et des *smartphones* omniprésents.

Face aux constats révélés par notre enquête, nous pourrions imaginer qu'un problème de cette ampleur fasse partie des priorités politiques, hélas il n'en est manifestement rien... Malgré un processus de reconnaissance mené au Sénat durant les années 2020 et 2021, l'ampleur du désastre pour les électrosensibles est malheureusement aussi grande que son inexistence dans l'actualité politique et sociale de ce pays. En conséquence, le sujet est en général absent des réflexions du grand public, parmi lequel peu de gens connaissent jusqu'à la simple existence de l'électrosensibilité... Des initiatives politiques devraient normalement être à l'ordre du jour, tant en matière d'information de la population qu'au niveau des solutions à apporter à un public en grande souffrance. Aujourd'hui, à l'exception notable de Fatima Ahallouch, la parlementaire socialiste qui a tenté de mener le processus de reconnaissance de l'électrosensibilité au Sénat, l'inertie politique règne en maître. Pour notre interpellation des partis, nous n'étions donc guère optimiste sur la richesse et la fermeté des réponses à venir...

**L'ampleur du désastre est aussi grande que son inexistence dans l'actualité politique et sociale de ce pays**

## Un questionnaire non exhaustif

Les questions imposées par cette situation sanitaire sont nombreuses mais nous avons décidé de limiter notre questionnaire. Sans doute valait-il mieux recevoir des réponses argumentées à quelques questions ciblées, plutôt que de provoquer une « noyade » dans un questionnaire sans fin... Sous l'intitulé « Lutter contre la pollution électromagnétique, protéger la population et en particulier les personnes électrosensibles », nous avons donc envoyé huit questions aux six partis francophones représentés dans les parlements, accompagnées d'une présentation résumée de notre étude, en insistant sur ses éléments les plus importants et problématiques.

Prétendre que ces questions ont grandement inspiré les partis serait mentir... (*Lire p. 94*) Si tout n'est cependant pas totalement noir dans les réponses reçues, y voir des engagements fermes à prendre la question à bras le corps durant la prochaine législature représente un pas qu'en l'état nous ne franchirons pas... Notons déjà que, pour l'ensemble des questions, la réponse du PTB tient en... 258 caractères, espaces comprises. Si nous sommes évidemment d'accord avec leurs propos, nous soupçonnons une absence de lecture des documents envoyés en accompagnement de notre questionnaire, absence sans doute identique dans le chef des autres partis... Nous conseillons aux différents services d'études des partis d'aiguiser leurs connaissances sur le sujet, par exemple en lisant les différents dossiers publiés par la revue *Ensemble !...* (*Lire l'encadré ci-contre.*) L'accès

**Prétendre que ces questions ont grandement inspiré les partis serait mentir**

aux dossiers est totalement libre – zéro copyright –, leur reproduction et diffusion largement souhaitées, et le plagiat par les partis politiques carrément encouragé !

Avant de livrer aux pages suivantes les questions et réponses, il n'est pas inutile de rappeler le résultat du vote de la « proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité », intervenu au Sénat le 21 mai 2021. Après une reconnaissance acquise en Commission des affaires transversales, le vote en plénière – bien que serré – s'est hélas clôturé par un rejet du texte. Sur les 53 sénateurs prenant part au vote, 24 ont voté pour, les représentants du PS, d' Ecolo-Groen, de Vooruit, du PTB et du cdH, devenu depuis Les Engagés. Parmi les 29 sénateurs contre le texte (Vlaams Belang, N-VA, CD&V, Open-VLD et MR), certains ont notamment déclaré avoir peur – en



## L'EXCLUSION PAR LA POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Notre étude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique » s'est déployée sur cinq dossiers très denses, rendant notamment compte de la teneur de 36 entretiens semi-directifs avec des personnes électrosensibles. Après un dossier introductif dans notre numéro 104, une analyse des entretiens a donné lieu à un « état des lieux » en deux parties dans nos numéros 105 et 107, un volet portant sur les difficultés dans la vie quotidienne et l'autre dans la vie professionnelle. Chaque volet est accompagné d'entretiens approfondis, notamment avec des médecins électrosensibles, ou ciblé sur une procédure en justice victorieuse pour obtenir des revenus de remplacement en raison de l'électrosensibilité.

Différents acteurs institutionnels ont ensuite été interpellés. Dans notre numéro 110, nous avons donné la parole à différents acteurs qui ont été amenés à rencontrer la problématique de l'électrosensibilité. Véronique Ghesquière, coordinatrice chez Unia, organisme habilité à recueillir les signalements de cas de discrimination en Belgique, nous a exposé les dossiers ouverts par des électrosensibles. Thomas Gérard, conseiller en prévention du syndicat CSC nous a expliqué son accompagnement d'un travailleur souffrant d'électrosensibilité, notamment après un travail problématique au contact d'une machine émettant des rayonnements électromagné-

tiques. Benoît Piedbœuf, chef de groupe du Mouvement réformateur (MR) à la Chambre, également bourgmestre de Tintigny, nous a parlé de son initiative de faire voter – à l'unanimité du Conseil communal – un engagement à préserver une zone de sa commune de tout rayonnement électromagnétique de haute fréquence.

Dans notre numéro 111 enfin, nous avons donné la parole à Nicolas Prignot, un philosophe des sciences dont le doctorat a précisément porté sur « L'onde, la preuve et le militant », qui développe notamment la notion de « preuve scientifique », exigée avant d'agir contre la pollution électromagnétique. Nous voyons encore dans les réponses reçues des partis comment cette notion favorise un attentisme délégué... Nous y avons également décortiqué un argument maintes fois entendu dans notre pays, selon lequel les normes belges d'émission de rayonnements seraient « très sévères ». Haroun Fenaux, porte-parole de l'entreprise Proximus, principal opérateur de téléphonie en Belgique, y a également fait part de son point de vue. Enfin, nous y avons publié une interview de Fatima Ahallouch, l'élue socialiste qui s'est battue au Sénat pour tenter de faire voter une « Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité ».

Toutes nos publications sont disponibles sur notre site [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be).

cas de reconnaissance – de devoir faire face à une entrave au développement technologique. (2) La technologie toute puissante et le profit l'emportent donc sur la santé humaine... □

(1) « Électrosensibles : des symptômes réels qui restent inexplicables », Pierre Le Hir, *Le Monde*, 27 mars 2018.

(2) Pour une description du processus de reconnaissance, lire l'interview de Fatima Ahallouch « Nous avons fait avancer le débat ! », *Ensemble !* n°111, pages 95 à 105.

▷ (Une version plus détaillée de cette analyse est disponible sur notre site internet)

# Lutter contre la pollution électromagnétique, protéger les électrosensibles

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière de lutte contre la pollution électromagnétique.

**V**otre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour protéger les personnes électrosensibles (EHS) et l'ensemble de la population des pollutions électromagnétiques.

① **Faire adopter aux différents niveaux de pouvoir une reconnaissance officielle de l'électrosensibilité et des mesures de protection des personnes qui en souffrent et la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Adopter une reconnaissance de l'EHS comme « handicap fonctionnel » au niveau professionnel, tel que c'est le cas en Suède, par exemple.**

**PS :** Le PS est favorable à l'ouverture de l'examen de la question de la reconnaissance de l'électrosensibilité.

**MR :** La reconnaissance de l'hy-persensibilité électromagnétique est étroitement liée à la connaissance des mécanismes d'action des champs électromagnétiques. Or, il n'y a aujourd'hui pas de consensus scientifique sur un éventuel lien de cause à effet. Tel que conclu dans l'étude réalisée par Sciensano (Étude de l'électrohypersensibilité sur la base d'un protocole d'exposition créé en collaboration avec des personnes déclarant souffrir d'électrohypersensibilité), aucune preuve scientifique d'un lien entre les champs électromagnétiques d'une part et l'électrohypersensibilité d'autre part n'a pu être prouvé. Ces conclusions rejoignent celles apportées par le Conseil Supérieur de la Santé en 2020. Par contre, cette étude met en évidence l'importance d'améliorer la prise en charge au niveau médical.

**Ecolo :** Ecolo défend le principe de précaution et veut protéger les personnes vulnérables. Dès lors, dans l'attente de résultats scientifiques qui permettraient aux autorités publiques d'établir des critères clairs pour une éventuelle reconnaissance d'incapacité fonctionnelle, nous souhaitons favoriser la création de zones blanches ou faiblement exposées en Wallonie dans des hôpitaux, des écoles ou encore des quartiers résidentiels afin de davantage protéger les personnes électrosensibles. Nous voulons également favoriser le développement et l'usage des réseaux filaires (la fibre optique par exemple) qui offrent des connexions à haut

débit sans nécessiter le placement d'antennes.

**PTB :** Concernant la pollution électromagnétique, nous souhaitons financer les recherches concernant l'électrosensibilité et garantir des résultats scientifiques, objectifs et indépendants, non influencés par les intérêts des multinationales de la télécommunication.

**Les Engagés :** Comme vous l'indiquez dans votre document, nous avons effectivement voté pour la résolution du Sénat en 2020-2021. Tout d'abord, nous souhaitons avoir des recherches scientifiques qui prouvent les souffrances des personnes électrohypersensibles. Sur base des résultats, nous établirons un plan d'action. C'est effectivement ce qui est demandé dans la résolution citée ci-dessus.

**DéFI :** Oui, pour la reconnaissance officielle de l'électrosensibilité.

**« Le PS est favorable à l'examen de la reconnaissance de l'électrosensibilité »**

② **Faire en sorte que les professionnels de la santé et les gestionnaires d'établissements publics de soins (hôpitaux, généralistes, maisons médicales, etc.) soient sensibilisés à l'existence de l'électrosensibilité et qu'ils soient encouragés à prendre les mesures nécessaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui s'en plaignent.**

**MR :** Le MR soutient l'amélioration de la prise en charge médicale des symptômes potentiellement liés à une hypersensibilité. Par contre, pour le MR, la mise en œuvre d'autres mesures ayant un impact direct sur le fonctionnement des services et des institutions ne peuvent être prises qu'en fonction des recommandations scientifiques, à l'instar des recommandations formulées en 2020 par le Conseil Supérieur de la santé.

**PS :** Oui, pour le PS, leur sensibilisation est utile.

**Ecolo :** Oui. L'électrosensibilité est encore trop souvent déconsidérée dans les milieux médicaux. Nous sommes donc pour la mise sur pied de campagnes de recherche à ce sujet.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Nous proposons de tenir compte de l'impact que les rayonnements électromagnétiques présents dans des établissements de soins pourraient avoir sur les personnes électrohypersensibles. Ces personnes pourraient signaler vouloir être traitées dans des conditions adaptées à leurs besoins.

**DéFI :** Oui.

③ **Faire adopter une législation spécifique sur l'interdiction des équipements émettant des rayonnements électromagnétiques (Wifi, Dect, tablettes, etc.) dans les institutions publiques susceptibles de toucher les personnes les plus fragiles, comme c'est par exemple le cas dans une certaine mesure en France (Loi Abeille, 2015). Par exemple, concernant le wifi dans les écoles, installations sportives et crèches, dans lesquelles évoluent des enfants.**

**PS :** Le PS propose de créer des zones exemptes de réseaux sans fil (« zones blanches ») dans des établissements et des lieux publics (hôpitaux, écoles, dans le secteur du tourisme etc.) afin de protéger les personnes électrohypersensibles.

**MR :** Voir réponse précédente.

**Ecolo :** Non. Plutôt qu'une interdiction, nous sommes pour une limitation stricte des rayonnements électromagnétiques dans ces espaces.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Dans la mesure du possible, nous voulons privilégier le filaire au Wifi ou à la 4G/5G, surtout dans les écoles et les crèches.

**DéFI :** Non.

④ **Adopter un principe de précaution concernant l'émission des normes de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence.**

**PS :** Le PS propose de mener des études indépendantes pour mieux connaître l'impact de l'exposition aux champs magnétiques sur la santé. Le PS propose également d'évaluer l'exposition cumulée aux champs magnétiques et de prendre des mesures pour réduire, si nécessaire, les émissions électromagnétiques.

**MR :** Le MR s'inscrit dans les recommandations scientifiquement validées.

**Ecolo :** Oui. Nous sommes pour une limitation de la norme des rayonnements électromagnétiques en vertu du principe de précaution. Oui. Ecolo s'oppose à la hausse de la norme sur les rayonnements électromagnétiques.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Sous la précédente législature, lorsque Céline Fremault était ministre en Région de



Notre étude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique » s'est déployée sur cinq dossiers très denses, dont l'un fut le dossier de couverture du n°105 d'Ensemble !

Bruxelles-Capitale, nous avons fait valoir le principe de précaution concernant l'émission des normes de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence. En effet, elle n'avait pas souhaité augmenter la norme, car nous n'avions pas la certitude de l'impact que cela pouvait éventuellement avoir sur la santé des Bruxellois. On constate que sous la présente législature à Bruxelles la norme a fortement augmenté.

**DéFI :** Oui.

⑤ **Garantir, à tout le moins, que plus aucune hausse de la norme de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence ne sera effectuée. Alors que la protection des populations avait déjà baissé en 2014, le seuil passant de 3v/m à 6v/m - un changement annoncé comme ultime, voire même temporaire avant de revenir à 3v/m-, la législature 2019-2024 a vu cette norme grandement augmentée vers 14,5v/m.**

**PS :** Voir question 4.

**MR :** Voir question 4.

**Ecolo :** Oui. Ecolo s'oppose à la hausse de la norme sur les rayonnements électromagnétiques.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Nous sommes d'accord de soutenir la réalisation d'analyses des normes maximale de rayonnement (cf. réponse à la question précédente).

**DéFI :** Oui.

**« Sous la présente législature la norme a fortement augmenté à Bruxelles »**



Tous les partis déclarent désirer l'avènement d'études indépendantes sur l'électrosensibilité. Problème, tout reste encore coincé aujourd'hui dans un cadre défini par l'ICNIRP, un organisme tout sauf indépendant...



- ⇒ ⑥ Soutenir des recherches indépendantes visant à dégager un diagnostic objectif de l'électrohypersensibilité et à définir son impact sur le plan sanitaire en Belgique.

**PS :** Voir réponse 4.

**MR :** Le MR soutient la réalisation des recherches indépendantes réalisées par des experts scientifiques.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Nous voulons continuer la recherche scientifique en ce qui concerne l'impact que les rayonnements électromagnétiques peuvent avoir sur les humains, en particulier sur les personnes qui sont électrohypersensibles.

**DéFI :** Oui.

- ⑦ Soutenir la réalisation d'une analyse indépendante des normes maximales de rayonnement, de la manière dont elles ont été fixées et de leur pertinence réelle, une trentaine d'années après l'apparition de la téléphonie mobile.

**PS :** Oui, Le PS propose de mener des études indépendantes pour mieux connaître l'impact de l'exposition aux champs magnétiques sur la santé.

**MR :** Voir la réponse à la question 6.

**Ecolo :** Oui.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Nous sommes d'accord de soutenir la réalisation d'analyses des normes maximales de rayonnement (cf. réponse à la question précédente).

**DéFI :** Oui.

- ⑧ Promouvoir la création de logements adaptés aux besoins des électrosensibles, à l'abri de tout rayonnement électromagnétique de haute fréquence. (Ce type de logements existe par exemple en Suisse, sur le territoire de la Ville de Zurich). Promouvoir la fixation de « zones blanches » sur le territoire (à l'instar de la commune de Tintigny, dans le sud du pays).

**PS :** Le PS entend permettre aux personnes qui le souhaitent de construire des logements adaptés aux besoins des électrosensibles.

**« Ecolo est pour l'établissement de zones blanches »**

**MR :** Il est impératif d'éradiquer les zones insuffisamment couvertes, en particulier dans les régions rurales, afin de garantir une connectivité équitable pour tous les citoyens. Il est également nécessaire de développer un réseau très haut débit accessible à l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les besoins des entreprises pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Enfin, il est impératif d'accélérer le déploiement de la technologie 5G tant pour les citoyens que pour ses applications industrielles. Ce triptyque de mesures est incontournable pour assurer le développement socio-économique optimal de la société moderne prônée par le MR.

**Ecolo :** Oui, nous sommes pour l'établissement de lieux de vie adaptés et de zones blanches réparties sur tout le territoire.

**PTB :** Voir la réponse à la question 1.

**Les Engagés :** Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que des personnes électrohypersensibles puissent adapter leurs logements. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un principe intrabelge

d'utilisation des sites d'émissions entre opérateurs de sorte à réduire la multiplicité des implantations et des antennes tout en améliorant le taux de couverture du territoire. En ce qui concerne la fixation de certaines zones blanches sur le territoire, cela ne peut pas se faire au détriment de l'accès pour les secours aux lieux en question, ce qui est souvent le cas à l'heure actuelle.

**DÉFI :** Non. □

## EHS : entre déni et timides avancées

Prétendre que nos questions ont grandement inspiré les partis serait mentir... Certains partis semblent néanmoins prêts à soutenir des (très modestes) avancées.

Il serait impossible de commenter ces réponses de manière exhaustive, au risque de devoir réécrire les cinq dossiers consécutifs à notre enquête. Cependant, trois sujets émergent clairement, méritant un développement argumentatif que nous résumons ici et développons sur notre site Internet. (1)

### Des études indépendantes ET pertinentes

Le MR évoque une étude récente menée par Sciensano. Or le type de tests développés dans les études de ce genre sont, depuis plusieurs années, décrits comme non pertinents par les personnes électrosensibles,

qu'à chaque demande de l'industrie de remonter les normes, le monde politique s'est exécuté. Et l'ironie du système belge de coalition veut que, jusqu'à aujourd'hui, à chaque fois la remontée a été entérinée par un ministre écologiste de l'environnement. Nous rappelons dans notre article quelques données historiques fondamentales au sujet de la manière ahurissante dont ces normes ont été fixées.

### « Un organisme indépendant »

Enfin, nous réagissons au fait que, dans leurs réponses, tous les partis déclarent désirer l'avènement d'études indépendantes sur l'élec-

tronomie dans notre article les données fondamentales contenues dans un rapport d'enquête publié par deux parlementaires Verts européens, où sont décrits les conflits d'intérêts flagrants régnant dans ladite Commission. Ces données sont édifiantes. Pour tout autre sujet de santé publique, il nous semble que l'ICNIRP aurait déjà été démantelée, ce que nous demandons... Avec la pollution électromagnétique, il semble que tout soit permis, même le plus aberrant des scandales ! (2)

### Blanches ou pas ?

Nous revenons également brièvement sur la réponse cocasse du MR, désireux d'éradiquer les zones blanches (dénuées de rayonnements de hautes fréquences, les micro-ondes émises par les nouvelles technologies...) Il se fait qu'aujourd'hui, la seule zone blanche belge se situe sur le territoire d'une commune gérée par un bourgmestre... MR ! Dans ses réponses, le seul parti à rejoindre ce bourgmestre est Ecolo, désireux de favoriser « l'établissement de lieux de vie adaptés et de zones blanches réparties sur tout le territoire ». Les électrices et électeurs belges devront s'en souvenir lors des prochaines élections communales du 13 octobre 2024, et lors de l'installation des conseils communaux sur les territoires éventuellement acquis par les écologistes. S'il nous semble ahurissant de voir se développer un monde où des petites zones connaîtraient un air sain pour accueillir les personnes électrosensibles, la pollution régnant en maître partout ailleurs, force est de constater qu'en l'état actuel de la

## A chaque demande de l'industrie de remonter les normes de rayonnements en Belgique, les responsables politiques s'exécutent

en regard de leur vécu des symptômes du syndrome des micro-ondes, tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé.

### Le non-relèvement des normes

Nous réagissons aux déclarations des partis - surtout Ecolo - qui se déclarent contre le relèvement des normes, et même désireux de normes bien plus basses que celles en vigueur actuellement. Les constats dans la réalité, hélas, sont

trosensibilité, ainsi que sur la nocivité des rayonnements nécessaires au fonctionnement des nouvelles technologies sans fil. Le problème est qu'en matière de rayonnements électromagnétiques, et des effets sur la santé publique de ceux-ci, tout reste encore coincé aujourd'hui dans un cadre défini par un organisme, l'ICNIRP, en français la « Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants », un organisme tout sauf indépendant... Nous rappe-

⇒ situation de telles zones sont réclamées par les personnes touchées par le syndrome des micro-ondes.

## Des éléments positifs ?

Pour terminer, dans une approche positive, arrêtons-nous sur les quelques éléments qui nous semblent « aller dans le bon sens ». Nous constatons une convergence - une sorte de « consensus émergent » - au sujet des soins de santé. Tous les partis prônent en effet une meilleure prise en considération des électrosensibles, et de leurs besoins spécifiques, par les professionnels de la santé. Les Engagés, par exemple, proposent de « tenir compte de l'impact que les rayonnements électromagnétiques présents dans des établissements de soins pourraient avoir sur les personnes électrohypersensibles ». Dans notre enquête, la plupart des témoins ont en effet exposé le surcroît de souffrance que représente aujourd'hui un passage à l'hôpital, un comble ! Autre exemple, le PS propose « de créer des zones exemptes de réseaux sans fil (« zones blanches ») dans des établissements et des lieux publics (hôpitaux, écoles, dans le secteur du tourisme etc.) afin de protéger les personnes électrohypersensibles. » Rien ne devrait donc empêcher le déploiement d'une campagne d'information large auprès des médecins, des hôpitaux, des maisons médicales... Par ricochet, cela pourrait également être l'occasion d'informer enfin la population belge. Pour les électrosensibles, il s'agirait d'une première ouverture dans le brouillard dense masquant leur existence. Rappelons l'existence de l'« Hippocrate electrosmog appeal Belgium », signé par plus de 500 médecins de notre pays, et autant de membres du personnel paramédical. Cet appel sonne l'alerte et rappelle que « Le principe de précaution n'a nullement été respecté lors du déploiement massif de ces technologies sans fil. Les normes censées protéger la population de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques RF/MO (Radiofréquences/Micro-ondes) ne tiennent compte que

de l'échauffement des tissus (effet thermique) lors d'une exposition de durée limitée (30 minutes). Ces normes ne tiennent pas compte des expositions répétées et/ou prolongées ni de tous les autres effets biologiques non thermiques qui surviennent à des valeurs nettement inférieures aux valeurs actuellement autorisées. ». (3) Cet appel du personnel médical, comme le rapport d'enquête sur l'ICNIRP, semble depuis son lancement fermé par les autorités sanitaires à

## Nous demandons, au plus vite, la dissolution de l'ICNIRP

double tour dans un placard... Les Engagés se distinguent en faisant preuve de pur bon sens dans l'une de leurs réponses. Après avoir affirmé ne pas voir d'inconvénient à ce que les personnes électrohypersensibles puissent adapter leurs logements pour se protéger des micro-ondes (4), ils ajoutent : « Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un principe intrabelge d'utilisation des sites d'émissions entre opérateurs de sorte à réduire la multiplicité des implantations et des antennes tout en améliorant le taux de couverture du territoire. ». Ils sont les seuls à évoquer cette aberration : les rayonnements électromagnétiques et leurs antennes sont, en tous points du territoire, présents en autant de couches superposées qu'il y a d'opérateurs de téléphonie mobile ! Les Engagés vont-ils s'emparer du poste de ministre des télécommunications pour mettre de l'ordre... ? Suspense... Pour résumer la situation sous un prisme positif, en couplant ces réponses avec les attitudes de vote au Sénat en 2021, quelques initiatives minimales devraient donc être envisageables durant la

prochaine législature dans la partie francophone du pays... En espérant un « effet boule neige » et des initiatives, enfin, pour traiter ce scandale sanitaire sans précédent.

Laissons le mot de la fin à Fatima Ahallouch, la parlementaire PS qui a porté cette question à bras le corps durant la dernière législature devant le Sénat. Après le rejet de son texte de reconnaissance, elle a évoqué (5) la suite : « L'idée est de réfléchir à comment inscrire des mesures à l'agenda politique, et éviter que ces personnes soient renvoyées dans l'ombre dans laquelle elles ont été maintenues jusqu'à aujourd'hui. Il faut se saisir de la question à tous les niveaux de pouvoir, et notamment à l'échelon communal. Après ce travail, pour ma part, je serai plus vigilante et impliquée au niveau local. Le PTB, Les Engagés, le PS et Ecolo ont voté pour la reconnaissance : il n'est plus possible de tout balayer d'un revers de la main. Avec ces partis, des initiatives doivent donc être possibles, au niveau wallon par exemple. Ça doit devenir un sujet de santé publique incontournable. » G. H.

(1) Une version longue du présent texte est disponible sur notre site [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be)

(2) Rapport d'enquête « La Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) : Conflits d'intérêts, 5G et Capture réglementaire », Klaus Buchner & Michèle Rivasi, Juin 2020. Disponible sur notre site, sous le titre « Rapport parlementaire européen (Groupe des Verts) : De flagrants conflits d'intérêts... ». [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be)

(3) Le texte de l'appel est disponible en ligne. <https://www.hippocrates-electrosmog-appel.be/appel>

(4) Des aides seraient à prévoir, pour des travaux de blindages très coûteux, à puiser bien évidemment dans les profits colossaux des industriels, responsables de cette pollution électromagnétique.

(5) « Fatima Ahallouch : "Nous avons fait avancer le débat !" », Ensemble ! n°111, pages 95 à 105.

▷ Une version longue de l'article est disponible sur notre site.

**Une sorte de consensus politique émerge pour prôner une meilleure prise en considération des électrosensibles par les professionnels de la santé**

# Le chômage et l'aide sociale dans les programmes des partis flamands

Un parti fasciste, un bloc de la N-VA à Vooruit qui veut poursuivre la casse de l'assurance chômage puis Groen et le PVDA qui la défendent. Voilà en résumé l'offre politique flamande en juin 2024 concernant le chômage et le droit à l'aide sociale.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Que proposent, dans leur programme électoral, les partis flamands pour l'avenir de l'assurance chômage et de l'aide sociale ? Nous avons tenté de répondre à cette question à travers deux tableaux qui synthétisent les résultats de notre analyse, l'un concerne l'assurance chômage (*Lire p. 64*), l'autre l'aide sociale (*Lire p. 73*). Des explications plus détaillées sur les positions de chaque parti sont fournies dans le texte lui-même.

## De grandes différences aux extrémités du spectre politique

D'un côté le Vlaams Belang (VB), futur premier parti flamand selon les sondages, inscrit toute son approche de la protection sociale dans le cadre d'une vision raciste de la société. A savoir, selon ses termes, qu'il faut se « débarrasser de l'immigration de masse, qui fait affluer dans notre pays la pauvreté du monde entier, au détriment de nos populations pauvres » et que « la première responsabilité du gouvernement est de prendre soin de ses propres citoyens, de son propre peuple. Non pas par haine envers les étrangers des autres pays, mais par amour pour notre peuple. ». (1) Notons que les Belges francophones ne sont pas non plus inclus dans le « propre peuple » du VB qui est le seul « peuple flamand ». Nous avons réalisé une analyse spécifique du programme de ce parti, que nous présentons séparément. (*Lire p. 104.*) A l'autre extrémité du spectre politique, notamment concernant son programme social, se trouve le PVDA, c'est-à-dire le PTB sous son appellation flamande, auquel les sondages prédisent une progression qui le ferait sortir de la marginalité au nord du pays. Le PVDA coche toutes les cases de la défense du droit au chômage et du droit à l'aide sociale. Si la progression électorale de ce parti prévue en Flandre se confirme en juin, cela sera un démenti cinglant à l'idée avancée par certains qu'on ne

peut gagner des élections au nord du pays qu'en tapant sur les chômeurs et autres allocataires.

## Quatre nuances de droite

Le paysage flamand reste cependant très marqué à droite. Notre tableau montre, ce qui pourrait être une surprise pour certains, que Groen se trouve sur les questions sociales plus proche du PVDA que de Vooruit (l'ex Socialistische Partij), qui n'a manifestement toujours pas rompu avec l'orientation sociale-libérale qu'il avait adoptée au début des années 2000 et qui a connu une nouvelle vigueur sous la présidence de Conner Rousseau. Pour ce qui est du CD&V, le poids de l'ACW (acronyme en néerlandais du mouvement ouvrier chrétien) n'est plus vraiment discernable dans son programme sur ces matières. Un symptôme majeur de l'évolution (négative) de ces deux partis est leur ralliement à l'idée d'une limitation dans le temps des allocations de chômage, alors qu'aux élections de 2019 ils s'y opposaient encore (pour les personnes qui ont ouvert leur droit sur la base du travail). (2) Parmi les nouvelles peu réjouissantes, on notera également l'engouement du côté du VLD et de la N-VA pour les idées de plafonnement des aides sociales et de « responsabilisation » des

CPAS par rapport à leurs résultats en matière de mise à l'emploi, sans oublier l'enthousiasme, également partagé par le CD&V, pour les idées de service communautaire (jobs sous-payés voire gratuits) à destination des allocataires sociaux. On reconnaîtra là une certaine forme de cohérence à ces partis. Pour pousser un maximum de personnes à accepter de travailler dans les conditions de salaire les plus basses et de flexibilité les plus hautes, il ne suffit pas de leur couper les allocations de chômage, il faut encore éviter qu'un grand nombre d'entre elles puissent accéder à l'aide sociale et rendre ces dernières allocations suffisamment basses

## La N-VA envisage un système de chômage de trois ans maximum



⇒ et/ou conditionnelles pour que les bénéficiaires soient prêt.e.s à tout pour en sortir.

## N-VA : haro sur les chômeurs

Dans son programme (3), la N-VA s'en prend de façon virulente aux chômeurs. Tout d'abord, elle veut limiter les allocations de chômage dans le temps, en insistant sur son « *incongruité au niveau international* », sans tenir compte des systèmes de fins de droit existant dans d'autres pays. Concrètement, la N-VA propose que, dans une première phase, l'allocation soit plus élevée pour refléter plus fidèlement le salaire précédent, mais durant une période limitée à deux ans maximum (la durée exacte étant calculée en fonction du nombre d'années travaillées auparavant). Elle dit vouloir accorder « *une attention prioritaire à la réactivation vers un nouvel emploi (et ce jusqu'à l'âge de la pension légale)* », ce qui revient à renforcer les dispositifs de disponibilités active et passive et les sanctions qui l'escortent. Si cette « *réactivation* » ne mène pas « *vers un nouvel emploi* », donc si « *ça ne marche pas* », la N-VA prévoit une deuxième phase, limitée à maximum un an, qui consisterait en « *une allocation forfaitaire, couplée à une formation et à des conseils appropriés visant à trouver un nouveau travail* ». La N-VA dit vouloir mettre en place des mesures transitoires pour les chômeurs les plus âgés. La N-VA envisage donc un système de chômage de trois ans maximum, selon la durée de la période de travail antérieure et où la dernière année (qui serait maximum une troisième année) serait constituée d'une allocation forfaitaire, donc non liée au salaire, comme c'est le cas aujourd'hui en fin de dégressivité (après maximum quatre ans). Il s'agirait donc à la fois d'accélérer la dégressivité et de limiter dans le temps les allocations de chômage.

La N-VA s'en prend ensuite au chômage sur la base des études, en pointant également que c'est une spécificité belge. La N-VA prône « *un accompagnement intensif pour tout jeune diplômé qui ne trouve pas de travail* ». Elle veut que tout jeune qui quitte les études secondaires sans diplôme soit automatiquement enregistré auprès du VDAB. Et que, au cas où ce dernier ne parvenait pas à le mettre à l'emploi, une aide sociale lui soit accordée, tout en maintenant une activation forte en vue de le mettre au travail. Il ne s'agirait donc plus d'une allocation de chômage puisque l'on parle d'aide sociale dont le montant dépend des ressources prises en compte, sans que le parti soit clair s'il s'agirait du revenu d'intégration (RI) ou d'une allocation d'aide sociale spécifique aux jeunes sortant des études. La N-VA réclame pour les régions la pleine autonomie en matière d'emploi. Elle se prononce pour un service communautaire obligatoire pour les chômeurs de longue durée en le

## Le CD&V plaide pour une limitation dans le temps des allocations de chômage

présentant comme une étape dans leur parcours vers l'emploi. Elle veut aussi retirer aux organisations syndicales leur rôle d'organisme de paiement des allocations. Il est remarquable de noter que, comme par hasard,

la N-VA ne dit rien des autres allocataires de l'ONEm, majoritairement flamands (interruption de carrière, congés thématiques), sauf pour le crédit temps qu'elle veut élargir aux pauses prises pour les soins aux enfants jusqu'à douze ans (au lieu de huit actuellement).

## Toujours plus conditionnaliser

La N-VA présente l'emploi comme la meilleure protection contre la pauvreté, sans vraiment parler de salaires. Dans ce cadre, elle propose que les bénéficiaires du RI se voient imposer un parcours obligatoire, « *sur mesure* », comprenant un service communautaire. La N-VA considère qu'ils peuvent acquérir de cette manière une expérience professionnelle et prouver qu'ils peuvent satisfaire aux exigences d'employabilité. La N-VA veut aussi récompenser par des bonus financiers les CPAS qui « *misent sur l'activation et l'intégration des bénéficiaires du revenu d'intégration* ». Elle parle encore des sanctions en sous-entendant qu'elle propose de les renforcer. Pour les personnes ayant des problèmes d'addiction, elle envisage d'imposer, « *en concertation avec un médecin, de suivre une cure détox comme condition supplémentaire au RI* ». Par ailleurs, le parti veut « *donner aux familles pauvres un coach familial au lieu d'une armée d'aidant.e.s* »... Une triste vision du travail social...

## CD&V : « Oui mais... », expression sournoise

Le programme du CD&V (4) plaide lui aussi pour une limitation dans le temps des allocations de chômage, précisément à trente-six mois ou à quarante-huit mois pour ceux qui ont travaillé pendant au moins vingt ans. Il met cependant à cet arrêt des conditions à remplir par le service régional de l'emploi : il doit être « *établi que le demandeur d'emploi a bénéficié d'un accompagnement et d'un soutien suffisants de la part des services de l'emploi compétents. Le service de l'emploi doit en outre, au plus tard six mois avant la cessation éventuelle des allocations, faire une offre ultime d'une formation, d'une offre d'emploi appropriée ou d'une possibilité d'insertion dans l'économie sociale, si l'emploi sur le marché « régulier » du travail s'avère impossible* ». Après ces trois (ou quatre) ans, le CD&V explique que « *les demandeurs d'emploi de longue durée sont « transférés » aux régions, qui sont responsables de la poursuite de l'accompagnement et du suivi. Il appartient aux régions d'offrir cette orientation.* ». Étant donné que l'accompagnement est déjà de longue date une compétence des régions, on voit mal ce que cette pro-

## Le VLD veut responsabiliser financièrement les CPAS par rapport à la sortie des bénéficiaires du RI vers le travail

# TABLEAU 1 : MESURES CHÔMAGE

(LES PARTIS SONT DISPOSÉS DANS L'ORDRE DÉCROISSANT DE LEURS RÉSULTATS AU PARLEMENT FLAMAND EN 2019)

	N-VA	Vlaams Belang	CD&V	Open Vld	Vooruit	Groen	PTB/PVDA
Limitation dans le temps des allocations ?	Max 3 ans en fonction du passé professionnel	Deux ans, sauf exceptions	Trois ans, quatre si au moins 20 ans de passé professionnel	Deux ans	Deux ans, si refus d'un « emploi de base ».	Non	Non
Renforcer et accélérer la dégressivité des allocations ?	Oui	Oui sauf exceptions	Oui sauf exceptions	Oui	Pas dans le programme	Non	Non
Renforcer la disponibilité active ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Pas dans le programme	Non
Renforcer la disponibilité passive ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Pas dans le programme	Non
Activer les plus âgés	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Pas dans le programme	Non
Service communautaire obligatoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Allocs au-dessus du seuil de pauvreté	Oui mais en intégrant les « avantages sociaux »	Oui mais pas pour tous et avec une scission	Oui pour une trajectoire vers cet objectif	Non	« Revenu décent » si recherche d'emploi active	Oui	Oui
Statut cohabitant	Pas dans le programme	Pas dans le programme	A aménager	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Pas dans le programme	A supprimer
Syndicats organismes de paiement	Non	Non	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Oui

■ positions hostiles aux allocataires    
 ■ positions favorables aux allocataires    
 ■ positionnement flou    
 ■ positionnement neutre ou inexistant

Un parti fasciste, un bloc de la N-VA à Vooruit qui veut poursuivre la casse de l'assurance chômage puis Groen et le PVDA qui la défendent.

position changerait, sinon qu'il s'agirait de mettre en place un accompagnement pour des sans-emploi qui ne seraient pour beaucoup plus indemnisés, le CD&V rappelant que les personnes qui perdent leurs allocations de chômage peuvent ensuite bénéficier d'un revenu d'intégration, si elles en remplissent les conditions d'octroi (qui ne sont pas les mêmes que celles du chômage). Le CD&V se prononce aussi pour une dégressivité renforcée et accélérée du montant des allocations, en prévoyant une exception pour les chômeurs qui suivent des formations menant à des métiers en pénurie. Enfin, il veut réformer le service communautaire flamand « pour en faire un instrument au niveau local, destiné aux demandeurs d'emploi qui ne trouvent pas immédiatement un nouvel emploi ». Le service communautaire actuel, mis en place par une ministre de ce parti, est un échec du point de vue même de ses promoteurs, car il n'est pratiquement pas utilisé. Mais

au lieu de l'abandonner, le CD&V s'obstine. Le service communautaire est présenté comme un « stage » (c'est en l'assimilant à un stage qu'il a été mis en place sans décision législative spécifique) : « Par le biais de ce stage, nous leur offrons la possibilité d'acquérir des compétences et de maintenir un lien avec le monde du travail ».

## Bisounours ou hypocrites ?

Le CD&V insiste pour que les bénéficiaires du RI puissent compter sur un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Il compte pour cela, outre sur l'inscription au service régional de l'emploi, sur un recours accru au VDAB et à ses partenaires, ainsi qu'au PIIS, tous ces outils lui semblant sous-utilisés. Il dit vouloir « améliorer le fonctionnement du PIIS en encourageant financièrement les CPAS à impliquer des tiers pertinents tels que le VDAB, les CAW (5), les écoles... dans la préparation, l'orientation et/ou le suivi des bénéficiaires du revenu »

⇒ *d'intégration dans le cadre de leur PIIS* ». Le CD&V dit aussi vouloir (ce qui paraît contradictoire) réduire la charge administrative pesant sur les PIIS et veiller « à ce que les parties prenantes aient davantage leur mot à dire dans l'élaboration des PIIS, dans la rédaction des objectifs concrets à y inclure. Les objectifs doivent être tangibles et le bénéficiaire doit savoir clairement ce qui est attendu, par exemple par le biais d'une liste non exclusive d'objectifs suffisamment clairs et réalisables ». Malgré le ton utilisé qui semble un peu « bisounours », tout cela ne fait que traduire une volonté d'activation renforcée. Par ailleurs, le CD&V veut imposer aux demandeurs d'asile qui ne peuvent être immédiatement dirigés vers le marché du travail « une formation, un bénévolat ou une forme de service communautaire ».

## VLD : prime aux mauvais salaires

Dans son programme (6), l'Open VLD s'en prend surtout au salaire de réservation qu'est l'allocation de chômage. Il présente cela en disant vouloir supprimer les pièges à l'emploi et faire en sorte qu'une situation d'allocataire ne soit jamais plus avantageuse que celle de travailleur. Pour y parvenir, le parti envisage la création « d'une base de données des allocations et avantages sociaux (au niveau fédéral, régional, provincial et local) pour cartographier les pièges du chômage et de l'inactivité. Les allocations sociales ne seront plus liées à un statut mais au niveau de revenu. À terme, nous créerons un crédit d'impôt lié au revenu, à l'instar du Earned Income Tax Credit américain. (7) Ce crédit d'impôt regroupera toutes les prestations sociales (à l'exception des allocations familiales) aux niveaux fédéral, régional et municipal ainsi que le bonus à l'emploi ». Il s'agit en fait d'une sorte de revenu de base (le crédit d'impôt en est une déclinaison) typiquement libérale, visant à privilégier les mauvais salaires plutôt que l'amélioration de ceux-ci que permettent des prestations fortes, le salaire devant être dans ce cas suffisamment plus attractif pour que la mise à l'emploi soit gagnante pour l'assuré social. Cette proposition n'empêche pas le parti de revendiquer que les allocations de chômage soient limitées à deux ans. L'Open VLD veut aussi mettre fin à la disponibilité adaptée (et donc activer les plus âgés aussi durement que les autres) et aplanir l'ancienneté barémique après 55 ans pour « éviter que les travailleurs plus âgés soient exclus du marché du travail ». Là aussi la solution libérale est donc de casser les salaires. Les libéraux flamands veulent encore renforcer la dégressivité en faisant diminuer l'allocation tous les trois mois.

## Pressions aussi sur le(s) RI

L'Open VLD veut rendre les CPAS financièrement responsables de la sortie des bénéficiaires du RI vers le travail et les inciter à mettre davantage de bénéficiaires à l'emploi dans le secteur privé. Il souhaite qu'au sein d'une famille, le montant total des revenus d'intégration soient plafonnés à un « revenu digne ». Pour rappel, chaque adulte dans un ménage ouvre théoriquement un droit à un RI cohabitant, ce qui peut dans certains cas constituer un total assez important. L'Open VLD propose que, dans de tels cas, le montant total

des allocations soit plafonné au niveau d'un « revenu décent » à l'aide de l'outil REDI. Celui-ci permet de comparer le revenu familial à des budgets de référence et, s'il est inférieur à ceux-ci, de compléter le revenu du ménage par une aide ponctuelle, actuellement prise en charge par le SPP Intégration sociale. (8) Cet outil est donc actuellement présenté comme devant servir à assurer un complément de revenu pour permettre de mener une « vie digne ». L'Open VLD veut le détourner pour, au contraire, limiter le revenu de certains ménages !

## Vooruit n'a pas rompu avec l'orientation sociale-libérale

### Vooruit : aggravation progressive des sanctions

Vooruit (nom du parti depuis 2021) est l'ex parti socialiste flamand qui se voulait déjà « socialiste autrement » en 2001 (sp.a pour Socialistische Partij Anders). Ce changement de nom en 2001 marquait son adhésion à la « Troisième voie » prônée par Tony Blair, Premier ministre britannique de l'époque, et l'introduction en Belgique des réformes empreintes de l'État social actif. Celles-ci se caractérisent par la contractualisation du droit aux allocations et par l'activation des bénéficiaires. Elles ont toutes été implantées par des ministres de ce parti : le remplacement du droit au minimex par celui du « droit à l'intégration sociale » par Johan Vande Lanotte en 2002, l'activation du comportement de recherche d'emploi par Frank Vandebroucke en 2004, le « pacte des générations » par Freya Vandenberghe en 2006. C'est aussi une ministre de ce parti, Monica De Coninck, qui, dans le gouvernement dont Elio Di Rupo était Premier ministre, a porté les nombreuses mesures anti-chômeurs de l'époque.

C'est donc sans surprise que le programme actuel de Vooruit (9) comprend un chapitre titré « Nous contrôlons l'aptitude au travail ». Et, alors même que le VDAB, depuis la régionalisation, a largement abandonné la dispo dite active pour la dispo dite passive (10), Vooruit n'a pas l'air d'avoir tourné la page : « Le comportement de recherche des demandeurs d'emploi doit être sérieusement contrôlé. Lorsque les demandeurs d'emploi ne remplissent pas leurs obligations, nous sommes directement sur la balle. Le comportement de recherche des demandeurs d'emploi doit être évalué au moins tous les quatre mois. Une première évaluation négative est immédiatement suivie d'un premier avertissement. Pour chaque évaluation négative suivante, la sanction s'intensifie : 1 semaine, 2 semaines ou 4 semaines de perte d'allocations. Nous introduisons ainsi un système d'aggravation progressive des sanctions ». Cet attachement viscéral à la dispo active ne signifie cependant pas que Vooruit oublierait la dispo passive : « Les demandeurs d'emploi qui ne se présentent pas sans raison valable ou qui refusent manifestement d'accepter les invitations formelles répétées à un entretien sont immédiatement radiés, désinscrits comme demandeurs d'emploi et perdent leurs allocations de chômage ». Vooruit veut aussi durcir les dispenses de disponibilité en ne les accordant qu'aux chômeurs en formation voire, mais de façon très temporaire, aux demandeurs d'emploi ne pouvant pas travailler pour des raisons médicales, mentales,

## TABLEAU 2 : MESURES AIDE SOCIALE

(LES PARTIS SONT DISPOSÉS DANS L'ORDRE DÉCROISSANT DE LEURS RÉSULTATS AU PARLEMENT FLAMAND EN 2019)

	N-VA	Vlaams Belang	CD&V	Open Vld	Vooruit	Groen	PTB/PVDA
Bonus ou malus financier pour les CPAS en fct des résultats de l'activation	Oui	Pas dans le programme	Oui pour bonus	Oui	Non	Non	Non
Plafonnement des aides	Oui	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Oui	Pas dans le programme	Pas dans le programme	Pas dans le programme
Allocs au-dessus du seuil de pauvreté	Oui mais en intégrant les « avantages sociaux »	Oui mais pas pour tous et avec une scission	Oui pour une trajectoire vers cet objectif	Non	Non mais compléments REDI	Oui	Oui
Service communautaire obligatoire	Oui	Oui pour les demandeurs d'asile et les jeunes quittant l'école	Oui pour les demandeurs d'asile	Oui	Non	Non	Non

■ positions hostiles aux allocataires    
 ■ positions favorables aux allocataires    
 ■ positionnement flou    
 ■ positionnement neutre ou inexistant

Le VLD et de la N-VA veulent une « responsabilisation » des CPAS par rapport à leurs résultats en matière de mise à l'emploi.

psychologiques psychiques ou psychiatriques qui bénéficient actuellement d'une dispense durable. Comme l'Open VLD, Vooruit veut activer les plus âgés, mais en mettant même la barre dès 50 ans.

### Pas de « service communautaire », mais des « emplois de base »

On se souvient que, fidèle à ses prédécesseurs anti-chômeurs précités, Conner Rousseau, alors président du parti, avait fait une sortie remarquée à la veille du 1<sup>er</sup> Mai de 2023 avec son idée de « basisbanen » (11). Celle-ci figure évidemment au programme 2024 : « Les personnes qui n'ont pas trouvé d'emploi convenable après deux ans de recherche active d'emploi se verront proposer un emploi de base. Il s'agit d'un emploi à part entière adapté au demandeur d'emploi, avec un véritable contrat, un salaire complet et un accompagnement intensif, qualitatif et intégral. Un emploi de base répond à des besoins sociaux locaux (par exemple, soutien dans les écoles, les institutions de soins ou la garde d'enfants). Les emplois de base ne doivent pas remplacer les emplois existants. S'il n'y a pas d'emploi de base disponible pour un demandeur d'emploi, celui-ci conserve l'intégralité de son droit aux allocations de chômage. ». Évoquer des « salaires complets » est volontairement ambigu et ne signifie certainement pas un salaire payé selon les barèmes des secteurs existants. On peut plutôt augurer (mais ce n'est pas explicite) que les *basisbanen* relèveraient d'un statut spécifique et sous-payé, un peu dans le registre

des mises à l'emploi imaginées par le ministre Dergagne pour ses « territoires de soutien aux demandeurs d'emplois de longue durée » sous cette législature. On s'en doute, Vooruit ne propose pas de créer 155.000 emplois publics bien payés pour résorber le chômage de longue durée (ce que nous ne pourrions que soutenir). Cette proposition est *de facto* un alignement sur l'idée de limiter le droit au chômage à deux ans, sauf acceptation d'une mise au travail au rabais.... En revanche, Vooruit « maintient son opposition au service communautaire obligatoire ». Notons enfin que le programme ne dit rien d'une suppression du statut cohabitant...

### Prendre en compte les situations diverses

Le ton est assez différent quand il s'agit d'aide sociale et d'intégration sociale. Vooruit relève ainsi que les catégories actuelles du RI peuvent mettre en difficulté certains ménages : « Les catégories fixes de RI ne fournissent pas toujours un revenu digne. Aujourd'hui, nous constatons, par exemple, que ni le nombre d'enfants dans une famille, ni le montant du loyer ne sont pris en compte. ». Pour remédier à cette inégalité, Vooruit mobilise le dispositif REDI, mais dans le sens apparemment inverse de l'Open VLD puisqu'il s'agirait non de plafonner le revenu des ménages qui reçoivent le plus mais plutôt d'augmenter celui de ceux qui reçoivent le moins. En « travaillant de manière uniforme avec REDI, »

**Groen défend  
l'assurance chômage  
et le droit  
à l'aide sociale**

⇒ nous veillons également à ce que les personnes en situation de pauvreté soient traitées de manière plus équitable ». Le recours à REDI semble avoir pris le pas sur l'ambition d'augmenter les allocations au-dessus du seuil de risque de pauvreté, mesure totalement absente du programme de Vooruit. Notons aussi que le parti précise « Nous maintenons une distance par rapport au salaire minimum, afin que le travail continue à être rémunéré ». Il formule en ce sens une série de propositions pour améliorer les salaires (d'un relèvement des salaires nets à l'assouplissement de la loi de 96).

## Groen : plus rouge que Vooruit

Le programme de Groen (12) défend l'assurance chômage et le droit à l'aide sociale. Il refuse ainsi nettement diverses mesures voulues par la majorité des partis flamands : « Pas de dégressivité plus forte, pas de limitation dans le temps des allocations de chômage ou de service communautaire obligatoire. La pratique montre que cela ne réduit pas le chômage et que cela précipite les gens dans la pauvreté ». Groen met aussi en avant l'importance de « maintenir l'indexation automatique des allocations sociales et l'octroi intégral de l'enveloppe bien-être ». Groen veut automatiser autant que possible les droits

et « relever toutes les prestations minimales au-dessus du seuil de pauvreté ». Le parti, comme les autres, clame néanmoins qu'il faut que « l'écart entre les allocations d'aide sociale et de Sécurité sociale d'une part, les salaires minimums d'autre part, reste suffisamment important pour que le travail soit rémunérateur », en proposant notamment pour y parvenir « d'augmenter immédiatement les salaires minimums pour qu'ils atteignent au moins 60 % du salaire médian ». Notons que le programme ne dit rien d'une suppression du statut cohabitant... Pour ce qui des CPAS, Groen dit vouloir « renforcer et mieux financer les CPAS », notamment en augmentant à 90 % la part du RI remboursée par le fédéral et en ne confiant pas de nouvelles tâches aux CPAS sans financement correspondant.

## PVDA : clairement à gauche

Le PVDA-PTB étant un parti national unitaire, il a la particularité de présenter un programme unique aux électeurs francophones et néerlandophones. (13) Par ailleurs, ses positions sur la Sécurité sociale, sur le droit au chômage et sur le droit à l'aide sociale sont claires. Il refuse toute régionalisation, veut « arrêter les chasses aux chômeurs » et s'attaquer au chômage. Il

# Le faux-nez social du programme du Vlaams Belang

« La Flandre à nouveau à nous » (Vlaanderen weer van ons), c'est le slogan du Vlaams Belang pour ces élections de 2024. Que nous apprend le programme électoral de ce parti sur ce qui se cache derrière cette formule ?

Yves Martens (CSCE)

La droite étant le camp des puissants, des riches, des privilégiés, on a tendance à penser que l'extrême droite est logiquement l'extrême de ce même camp. Elle ne se présente cependant pas nécessairement comme telle. Pour prendre l'exemple français (souvent le plus connu en Belgique francophone), le Front national (aujourd'hui Rassemblement national) se dit dès ses débuts le parti de la « droite sociale, populaire et nationale » et se positionne régulièrement depuis comme « le premier mouvement ouvrier de France » et « comme le seul parti réellement social, car ce combat rejoint le combat national ». (1) C'est en effet là le ressort de la dimension soi-disant sociale de l'extrême droite : prétendre que les manquements de l'État social sont dus aux profiteurs « non nationaux », étrangers ou d'origine étrangère. En Belgique, le Vlaams Belang (VB) a suivi le même virage soi-disant social que le RN français, avec la particularité que, pour l'extrême droite flamande l'ennemi, le profiteur, a une double

identité : le Wallon et l'étranger. (2)

La lecture du programme électoral 2024 du VB (3), dont le slogan est « La Flandre à nouveau à nous », est à cet égard édifiante. Le premier point porte sur la nécessaire indépendance de la Flandre, afin de « prendre notre propre avenir en mains » et d'empêcher qu'une « Wallonie majoritairement à gauche muselle une Flandre majoritairement à droite ». Pour le VB, l'indépendance de la Flandre, cela représente « huit milliards d'euros venant des impôts flamands qui reviennent aux mains des Flamands et ne disparaissent plus dans les puits sans fond de la Belgique francophone ». Précisons, si besoin en est, que le VB considère Bruxelles comme faisant partie de façon inaliénable de cette future Flandre indépendante. Le second chapitre de leur programme est d'ailleurs consacré à la capitale belge avec des accents qui ne témoignent pas d'une connaissance intime de la ville région...

s'oppose à la limitation dans le temps des allocations d'insertion (déjà instaurée) ainsi qu'aux projets de limitation dans le temps des allocations de chômage. Il est favorable à l'individualisation de toutes les allocations sociales ainsi qu'à leur relèvement au-dessus du seuil de pauvreté, etc. (Pour plus de détails sur ces positions, lire les réponses du parti à notre questionnaire, p. 65 pour l'assurance chômage et p. 74 pour l'aide sociale.)

## Un glissement à droite du CD&V et de Vooruit

On le comprendra à la lecture de cette analyse des programmes, le CD&V et Vooruit se sont profilés nettement plus à droite en 2024 qu'en 2019, probablement dans la volonté de s'inscrire comme futurs partenaires de la N-VA dans des gouvernements, quitte à laisser Groen en dehors de la barque d'une future coalition fédérale. Une évolution qui semble profiter électoralement à la fois au Vlaams Belang et au PVDA... □

(1) Vlaams Belang, « Vlaanderen Weer van Ons », Verkiezingsprogramma, 2024.

(2) Lire notre dossier « 155.000 chômeurs exclus en 2024 ? », *Ensemble !* n°110, juillet 2023.

## Les fameux « transferts »

Pour revenir au premier chapitre et aux « huit milliards d'euros venant des impôts flamands », à cause desquels chaque Flamand qui travaille perdrait en moyenne environ 2.630 euros par an, il ne s'agit pas en réalité uniquement d'impôts. Le VB additionne comme transferts de la Flandre à la Wallonie les impôts fédéraux, les dotations aux régions mais aussi la Sécurité sociale dont l'essentiel du financement vient pourtant des cotisations sociales et non de la taxation. Force est de reconnaître cependant que cette confusion n'est pas l'apanage du VB. Mais, en l'espèce, c'est toutefois une nuance importante : la Sécurité sociale n'est pas une solidarité entre une région riche et une région pauvre, mais bien entre cotisants (une solidarité interpersonnelle donc) d'un système assurantiel qui fonctionne toujours d'autant mieux que l'assiette de cotisation est suffisamment large. On remarquera d'ailleurs que d'autres partis flamands visent plutôt certaines branches de la Sécu en « oubliant » celles qui bénéficient davantage à la Flandre (lire p. 99) ou qu'il fut un temps où c'est d'une Wallonie prospère que venaient les transferts. Pour contester cette dernière assertion, le VB (comme la N-VA d'ailleurs) fait appel aux cendres de l'historien libéral flamand Juul Hannes (1938-2012) qui aurait « cherché dans les comptes de la Belgique de 1830 à 1914 des transferts du sud vers le nord » et ne les aurait « jamais trouvés », concluant hardiment que c'est parce qu'il n'y en a jamais eu. (Lire l'encadré p. 106 pour nuancer cette assertion.) Notons que cette question des transferts est utilisée par le VB pour pré-

## Le VB a suivi le virage soi-disant social du RN français

(3) N-VA, « Voor vlaamse welvaart », 2024.

(4) CD&V, « Kies zekerheid », 2024.

(5) Les CAW sont des services sociaux généralistes répartis en onze centres en Flandre et à Bruxelles.

(6) Open Vld, « Partijprogramma », 2024.

(7) L'*Earned Income Tax Credit* (EITC) est un crédit d'impôt destiné aux foyers ayant des revenus du travail modestes. Il est de plus essentiellement ciblé sur les foyers ayant des enfants à charge. Ne s'appliquant qu'aux foyers dans lesquels une personne travaille, il n'est pas universel. L'objectif est d'inciter les familles à bas revenus à occuper un emploi.

(8) Lire l'analyse critique de REDI par Bernadette Schaeck (aDAS) : « REDI - Rien à y REDire ? », *Ensemble !* n° 110, juillet 2023, p. 66.

(9) Vooruit !, « Verkiezingsprogramma », 2024.

(10) Lire à ce sujet Yves Martens, « A chaque région sa façon de chasser les chômeurs », *Ensemble !* n° 102, juin 2020, p. 106 et Yves Martens, « Chômage : comprendre les différences entre régions pour les sanctions », revue *Politique*, janvier 2018.

(11) Arnaud Lismond-Mertes, « Le 1er mai anti-chômeurs de Vooruit », *Ensemble !* n° 1110, juillet 2023.

(12) Groen, « Verkiezingsprogramma », 2024.

(13) PTB-PVDA, « Programme national », 2024.

tendre que c'est notamment à cause d'eux que des besoins sociaux ne sont pas satisfaits en Flandre et que le programme du VB est (notamment) d'y remédier si ces transferts prenaient fin. « Pour la Flandre, la fin des transferts va générer des milliards d'euros que nous pourrions enfin utiliser pour diminuer drastiquement les charges sur le travail ou pour satisfaire nos besoins sociaux, comme [supprimer] les longs délais d'attente pour apporter une aide adaptée aux personnes handicapées ou pour [obtenir] un logement social ». Une façon particulièrement pernicieuse de présenter les problèmes (réels)

de certaines politiques sociales et d'en attribuer la cause à la solidarité avec des personnes dans la même situation mais non flamands. Pointons aussi le fait que ce que le VB, comme toute la droite, appelle les « charges sur le travail » sont en réalité principalement les cotisations sociales. Dès lors, une Flandre indépendante qui les réduirait n'aurait pas nécessairement vraiment davantage de moyens pour « satisfaire nos besoins sociaux »... Le programme du parti conclut ce chapitre en précisant qu'il demande « la suppression des transferts en priorité par la scission de la fiscalité et de la Sécurité sociale », ce qui signifie que, avant une indépendance « en bonne et due forme », il vise bel et bien d'abord et surtout une fin de la solidarité, fédérale comme interpersonnelle.

## L'immigré, l'autre bouc émissaire

Passons sur les chapitres 3 (périphérie) et 4 (démocratie – sic !) qui ramassent une enfilade de clichés qui n'ont pas de lien direct avec l'angle social de la



« Trop d'immigrés dépendent d'une sécurité sociale à laquelle ils n'ont pas cotisé. »

⇒ présente analyse (même si le social est évidemment partout). Le chapitre 5 s'attaque, et le mot est faible, à l'asile et à la migration et est sous-titré « stopper l'immigration ». Comme souvent, le VB met des gants au début de son texte pour flinguer ensuite : « La migration est un phénomène séculaire (...) qui fut souvent un enrichissement pour la société. Cependant, cela devient un problème si la migration est massive et est illégale ». S'ensuivent une série de considérations souvent contraires aux engagements internationaux de la Belgique ainsi que des propositions de durcissement encore accru des règles de regroupement familial. C'est, sans surprise,

le point de programme qui fait l'objet du plus grand nombre de mesures proposées, pas moins de cinquante-sept ! Contentons-nous d'examiner parmi celles-ci les cinq labellisées « protéger notre système social ».

La première serait de limiter « l'accès à notre Sécurité sociale à ceux qui résident ici légalement depuis huit ans, ont travaillé et cotisé pendant trois ans et maîtrisent le Néerlandais », ce que le VB qualifie de modèle danois. (4) Il s'agirait donc d'introduire trois conditions discriminatoires. Quelqu'un qui cotise à la Sécurité sociale durant la période exigée par la réglementation (*grosso modo* entre six mois et deux ans selon la branche concernée et l'âge) doit avoir accès au droit, quelle que soit sa durée de présence sur le territoire. On peut se

demander si le choix de la durée de séjour n'est pas une façon de contourner l'interdiction de discriminer sur la base des critères protégés par la loi qui sont : la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Il n'y a pas de raison non plus d'imposer à une personne qui réside

sur le territoire depuis moins de huit ans une période de cotisations plus longue qu'aux autres assurés sociaux. Enfin, la connaissance d'une langue (l'exigence serait au minimum le niveau B1) ne peut être un critère pertinent pour obtenir l'accès à un régime pour lequel on satisfait aux exigences de cotisations.

## « Le VB demande la scission de la fiscalité et de la Sécurité sociale »

□ □ □

### JUUL HANNES : UNE RÉFÉRENCE INDISCUTABLE ?

Les travaux de cet historien sont régulièrement brandis par des analystes et politiciens flamands (en particulier du VB et de la N-VA) pour démontrer le « mythe » de transferts antérieurs « dans l'autre sens », donc du sud vers le nord de la Belgique. Hannes a publié plusieurs versions de ses travaux sur les recettes fiscales en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle. L'article initial (Hannes, 1994) a été publié dans la revue *Liberaal reflex*. L'année suivante, une seconde version (Hannes, 1995) s'attarde plus longuement sur l'étude de la contribution personnelle, des droits de succession et des patentes. L'article le plus récent (Hannes, 2001), est une synthèse des papiers précédents et est publié dans le magazine séparatiste *Secessie*. Des chercheurs francophones ont porté un regard critique sur ces tra-

vaux. (1) Outre que l'étude de Hannes s'arrête en 1912 ou 1914 selon la version (alors que les transferts sociaux eux ne sont pas encore d'actualité et que, plus largement, le régime d'imposition belge a un caractère peu voire non redistributif jusqu'à la Première Guerre mondiale), Hannes est le seul à avoir traité de cette question des transferts au 19<sup>e</sup> siècle et n'a donc pas vraiment de contradicteurs. « Mais, en réalité, c'est moins le manque d'intérêt qui explique le faible nombre d'études traitant des transferts historiques que les carences de l'information statistique officielle. (...) Car si la contrainte statistique accompagne souvent l'analyse économique régionale, la difficulté est accrue lorsqu'on cherche à étudier des périodes anciennes. La raison en est simple. Outre les difficultés tech-

niques et donc le coût lié à la collecte de ces informations, l'objet et l'utilité de certains agrégats économiques régionaux échappaient logiquement à l'époque aux préoccupations de l'Institut national de statistiques (INS). Il est donc illusoire d'espérer réaliser une estimation fine des flux financiers interrégionaux passés, à l'image de l'évaluation qui peut être menée sur des données récentes ou contemporaines ». Autrement dit, si Hannes n'a pas trouvé de transferts sud nord dans les comptes de l'époque, cela ne signifie pas nécessairement que ceux-ci n'existaient pas. Étant donné que la notion actuelle de régions était évidemment inconnue, les statistiques de l'époque n'ont par définition pas fait état de mouvements financiers entre des entités inexistantes alors. Un historien qui pêche par anachro-

*Secundo*, le VB dit vouloir « *mettre fin aux abus de nos services sociaux (par exemple louer un logement social alors que l'on est propriétaire d'un ou plusieurs biens à l'étranger)* ». C'est un phantasme fréquent, qu'on retrouve aussi dans les dossiers CPAS, de penser que posséder un bien « au pays » serait un signe de richesse incompatible avec un avantage social en Belgique. En oubliant qu'on ne parle pas en général d'un appartement à Monaco ou d'une villa à la Costa brava mais d'un bien modeste, souvent de famille, dans un pays où le niveau de vie n'a rien de comparable avec le nôtre.

*Tertio*, pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, le VB veut la limitation de l'aide sociale à un minimum (non précisé). La protection subsidiaire est accordée lorsque le demandeur ne satisfait pas aux conditions requises pour se voir reconnaître le statut de réfugié, mais qu'il risque de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine. Limiter l'aide sociale à des personnes envers lesquelles de tels risques sont reconnus semble totalement hors de propos et pour tout dire inhumain. *Quarto*, le VB réclame un « *stop mis au tourisme médical* ». Cette dernière expression vise le fait de venir en Belgique pour des raisons uniquement médicales, pour bénéficier de soins non disponibles ou moins performants dans le pays d'origine. Étant donné les règles actuelles, ces situations sont extrêmement rares. On peut par ailleurs se demander s'il est condamnable de chercher des soins dans un autre pays si sa santé ou sa survie en dépend ? A nouveau, un simple principe d'humanité semble répondre à la question. *Quinto*,

le VB revendique « *un arrêt de l'exportation des allocations familiales en dehors de l'Union européenne* ». Ceci concerne un nombre très marginal d'enfants, dont les parents travaillent ou résident en Belgique, enfants qui résident dans un pays en dehors de l'espace économique européen avec lequel la Belgique a conclu

un accord bilatéral. Dans cette situation, il existe des conditions spécifiques pour chaque pays en ce qui concerne la nationalité, les montants à payer, le nombre d'enfants, etc. Les pays avec lesquels la Belgique a conclu un accord bilatéral sont le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Turquie, la Macédoine du Nord, la Bosnie-Herzégovine,

le Kosovo, la Serbie, le Monténégro et Israël. La Flandre limite déjà les prestations familiales qui peuvent être octroyées en vertu de ces accords. On voit mal la légitimité d'aller plus loin, sans compter que des parents ayant un enfant à charge ne voient pas nécessairement leurs frais diminuer, et c'est même souvent l'inverse, si cet enfant étudie dans un autre pays...

En conclusion de ces mesures contre les « immigrants », excepté la première d'entre elles, qui toucherait beaucoup de citoyens étrangers, ces revendications concernent peu de personnes et semblent davantage participer à la stigmatisation globale des étrangers qu'à de véritables changements.

### Emploi et protection sociale (flamands)

Viennent ensuite des chapitres principalement sécuritaires (police, justice, drogues) toujours empreints de considérations et propositions racistes. Sur le chapitre ↗

## Le VB désire une protection sociale à part pour les immigrants

nisme, cela tient de ce qui devrait être un oxymore...

Mais la critique ne s'arrête pas là, elle met aussi en cause la dimension scientifique de la démarche. « *Par la prétention de ses publications, Hannes se veut résolument objectif et scientifique. Or la première critique qui peut être adressée à ces travaux a trait au surprenant manque de rigueur manifesté dans la présentation de ses résultats. En particulier, de nombreuses sources statistiques ne sont pas mentionnées ou le sont de façon incomplète, ce qui gêne bien sûr la contre-expertise des résultats.* » Donc même si d'aucun voulait se lancer dans la contradiction, cela ne lui serait guère aisé. Les données étudiées sont en outre très partielles et le choix peut dès lors sembler partial. « *C'est principalement la couverture des recettes fiscales considérées par Hannes qui pose question.*

*Son argumentation repose presque exclusivement sur les impôts directs, alors qu'au 19<sup>e</sup> siècle ces derniers ne représentaient en moyenne que 35% des prélèvements obligatoires, part tendant par ailleurs à se réduire jusqu'en 1914* ». La méthodologie est aussi plus que discutable. « *L'analyse des impôts indirects se limite, semble-t-il, à considérer le montant global des taxes indirectes perçues sur l'ensemble de la période 1832-1912, rapporté à la population. Or, la simple addition de recettes fiscales, sans tenir compte de l'évolution des prix sur une période aussi longue, n'a guère de sens. Elle conduit à exagérer le poids des dernières années de l'échantillon, marquées précisément par la plus grande disparité économique entre les régions. De même, l'auteur n'explique pas comment un chiffre de population unique permet de rendre compte de l'évolution démographique des régions sur*

*quatre-vingts années* ».

Nous ne rendons compte ici que d'une synthèse des arguments qui démontent ou au moins nuancent fortement l'affirmation de l'inexistence de transferts du sud vers le nord de notre pays. Plus généralement, on consultera utilement l'ouvrage dont ces critiques sont extraites pour avoir une vue plus nuancée, et en tout cas contradictoire, de cette question globale des transferts (pas seulement au 19<sup>e</sup>) sur laquelle repose une grande partie du discours flamand en faveur de la fin de la solidarité interpersonnelle entre tous les Belges et de la solidarité entre les différentes entités du pays...

(1) O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, « Les transferts interrégionaux en Belgique », extrait de l'ouvrage « L'espace Wallonie – Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois, De Boeck Université, 2007.



⇒ de l'emploi, la solution miracle avancée est encore et toujours la régionalisation, en l'occurrence « *la régionalisation complète de la politique du marché du travail, y compris la concertation sociale, permettant de conclure des conventions collectives de travail et de fixer des salaires minimums correspondant à la réalité de la situation socio-économique flamande* ». Et de promettre dans la foulée une hausse de 5 % du salaire minimum en Flandre ! Le VB plaide pour « *le maintien de l'indexation automatique des salaires bruts couplée à une politique anti-inflationniste volontariste* ». L'électeur aurait intérêt à se méfier, ce type de politique se traduisant souvent principalement par des mesures d'austérité. Le VB ne manque pas toutefois de rappeler ses préoccupations sociales en demandant que soient limités les flexi-jobs ou que la lutte contre le *dumping* social soit intensifiée.

Pour ceux qui auraient zappé leur chapitre « immigration », le VB rappelle qu'il veut réserver la protection sociale aux personnes en séjour régulier depuis au moins huit ans, ayant cotisé au moins trois ans et prouvant une connaissance suffisante du Néerlandais. Mais, malgré ses propositions (apparemment) sociales pour les « gens de chez nous », le VB ne veut pas que du bien, même à ceux-ci. S'il parle de « *meilleur accompagnement des malades de longue durée* », le ton est plus dur pour les chômeurs pour qui il est question de « *donner un rôle central pour le VDAB en matière d'activation, d'accompagnement et de contrôle des chômeurs* ». Et, surtout, il s'agit de « *limiter les allocations de chômage dans le temps à deux ans, à l'exception des chômeurs de cinquante-cinq ans et plus, des aidants proches et des chômeurs en formation pour un métier en pénurie* ». Hors programme, le parti dit que la dégressivité est nécessaire mais, par ailleurs, dans son programme, au chapitre « Pauvreté », il demande que les allocations soient remontées au seuil de pauvreté. A voir si elles doivent toujours l'être, ou seulement avant la dégressivité ? Ennemi juré des syndicats, le VB ne veut plus de ceux-ci comme organismes de paiement des allocations de chômage. Il exige aussi que les syndicats et (pour être de bon compte ?) les organisations patronales revêtent la « *personnalité juridique afin qu'ils assument la responsabilité de leurs propres actes* ».

## Pensions

Sensibles certainement à la pyramide des âges de son électoral, le VB exige « *une pension plus élevée grâce à un système de retraite unique, sur la base non de l'âge mais de 66.000 heures travaillées (réparties sur la carrière)* ». 66.000 heures, cela ferait grosso modo trente-six années (pour quarante-cinq actuellement). Dans des déclarations précédentes, le parti parlait de 66.000 heures ou quarante années. Pour le calcul de ces heures ou années, le parti veut le maintien des périodes assimilées (congé de maternité, allocations de chômage, maladie, etc.), mais avec une restriction drastique à deux ans de la prise en compte des allocations de chômage. Ce type de calcul serait donc très désavantageux pour les temps

partiels, en majorité des femmes. Le programme évoque une pension minimum « décente » à 1.799 euros (indexés) mais aussi une pension maximale « raisonnable » à 4.750 euros (indexés). Il demande aussi une pension complémentaire (dite de deuxième pilier) généralisée et donc obligatoire.

## Lutte contre la pauvreté

Dans ce chapitre également, le VB rappelle qu'il désire une protection sociale à part pour les immigrés. Pour les autres, il revendique une augmentation des allocations jusqu'au seuil de pauvreté ; des tarifs sociaux (par exemple pour l'énergie) attribués pas uniquement sur la base du statut, mais aussi en fonction du revenu ; l'automatisation de certains droits... Des mesures qui paraîtraient sympathiques si le VB ne les réservait aux « gens de chez nous ». S'y ajoutent une obligation de connaissance suffisante du Néerlandais pour bénéficier des allocations. Et des mesures d'activation qui sont présentées de manière *soft* mais qui sont évidemment inquiétantes...

Le VB veut aussi donner la priorité d'accès aux logements sociaux aux personnes qui « *disposent de notre nationalité et d'une connaissance suffisante du Néerlandais* » parmi d'autres mesures restrictives envers les étrangers.

## Faussement social

Cette longue énumération de mesures figurant au programme du Vlaams Belang montre comment ce parti se donne des apparences de générosité sociale et de souci de la population fragilisée en faisant croire que la situation de cette dernière serait meilleure sans les Wallons et sans les francophones. Il va évidemment de soi qu'il ne saurait y avoir de solidarité qui exclurait une partie de la population. Sans compter que l'on sait ce que valent les promesses de l'extrême droite. Quand il s'agit de s'exprimer dans les parlements, le plus souvent le VB vote pour les mesures antisociales ou contre des propositions sociales. (5) Que faut-il faire pour que les électeurs tentés par ce parti ouvrent les yeux ? □

(1) Pour une analyse détaillée, lire Igounet Valérie, « La conversion sociale du FN, mythe ou réalité ? », *Revue Projet*, vol. 354, no. 5, 2016, pp. 35-40.

(2) En 2006, nous avons déjà publié un article du même type, adapté d'un texte en néerlandais, qui est en ligne sur notre site : Norbert Van Overloop, « Le Vlaams Belang a-t-il un programme social ? », *Journal du Collectif* n°55, septembre/octobre 2006, p. 9.

(3) Vlaanderen weer van ons, Verkiezingsprogramma, Vlaams Belang, 2024.

(4) Sur ce « modèle danois » qui a eu beaucoup d'écho en Flandre mais aussi en France, lire pour une analyse belge francophone : Feltesse Patrick, « La politique danoise à l'égard des migrant·e·s inspire la N-VA », *Démocratie* n° 2, février 2020, p. 10.

(5) Lire à ce propos Angela Duzan et Olivier Malay, « L'extrême droite et ses votes antisociaux : 30 exemples », 13 juin 2023, revue Lava.